Publié le 19 janvier 2014.
Dernière modification : 17 juillet 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT (CCNEO)

D'ALLATINI… À LA CCNEO

Coll. Olivier Galand
Imprimerie A. Waton, Saint-Étienne

1894 : création par la maison de commerce marseillaise Allatini d'une agence à Saïgon (Victor Ascoli, directeur).

1909 (29 septembre) : fusion dans la CCNEO de l'agence saïgonnaise de la maison Allatini et de la Société de cabotage des mers de Chine (fondée par Lucien Launay).

CONSTITUTION
Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 octobre 1909)

Au capital de 2 millions de francs, divisé en 8.000 actions de 250 francs, dont 4.700 d'apport, attribuées aux apporteurs. — Siège social, 21, rue Vignon, à Paris. — Conseil : MM. E. Allatini [1], G. Allatini [2], V. Ascoli, A. Bloch, G. Fernandez [3], J. Galula [4], H. Hoffet [5], E. Houïtte de Lachesnais [6], L. Launay, A. Vimont et comte Robert de Vogüé. — Statuts déposés chez Me Paul André et Me Bard, notaires à Marseille, et publiés dans la *Gazette du Palais* du 8 octobre 1909.

COMITÉ CENTRAL DES ARMATEURS DE FRANCE
(*La Gironde*, 19 octobre 1909)

……
Le conseil enregistre l'adhésion des nouveaux armateurs : Cie de Commerce et de Navigation d'Extrême-Orient (Paris)…

ACHILLE BLOCH [7], président

Arnaud de Vogüé,
Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939),
Amicale des anciens planteurs d'hévéas, Vichères, 1993

---

[1] Édouard Allatini (Salonique, 29 nov. 1840-Paris VIIe, 2 mars 1913) : fils de Darius Allatini et d'Anna Fernandez. Marié à Annette Allatini. Administrateurs de sociétés, président de la S.A. ottomane industrielle et commerciale de Salonique. Voir encadré.

[2] Guido Allatini (Thessalonique, 1854-Marseille, 1922) : fondateur d'Allatini et Cie, à Saïgon (1894). Voir encadré.

[3] Gustave Fernandez (Salonique, 1854-Paris, 1925) : ancien directeur d'Allatini et Cie à Saïgon. Voir encadré.

[4] Jules Galula : importateur tunisien à Marseille. Marié en 1901, à Marseille, à Anna Allatini, fille d'Alfred Allatini (1850-1901) — frère d'Édouard et administrateur délégué de la Société ottomane industrielle et commerciale de Salonique — et d'Adèle Allatini (sœur de Guido). Administrateur de sociétés, administrateur délégué des Huileries du Maghreb. Voir encadré.

[5] Jean-*Henri*-Auguste Hoffet : associé d'agent de change à Lyon. Précédemment administrateur de la Compagnie française de cabotage des mers de Chine. En outre au conseil des Éts J.-B. Torrilhon (Caoutchouc manufacturé) à Chamalières (1905-1910) et de Gris et Cie, transports terrestres à Lyon (1907). Représentant de la CCNEO aux Charbonnages de Kébao et à la Nouvelle Cie forestière du Mékong.

[6] Édouard Houïtte de la Chesnais (1871-1954) : ancien de la Compagnie française de cabotage des mers de Chine. Voir encadré.

Représentant de la CCNEO à la Société civile de Kebao et à la Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm, puis à la Société indochinoise de plantations d'hévéas.

[7] Achille Bloch : marié à Anna Allatini. Administrateur de la Société ottomane, industrielle et commerciale de Salonique.

[…] Ascoli était un négociant avisé. Sous son impulsion, la C.C.N.E.O., dotée dès le départ de moyens financiers adéquats, ne [24] devait pas tarder à jouer sur la place de Saïgon un rôle important dans le commerce d'import-export.

Le caoutchouc n'avait pas tardé à retenir aussi son attention.

Lorsqu'Émile Girard rechercha des commanditaires pour constituer, en 1911, sa nouvelle société de plantations à l'est de Suzannah, Ascoli non seulement ne lui refusa pas son concours, mais lui fournit, outre une souscription substantielle versée par la C.C.N.E.O. elle-même, celles de plusieurs des principaux actionnaires de cette dernière.

C'est ainsi que fut constituée la Société des plantations d'An-Loc, au capital de 3 millions de francs.

Tandis qu'Émile Girard se mettait à l'ouvrage pour que la concession d'An-Loc, d'un peu plus de 3.000 hectares, dont il avait lui-même fait apport à la société ainsi créée, pût commencer à être défrichée et plantée, la C.C.N.E.O., pour sa part, après les péripéties diverses et pas toujours heureuses qu'avaient connues la Société de cabotage des mers de Chine, et par contraste avec la notoriété jusque-là encore peu affirmée de la branche saïgonnaise de la maison Allatini, entrait dès ses premières années d'existence dans une période de croissance et de prospérité qui allait la porter, au moment où surviendrait la guerre de 1914, au premier rang des maisons de négoce de Cochinchine. […]

Coll. Olivier Galand
Imprimerie A. Waton, Saint-Étienne

EXPOSITION DE BRUXELLES
SECTION FRANÇAISE
Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient

(*La Dépêche coloniale illustrée*, 31 août 1910, p. 201)

Bien que de formation récente cette société, au capital de 2,000.000 de francs, n'est pas une entreprise nouvelle. Elle s'est constituée en septembre 1909 en prenant la suite des affaires en Extrême-Orient d'une maison des plus honorables et très importante de Marseille, la maison Allatini et Cie, qui faisait depuis de nombreuses années le commerce d'importation et d'exportation entre l'Indo-Chine et toutes les autres parties du monde.

En se constituant, la COMPAGNIE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT a fusionné avec la Compagnie de cabotage des mers de Chine qui exploitait, dans les mers de Chine, plusieurs vapeurs affectés aux transports maritimes entre l'Indo-Chine et les pays voisins d'Extrême-Orient. La constitution de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient fut donc, en réalité, la fusion de deux entreprises déjà en pleine exploitation, et cette société, par conséquent, n'a pas eu à connaître la période difficile des débuts.

Dès sa première année d'existence, elle. s'est trouvée occuper une place considérable dans le commerce et l'industrie maritime de notre grande colonie d'Indo-Chine.

Son commerce embrasse tous les produits d'exportation des pays d'Indo-Chine ainsi que les objets d'importation européenne dont ils font consommation, mais les principaux éléments de son trafic sont les maïs et les riz, dont elle exporte d'Indo-Chine sur l'Europe et les autres pays d'Extrême-Orient : Java, Philippines, Chine, Japon, environ 180.000 tonnes par an.

Les services maritimes, principalement consacrés aux transports des marchandises, ne sont pas moins actifs et, actuellement, la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient transporte avec, ses propres vapeurs plus de soixante mille tonnes entre l'Indo-Chine et les pays d'Extrême-Orient voisins.

À l'exposition de cette société, qui se place dans la classe 117 A du groupe XIX B, sont présentés les échantillons de tous les produits exportés par ses différents comptoirs et une surface murale où figurent les réductions de ses vapeurs.

Ce qui arrête tout spécialement l'attention, c'est la part importante affectée au riz. Ainsi, cette denrée est présentée sous toutes ses formes et toutes ses applications, depuis la gerbe jusqu'aux riz destinés à l'alimentation humaine et animale et aux emplois industriels.

À côté du riz se trouvent la plupart des produits agricoles du Tonkin, de l'Annam, du Cambodge, du Laos, tels que les maïs, haricots, poivres, coprahs, cotons, caoutchoucs, essences, etc., bref, tout ce que le chaud climat tropical permet de récolter dans notre merveilleuse colonie du Sud-Est asiatique.

L'ensemble de l'exposition est certainement très réussi, et mérite de retenir l'attention des visiteurs.

Haïphong
COMPAGNIE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT
Société anonyme, capital deux millions francs.
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1911 p. 423)

Haïphong, boulevard Henri-Rivière.
Marseille, rue de Rome.
MM. MATHÉ, fondé de pouvoirs.
CARDI.
CHAMPAGNAC.

Compagnie de Commerce et de Navigation d'Extrême-Orient
Société anonyme au capital de 3 millions de francs (pouvant être porté à 5 millions)
divisé en 12.000 actions de 250 fr.
Siège social à Paris, 12, rue Tronchet
et direction générale à Marseille, 120, rue de Rome
Notice sur la constitution
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 janvier 1912)

M. Achille Bloch, président du conseil d'administration de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient a, conformément à la loi du 20 janvier 1907, fait insérer au *Bulletin annexe au Journal officiel* des 11 octobre 1909 et 17 avril 1911, deux notices complémentaires l'une de l'autre sur la constitution de ladite société formée pour une durée de 50 années à compter du 29 septembre 1909 et ayant pour objet principal toutes opérations commerciales, financières, maritimes, industrielles, agricoles et autres, mobilières et immobilières à faire dans toutes les parties du monde et, notamment, en Extrême-Orient.

Ces notices font connaître que le capital social fixé primitivement à 2.000.000 de francs a été porté, par décision de l'assemblée extraordinaire du 15 mai 1911, à la somme actuelle de 3.000.000 de francs, par la création de 4.000 actions nouvelles de 250 fr. chacune souscrites en espèces et également entièrement libérées. Sur les 8.000 actions composant le capital primitif, 4.700 entièrement libérées ont été attribuées savoir, 2.500 à la Société Allatini et Cie et 2 200 à la Compagnie française de cabotage des mers de Chine, en rémunération des apports faits : 1° par la Société Allatini et Cie, de ses agences et comptoirs en Extrême-Orient, leur organisation commerciale, les contrats et représentations dont les agences et les comptoirs ont la jouissance, et un immeuble à Saïgon, sur les bords de l'arroyo Chinois ; 2° par la Compagnie française de cabotage des mers de Chine, en liquidation de tout son actif comprenant les vapeurs *Phu-Yen* et *Binh-Thuan*, son matériel en chalands, ses approvisionnements, créances et disponibilités, avec charge par la nouvelle société d'acquitter tout le passif.

Ces notices indiquent, d'autre part, qu'après le prélèvement de la réserve légale, du premier dividende de 5 % à servir aux actions, et d'une répartition facultative au profit du personnel, il est attribué 10 % du surplus au conseil d'administration. Sur le solde, il peut être prélevé 20 % pour la constitution de réserves, l'excédent étant réparti aux actionnaires.

Les assemblées générales ont lieu dans la ville du siège social ou de la direction générale. Les convocations doivent être faites dans un journal d'annonces légales du siège social et de la direction générale quinze jours au moins avant l'époque de la réunion Les assemblées extraordinaires et toutes assemblées autre que l'assemblée annuelle peuvent n'être convoquées que huit jours à l'avance.

L'insertion faite au *Bulletin annexe au Journal officiel* du 17 avril 1911, donne les éléments du bilan arrêté au 31 décembre 1910 que nous reproduisons ci-dessous :

ACTIF	
Frais de premier établissement	33.564 45
Fonds de commerce	550.000 00
Immeuble et participation immobilière	225 000 00
Matériel naval, s/s *Phu-Yen et Binh-Thuan*	804.000 00

Mobilier et matériel		38.089 85
Loyers d'avance		1.050 00
Portefeuille actions et obligations		88 899 85
Comptes courants divers :		
Solde des agences d'Extrême-Orient :	1 085 125 01	
Caisse et Banques :	104.382 90	
Débiteurs divers :	170.174 39	1.359.682 30
Actionnaires, impôts à recouvrer		8 101 20
		3.108.387 65

PASSIF		
Capital		2.000.600 00
Amortissements :		
Sur matériel naval :	80.400 00	
Sur fonds de commerce .	:55.000 00	
Sur valeurs immobilières :	22.500 00	
Sur frais de premier établissement :	6 712 90	
Sur mobilier et matériel :	7.618 00	172.230 90
Créanciers divers		375 880 65
Effets à payer		161 639 85
Compte d'ordre (règlements en cours)		187.736 35
Profits et pertes :		
Bénéfice de l'exercice :	383.130 80	
Moins : amortissements divers :	172 230 90	
Solde à répartir		210 899 90
		3 108 387 65

Il n'existe pas d'obligations.

Les statuts de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient déposés chez Me Paul André et Bard, notaires à Marseille, ont été publiés dans la *Gazette du Palais* du 8 octobre 1909.

Ils font connaître, notamment (art. 48), que l'assemblée générale se compose de tous les actionnaires possédant au moins dix actions ; (art. 52) que l'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre ; (art. 23) que la société est administrée par un conseil composé de sept membres au moins, de onze au plus.

Les administrateurs actuels sont : MM. Achille Bloch, président ; Victor Ascoli, administrateur-délégué ; Gustave Fernandez, administrateur délégué ; Lucien Launay, administrateur délégué ; Édouard Allatini ; Guido Allatini ; Jules Galula ; Henri Hoffet ; Édouard de La Chesnais ; Adolphe Vimont et le comte Robert de Vogüé.

Service financier : Société Marseillaise, à Paris, 4, rue Auber, et à Marseille, 75, rue Paradis ; Banque suisse et française, 20. rue Lafayette, à Paris ; Société Lyonnaise de Dépôts, 8, rue de la République à Lyon (N. D. L. R.).

Les actions de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient seront mentionnées, à partir du mardi 16 janvier 1912, dans nos tableaux des valeurs se négociant en Banque au comptant.

Coll. Olivier Galand
Étiquette CCNEO 12 x 8 cm.
Imprimerie A. Waton, Saint-Étienne

Coll. Olivier Galand
Étiquette CCNEO 12 x 8 cm.
Imprimerie A. Waton, Saint-Étienne

Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
(*Les Annales coloniales*, 23 juin 1912)

[…] Les résultats de l'exercice 1911 auront ainsi permis la distribution d'un dividende égal à celui de l'exercice précédent, soit 8 % du capital social, bien que, pour votre deuxième exercice, le capital à rémunérer ait été de 3 millions de francs au lieu de 2 millions. En outre, il y a lieu d'observer que votre société n'a disposé que pendant sept mois de l'augmentation de capital d'un million de francs réalisée seulement en mai dernier.

D'autre part, les résultats de l'exercice 1911 permettent de porter en amortissements, réserves et report à nouveau une somme globale de 227.118 fr. 32, au lieu de 199.547 fr. 40 pour l'exercice précédent. Ils ont été obtenus en dépit de circonstances assez peu favorables. La récolte des riz fut, en effet, mauvaise en Cochinchine et, devant la hausse des prix, le gouvernement dut, en septembre, décider, par crainte de famine, l'interdiction d'exportation du riz et de ses dérivés. Pour ces motifs, la quantité de ces produits exportés de Cochinchine au cours de 1911 ne fut que de 600.000 tonnes environ au lieu de 1.100.000 tonnes en 1910 et de 990.000 tonnes pour la moyenne des cinq années précédentes.

Nous sommes heureux d'avoir à constater que, grâce à sa bonne organisation commerciale, votre société eut peu à souffrir de ces circonstances adverses et que la branche « Exportation » eut toute l'année une bonne activité. C'est ainsi que malgré la faible récolte de Cochinchine, le tonnage exporté d'Indochine par votre compagnie s'est élevé à 154.455 tonnes de riz et dérivés, maïs et produits divers, au lieu de 189.372 tonnes en 1910.

À l' « Importation », la mauvaise récolte de Cochinchine affecta défavorablement la situation commerciale des négociants importateurs chinois ; aussi, avons-nous jugé prudent de restreindre les affaires de cette branche, et, à l'inventaire, toutes créances litigieuses ou douteuses ont été amorties. En fin d'exercice, la situation du commerce d'importation en Cochinchine s'est améliorée et nous pouvons espérer que le rendement des affaires de cette branche se développant normalement continuera à nous donner dans l'ensemble des résultats satisfaisants.

Votre société remplissait déjà le rôle d'agent pour l'Indochine de diverses compagnies de navigation et d'assurances : nous avons, au début de l'exercice, obtenu une nouvelle agence, celle d'une des plus importantes compagnies d'assurances Incendie du Royaume-Uni.

Nous avons tout lieu d'être satisfaits du rendement de ce département, qui doit s'améliorer progressivement.

Votre succursale du Tonkin a, pour l'exercice écoulé, donné des résultats supérieurs à ceux du précédent ; cependant, les grandes variations dans l'importance des récoltes nous engagent toujours à limiter nos opérations avec le commerce chinois à des transactions sur époques très rapprochées. Les affaires traitées par cette succursale ne sont donc pas encore très importantes, mais elles sont en progression et nous sommes en mesure de les développer immédiatement si les circonstances le permettent.

Au cours de l'exercice, nous avons acquis à des conditions avantageuses l'immeuble où se trouve maintenant installée la succursale de votre société à Haïphong. Il en résulte une augmentation de 15.193 fr. 35 au compte « Immeubles et participation immobilière » qui figure à l'actif du bilan au 31 décembre 1911.

L'exploitation du matériel naval de votre compagnie nous a également donné satisfaction. Pendant tout le cours de l'exercice, les frets se sont maintenus en Extrême-Orient à des taux suffisamment rémunérateurs et les deux vapeurs de votre Compagnie ont constamment été employés dans de bonnes conditions. Le *Phu-Yen* a effectué dix-

huit voyages et parcouru 29.447 milles, continuellement utilisé à des transports de chargements de riz, sel ou charbon originaires l'Indochine à destination d'autres ports de la colonie ou des pays voisins tels que Java, Philippines ou Chine.

En fin d'exercice, nous avons engagé sur ce vapeur des dépenses très importantes pour la remise à l'état de neuf des chaudières et chaufferie. Bien que ces réparations n'aient été terminées qu'au cours du mois de février de l'exercice en cours, nous avons décidé de faire supporter à l'exercice 1911 la presque totalité de leur coût. À cet effet, nous avons fait prendre en charge par l'exploitation des vapeurs en 1911 une provision d'environ 75.000 francs pour règlement de ces grosses réparations.

Le *Binh-Thuan* a été loué au mois pendant toute la durée de l'exercice et affecté à des transports de bétail entre le Cambodge et les Philippines. Les divers voyages ainsi effectués par ce vapeur ont représenté un parcours total de 45.990 milles. Le navire a été maintenu en très bon état d'entretien sans réparations extraordinaires.

Indépendamment des affaires d'exportation, d'importation, d'agences et de navigation, votre société possède d'importantes participations dans diverses entreprises de plantations d'arbres à caoutchouc en Cochinchine.

La Société des plantations d'Hévéas de Xa-Trach, dont votre société possède 2.143 actions d'un capital nominal de 100 francs, était, au 31 décembre, en excellente voie de développement. En 1911, un certain nombre d'arbres avaient été saignés à titre d'expérience. Des échantillons du caoutchouc produit ont été adressés en Europe et il a été constaté que la qualité était égale à celle des plantations de Malaisie et Ceylan. En 1912, il est probable que 15.000 arbres entreront en production. Ce chiffre est encore trop faible pour permettre à la Société des plantations d'Hévéas de Xa-Trach d'entrer dans la période de rendement, mais il y a lieu d'espérer que sur les 200.000 arbres que compte la plantation, un grand nombre pourront être saignés en 1913 et qu'ainsi, l'année prochaine, la Société d'Hévéas de Xa-Trach commencera à distribuer un dividende.

Votre société est aussi intéressée, mais seulement pour un petit nombre d'actions, dans la Société agricole de Suzannah, qui dispose maintenant d'un millier d'hectares plantés d'hévéas et qui entrera également en 1913 dans la période de rémunération de son capital.

Votre société possède également des intérêts dans deux autres plantations de création plus récente : la Société des Caoutchoucs de l'Indochine*, qui poursuit normalement la mise en valeur d'un vaste domaine de 10.000 hectares, et la Société des plantations d'An-Lôc.

Cette dernière société, qui dispose en toute propriété de 2.275 hectares environ, avait, en décembre 1911, 300 hectares entièrement plantés d'hévéas brazilienzis, 300 autres hectares étaient défrichés et prêts à être plantés. Afin de porter sa plantation d'arbres à caoutchouc à 1.000 hectares, la Société des plantations d'An-Lôc doit augmenter prochainement son capital de 1 à 2 millions de francs. Cette entreprise est une des mieux situées et des mieux conduites de la Cochinchine, et son avenir s'annonce particulièrement brillant. Aussi notre intention est-elle d'augmenter l'importance de la participation que nous possédons dans cette société et qui est actuellement de 479 actions de 100 fr.

Les titres de toutes ces entreprises continuent à se négocier sur les marchés financiers d'Extrême-Orient à des cours au-dessus du pair ; dans le bilan soumis à votre approbation, ils ne sont toutefois inventoriés que pour les sommes que votre société a déboursées.

En résumé, les résultats du deuxième exercice social ont été satisfaisants, bien qu'une mauvaise récolte de riz en Cochinchine ait créé une situation difficile. Nous avons tout lieu d'espérer que pour les exercices futurs, le perfectionnement de votre organisation commerciale et l’entrée en période de rendement de vos participations dans diverses plantations nous permettront d'obtenir des résultats aussi satisfaisants.

En terminant, nous avons à témoigner du zèle et du dévouement de tous nos collaborateurs, tant d'Extrême-Orient que d'Europe, et nous serons certainement vos interprètes en leur exprimant ici nos remerciements. […]

Annuaire des valeurs inscrites à la cote du Syndicat des banquiers en valeurs au comptant près la Bourse de Paris, 1913

Commerce et navigation en Extrême-Orient (CCNEO)(683-685)

Serv. fin. — Soc. marseillaise, à Paris et à Marseille ; Bq suisse et française à Paris ; Soc. lyonnaise de dépôts à Lyon.

Achille Bloch, pdt ; Victor Ascoli, Gustave Fernandez, Lucien Launay, adm. dél. ; Édouard Allatini, Jules Galula, Henri Hoffet, Édouard de la Chesnais, Adolphe Vimont [8], le cte Robert de Vogüé.

Comm. : Ch. Vimont, G. Simon.

AVIS DE DÉCÈS
(*Le Petit Marseillais*, 5 mars 1913)

Les familles Allatini, Paul David, Édouard Bernheim, Adolphe Bloch, Fernandez, Milhaud, Galula et Félix Lévy Valensi ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne de

M. Édouard ALLATINI,
commandeur de la Couronne d'Italie,
chevalier de la Légion d'honneur,

décédé le 2 mars, en son domicile, avenue de La Bourdonnais, 42, à Paris, où les obsèques ont eu lieu hier mardi 4 du courant.

Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
(*Les Annales coloniales*, 12 juin 1913)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 8 mai à trois heures, au siège social, 11, boulevard Haussmann, sous la présidence de M. Achille Bloch, président du conseil. 65 actionnaires, possédant 6.272 actions, étaient présents ou représentes.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

[…] Depuis notre dernière réunion, nous avons eu à déplorer la perte de M. Édouard Allatini, décédé à Paris, le 2 mars 1913.

Notre regretté collègue fut un des fondateurs de notre société et, aussi longtemps que la maladie dont il était atteint lui permit de vaquer à ses occupations, il apporta le plus grand zèle et un dévouement absolu à ses fonctions d'administrateur. Vous vous joindrez certainement à nous pour adresser à sa famille les condoléances émues de notre compagnie.

Les bénéfices nets des diverses exploitations de votre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1912 se sont élevés, après déduction des frais généraux, de toutes

---

[8] Adolphe Vimont : lieutenant de vaisseau en retraite. L'un des fondateurs de la Compagnie française de cabotage des mers de Chine. Fondateur en 1902 de l'Est-Asiatique français.

charges financières et amortissements avant inventaire de toutes créances douteuses, à fr. 558.210 36

en augmentation de 37.646 fr. 21 sur ceux de l'exercice précédent.

En conformité de l'article 53 des statuts, nous avons prélevé sur ces bénéfices une somme de 50.000 fr. en amortissement du matériel naval, ci 50.000 00

et 18.000 fr. en amortissement du mobilier, matériel et installations, ci 18.000 00

Soit au total fr. 68.000 00

Ces amortissements ramènent le montant disponible des bénéfices de l'exercice à fr. 490.210 30

dont nous vous proposons, conformément aux statuts, l'emploi suivant :

5 % à la réserve légale 24.510 51

Intérêts 5% aux actionnaires 150.000 00

Tantièmes au personnel 32.000 00

10 % de l'excédent au conseil d'administ. 28.369 99

234.880 49

La balance de fr. 255.329 87

ajoutée au report de l'exercice 1911 7.846 60

donne un solde de fr. 263.176 17

qui serait ainsi réparti :

Réserve spéciale	50.000 00
Amortissem. du fonds de commerce	85.000 00
Amortisse. immeubles et participation immobilière	27.500
Dividende complém. de 3 % actionnaires	90.000 00
	252.000 00
Solde à reporter à nouveau	10.676 47

Si vous voulez bien approuver les comptes et les propositions que nous avons l'honneur de vous soumettre, le dividende total pour l'exercice 1912 serait de 20 fr. par action, sous déduction des impôts. Un acompte de 10 francs ayant été mis en paiement le 31 janvier dernier, le solde, d'un montant égal, serait distribué le 31 juillet prochain.

Les résultats de l'exercice 1912 auront ainsi permis la distribution d'un dividende égal à celui de l'exercice précédent, soit 8 % du capital social. Cette répartition et celle des tantièmes absorbent à peine 55 % des bénéfices et permettent de porter, en amortissements, réserves et report à nouveau, 265.686 fr. 98 au lieu de 227.118 fr. 38 et 199,547 fr. 40 pour les deux exercices précédents.

Ces résultats d'ensemble sont d'autant plus satisfaisants que l'exercice a eu à supporter les conséquences de circonstances défavorables.

La récolte du riz fut, en effet, très mauvaise en Cochinchine, et les exportations de ce produit ou de ses dérivés sont tombées, en 1912, à 551.000 tonnes, contre 651.000 tonnes en 1911, alors que la moyenne des cinq années précédentes avait atteint près de 1 millions de tonnes.

Celle très mauvaise récolte faisait donc suite à une précédente déjà très médiocre.

Dès qu'il fut établi que l'on se trouvait en présence d'une récolte très déficitaire, une hausse très sensible se produisit sur le marché des riz et la situation de certaines maisons de commerce chinoises, qui avaient pris, dès le début de la campagne d'exportation, de gros engagements de riz à livrer, devint des plus délicates. La hausse n'ayant cessé de s'accentuer, les maisons Ban-Teck-Guan et Ban-Soon-An durent, à la

fin d'avril, arrêter leurs opérations et déposer leur bilan. Toutes les banques et maisons d'exportation de la place de Saïgon se trouvaient touchées par ces suspensions de paiement et aussitôt des pourparlers furent engagés pour permettre aux deux maisons défaillantes la continuation de leurs opérations industrielles et commerciales. En fin 1912, la maison Ban-Teck-Guan a obtenu de ses créanciers son concordat contre engagement de leur rembourser intégralement leurs créances par annuités réparties sur un assez grand nombre d'années. En ce qui concerne la maison Ban-Soon-An aucun accord définitif n'a encore été conclu.

Quoi qu'il advienne de l'exécution du concordat accordé à la maison Ban-Teck-Guan et des pourparlers engagés par ses créanciers avec la maison Ban-Soon-An, l'examen de la situation active et passive de ces deux maisons nous a amenés à amortir avant inventaire 60 % du montant de nos créances sur elles ; nous estimons avoir ainsi tenu compte des dépréciations que pourrait occasionner la liquidation forcée des deux maisons défaillantes précitées. Il nous est donc agréable d'avoir à constater que, malgré les circonstances tout à fait défavorables que nous venons de vous relater, les opérations commerciales de la branche « Exportation » ont donné d'excellents résultats. Si le tonnage exporté d'Indochine par votre Compagnie s'est trouvé, en 1912, en nouvelle diminution et réduit à 103.228 tonnes au lieu de 154.455 tonnes en 1911, les bénéfices d'exportation n'en ont nullement été affectés.

À l'« Importation », la situation des commerçants chinois a continué à s'améliorer et nous avons pu développer les affaires de cette branche sans avoir eu à enregistrer de défaillance dans notre clientèle d'acheteurs. Nous avons tout lieu d'espérer que celle situation se maintiendra et que cette branche continuera, à nous donner des résultats satisfaisants.

Nous continuons a être satisfaits de nos services d'agences de compagnies de navigation ou d'assurances qui nous donnent maintenant des résultats appréciables : le développement économique de l'Indochine ne pourra que contribuer à l'augmentation des bénéfices ainsi réalisés.

Votre succursale du Tonkin a, pour l'exercice écoulé, donné des résultats sensiblement égaux à ceux de l'exercice précédent. Comme nous l'avons déjà exposé dans nos précédents rapports, nous limitons au Tonkin nos opérations avec le commerce chinois à des transactions d'exécution très rapprochés et nous nous efforçons de compléter notre organisation commerciale de telle sorte que les risques soient réduits au minimum. Dans cet ordre d'idées, nous avons été amenés à acquérir à Nam-Dinh, centre important pour le commerce des riz et maïs, un terrain d'environ 4.000 mètres carrés, sur lequel nous avons édifié un vaste magasin où nous sommes en mesure d'entreposer 20.000 quintaux. Cet immeuble, dont nous n'avons disposé qu'en fin d'exercice, facilitera considérablement nos opérations d'achat et réception des riz et maïs de la région de Nam-Dinh.

L'exploitation des deux vapeurs de votre Compagnie s'est, en 1912, poursuivie dans des conditions satisfaisantes. Pendant le deuxième semestre de l'exercice, la hausse qui, jusqu'alors, s'était surtout fait sentir sur les frets au long cours, s'est étendue aux frets locaux de cabotage en Extrême-Orient.

Le *Phu-Yen*, que nous avons exploité directement, a effectué dix voyages et parcouru 30.394 milles, continuellement employé à des transports de riz ou de charbon d'Indochine entre les ports de la colonie ou à destination des Philippines, du Japon, de Singapour ou de Hongkong.

Ainsi que nous l'avons exposé dans notre précédent rapport, nous avions engagé en fin 1911 d'importantes réparations aux chaudières et à la chaufferie de ce vapeur. Elles ont été achevées au cours du mois de février 1912. Il en est résulté que le vapeur a. été immobilisé cinquante-quatre jours et que l'exercice 1912 a eu à supporter une dépense extraordinaire d'entretien de 25.000 francs. Le coût total de ces réparations

extraordinaires s'est ainsi élevé à 100.000 francs environ et le vapeur est actuellement en état de supporter une exploitation intensive.

Les frets locaux étant encore très élevés, nous prévoyons que l'exploitation de ce vapeur sera également satisfaisante pour l'exercice en cours.

Le *Bin-Thuan* a été loué au mois pendant toute l'année 1912 et affecté à des transports de bétail et de riz entre la Cochinchine, le Cambodge et les Philippines. Les divers voyages ainsi effectués par ce vapeur ont représenté un parcours total de 38.150 milles.

Au 31 décembre 1912 prenait fin la convention intervenue entre le Gouvernement de l'Indochine et votre société, aux termes de laquelle chacun de vos vapeurs recevait une subvention annuelle de 60.000 tonnes environ.

Comme le Gouvernement nous avait déclaré ne pouvoir renouveler cette convention pour les deux vapeurs et que l'expérience de l'exploitation du *Bin-Thuan* nous a permis de constater qu'elle sera certainement déficitaire avec des frets normaux, sans l'appoint d'une subvention, nous avons profité des prix actuellement très élevés de la construction navale pour vendre ce bateau à des armateurs japonais, livraison janvier 1913. Le prix que nous avons obtenu nous a permis de vous proposer pour l'exercice 1912 un amortissement de notre matériel naval inférieur à celui de 1911, amortissement qui sera presque intégralement appliqué à la valeur du *Phu-Yen*.

En ce qui concerne ce vapeur, nous avons conclu avec le Gouvernement de l'Indochine un accord aux termes duquel la subvention annuelle de 60.000 fr. environ lui serait maintenue contre l'obligation de l'utiliser à des services réguliers entre l'Indochine et les Philippines. Dans ces conditions, on peut envisager qu'avec des frets sensiblement inférieurs aux taux actuellement pratiqués, l'exploitation de ce vapeur restera constamment rémunératrice.

En outre des affaires d'exportation, d'importations, d'agences et de navigation, nous avons à vous rendre compte de la situation de nos participations dans diverses entreprises de plantation en Cochinchine.

Votre société possédait, au 31 décembre 1912, 2.153 actions de 100 fr. de la Société des plantations d'Hévéas de Xa-Trach* ; cette société ayant plus de deux années d'existence, les actions d'apport qui nous avaient été attribuées lors de sa constitution sont maintenant négociables.

Cette plantation est entrée dans la période de production et, au 31 décembre 1912, 15.000 arbres étaient saignés. Il est prévu que 50.000 le seront en 1913-1914 et 100.000 en 1914-1915. Il est donc à espérer que dans un avenir prochain, la participation de votre compagnie dans la Société des plantations d'Hévéas de Xa-Trach deviendra rémunératrice.

Au cours de l'exercice 1912, votre compagnie a augmenté, par l'achat de nouvelles actions, l'importance de sa participation dans la Société agricole de Suzannah. Cette société avait, à la fin de 1912, 26.000 hévéas en exploitation dont le rendement, était très satisfaisant. Elle prévoit, pour l'exercice 1913, une production de 36.000 kg et on peut dire qu'à partir de juillet-août 1913, cette société sera dans la période de production rémunératrice. Ce résultat est d'autant plus encourageant, que l'exploitation est encore limitée à une très faible partie de la plantation et que les arbres saignés n'ont pas atteint leur rendement normal. Or, la Société agricole de Suzannah possède une propriété de 3.400 hectares, sur laquelle 1.050 hectares sont maintenant en valeur, soit 876 plantés en hévéas et le surplus en cultures diverses.

Enfin, votre société possède toujours des intérêts importants dans la Société des plantations d'An-Lôc. Au cours de l'exercice 1912, celle-ci a porté son capital de 1 million à 2 millions de francs ; nous lui avons prêté notre concours pour cette opération, qui s'est, réalisée avec le plus grand succès, les souscriptions ayant dû être sensiblement réduites. Dans quelques mois, cette société aura 1.000 hectares plantés d'arbres à

caoutchouc, et. grâce aux méthodes de culture adoptées, l'avenir de la plantation s'annonce toujours très brillant.

La. participation de votre société dans cette entreprise est maintenant de 1.418 actions de 100 fr.

Les actions des trois sociétés dont nous venons de vous entretenir constituent la presque totalité du compte Portefeuille-titres ; ces litres se négocient à des cours sensiblement au-dessus du pair ; cependant, dans le bilan soumis à votre approbation, les actions de la Société des plantations d'Hévéas de Xa-Trach et de la Société des plantations d'An-Lôc n'ont été inventoriées qu'au pair. La valeur des actions de la Société agricole de Suzannah a été ramenée au cours le plus bas pratiqué en 1912, bien que le cours moyen de décembre lui fut sensiblement supérieur.

En outre des participations dans les sociétés de plantations en Cochinchine, dont nous venons de vous entretenir, le compte Portefeuille-titres comprend une participation de 25.000 francs dans la Nouvelle Compagnie Forestière du Mékong*.

Cette société, qui a repris l'actif d'une première entreprise récemment constituée, est maintenant en pleine exploitation : elle dispose d'une très importante scierie mécanique au Cambodge et peut obtenir dans le commerce et le travail des bois des résultats très rémunérateurs. L'importance de votre participation est minime, mais elle nous permettra de suivre le développement de l'exploitation forestière en Indochine et d'en tirer, le cas échéant, le meilleur parti pour votre société.

En résumé, malgré les circonstances assez défavorables de l'exercice 1912. la situation commerciale de votre société n'a cessé de se renforcer et de se développer, aussi bien en Extrême-Orient qu'en Europe, et nous avons tout lieu d'espérer que le rendement rémunérateur de vos diverses exploitations continuera à progresser au cours des exercices futurs.

Nous sommes heureux de constater que nous avons continué à trouver chez tous nos collaborateurs, aussi bien en Extrême-Orient qu'en Europe, le zèle et le dévouement le plus complet., et nous serons certainement vos interprètes en leur exprimant ici nos remerciements. […]

BILAN

3.998.500 85

……

Ce paiement sera effectué, tant à Paris qu'en province, dans les caisses des sociétés désignées ci-après :

Au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, où est centralisé, à Paris, le service des titres de la Compagnie ; au Comptoir national d'escompte de Paris ; au Crédit industriel et commerce ; au Crédit lyonnais ; au Crédit mobilier français ; à la Société générale ; à la Société marseillaise.

Il sera effectué, en outre, dans les bureaux de la compagnie à Paris, Marseille, Le Havre et La Ciotat ; à Lyon, chez MM. Saint-Olive, Cambefort et Cie, banquiers.

COMPAGNIE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT

(*Paris-Capital*, 15 janvier 1914)

Une assemblée extraordinaire en date du 11 avril 1911 avait autorisé le conseil d'administration à porter le capital social, au fur et à mesure des besoins, de 2.000.000 à 5.000.000 de francs.

Par décision du 15 mai 1911, le capital avait été porté de 2 à 3.000.000 de francs.

Une nouvelle assemblée extraordinaire, présidée par M. Achille Bloch, assisté de MM. Firbach et Arthur Bernheim [9], les deux plus forts actionnaires présents, comme scrutateurs, et M. de Launay, comme secrétaire, s'est tenue au siège social, 11 *bis*, boulevard Haussmann.

9.847 actions, tant anciennes que nouvelles, à 115 actionnaires, étaient présentes ou représentées.

Le rapport du conseil expose en terminant que les bénéfices de l'exercice en cours sont en plus-value.

Il est ensuite procédé à la lecture de l'acte notarié duquel il résulte que la souscription du premier quart, soit 250.000 francs, a été couverte par 154 actionnaires.

LES RÉSOLUTIONS

Personne ne demandant la parole, les deux résolutions suivantes sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité :

Première résolution

L'assemblée générale reconnaît la sincérité de la déclaration faite par le conseil d'administration suivant acte reçu par Me André, notaire à Marseille, le 15 décembre 1913, de la souscription des 4-000 actions de 250 francs représentant l'augmentation du capital de 1.000.000 de francs décidée par le conseil d'administration en vertu des pouvoirs qui lui avaient été donnés par l'assemblée extraordinaire du 11 avril 1911, ainsi que du versement du premier quart sur chacune des actions souscrites.

En conséquence, cette augmentation est définitivement réalisée et le capital social, qui était de 3.000.000 de francs, est élevé à 4.000.000 de francs.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que, par suite de cette augmentation du capital, la rédaction de l'article 9 des statuts est modifiée et remplacée ainsi qu'il suit :

« Article 9. — Le capital social est fixé à 4.000.000 de francs et divisé en 16.000 actions de 250 francs chacune, dont 2 millions forment le capital originaire, 1.000.000 de francs, montant des augmentations résultant des décisions des assemblées générales extraordinaires des 11 avril et 15 mai 1911, et 1.000.000 de francs résultant des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 1913.

Sur ces 16.000 actions, 2.500 actions numérotées de 1 à 2.500, ont été attribuées à la Société Allatini et Cie, et 2.200, numérotées de 2.501 à 4.700, ont été attribuées à la Compagnie française de cabotage des Mers de Chine, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Les 11.300 actions de surplus ont été souscrites en numéraire. »

Cie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
(*Les Annales coloniales*, 16 mai 1914)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 7 mai 1914. M. Achille Bloch, président du conseil d'administration, a, ouvert la séance à 3 h. 30, au siège social, 11 *bis*, boulevard Haussmann.

Il était assisté, comme scrutateurs, des deux plus forts actionnaires présents, MM. le commandant Lagrenée et le comte Olivier de la Mazelière [voir Qui êtes-vous ? 1924-Indochine].

12.027 actions à 123 actionnaires étaient présentes ou représentées.

---

[9] Arthur Bernheim : sans doute de la famille d'Édouard Bernheim, marié à Béatrice Allatini.

M. Lucien Launay, administrateur délégué, remplissant les fouettons de secrétaire, a donné lecture du rapport du conseil d'administration.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

[…] Les bénéfices des diverses exploitations de votre société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1913. se sont élevés, après déduction des frais généraux, de toutes charges sociales, amortissements de toutes créances douteuses et dépréciations diverses, à 853.743 66

[…] Ces amortissements, ramènent le montant disponible des bénéfices nets à 800.870 91

[…]

Les résultats de l'exercice 1913 auront ainsi permis la distribution d'un dividende supérieur de 5 francs à celui des exercices précédents, soit 10 % du capital dont votre société a disposé. Cette répartition et celle des tantièmes n'absorbent qu'environ 50 % des bénéfices et permettent de porter en amortissements ou réserves 412.210 fr. 09 au lieu de 205.080 fr. 98 pour l'exercice 1912.

Vous considérerez certainement comme nous que ces résultais sont satisfaisants.

Nous sommes heureux de constater qu'ils sont conformes aux espérances que nous vous exprimions dans nos rapports précédents en vous signalant la forte situation commerciale et financière de votre société, situation qui lui permet de profiter largement du développement économique de l'Indochine.

Après deux années de mauvaises récoltes, la Cochinchine a obtenu en 1913 une bonne récolte de riz qui peut être considérée comme normale. Les exportations de Cochinchine de ce produit et de ses dérivés se sont élevées à 1.180.000 tonnes contre 551.000 tonnes en 1912, 651.000 en 1911 et environ 1.000.000 de tonnes pour la moyenne des cinq années précédentes.

D'autre part, la récolte des maïs de Cochinchine fut également satisfaisante et l'exportation s'est élevée à 73.000 tonnes.

Ces bonnes récoltes de la Cochinchine ont sensiblement amélioré la situation financière des maisons de commerce chinoises avec lesquelles nous avons à traiter nos opérations d'achat de produits pour l'exportation. Nous avons cependant cru prudent de profiter des résultants favorables de l'exercice 1913 pour amortir le solde de nos créances sur les maisons Ban-Teck-Guan et Ban-Soon-An, qui avaient dû, en 1912, suspendre leurs opérations et déposer leur bilan.

Au Tonkin, les récoltes de maïs et riz ne furent pas aussi satisfaisantes que les années précédentes par suite de fortes inondations survenues en juillet-août et les exportations durent s'en ressentir.

Quoi qu'il en soit, il nous est agréable d'avoir à vous relater que, pour l'ensemble de l'Indochine, nos opérations commerciales ont donné dans la branche exportation d'excellents résultats et le montant total des chargements effectués par votre société a dépassé 261.000 tonnes.

À l'importation, les bonnes récoltes de Cochinchine ont permis, conformément à nos prévisions, de développer nos affaires.

Comme pour l'exercice précédent, nous n'avons pas eu à enregistrer de défaillances dans notre clientèle d'acheteurs et les résultats de cette branche ont été également satisfaisants. Nous avons tout lieu d'espérer qu'il eu sera de même dans l'avenir.

Nos services d'agences de compagnies diverses ont continué à nous donner l'appoint de bénéfices appréciables en progression normale.

Votre succursale du Tonkin a. donné pour l'exercice écoulé des résultats sensiblement inférieurs à ceux des exercices précédents. Nous vous en avons donné ci-dessus les motifs. Des inondations ayant compromis les récoltes, nous avons considéré prudent de réduire nos opérations avec la clientèle indigène. Il ne s'agit là que d'une

situation exceptionnelle et l'organisation de vos établissements au Tonkin reste tout à fait, complète, nous permettant de profiler de toutes les circonstances favorables aux opérations commerciales, tant à l'exportation qu'à l'importation.

Par suite de la vente du *Binh-Thuan*, dont nous vous avons rendu compte l'année dernière, les services de navigation de votre compagnie se réduisent à l'exploitation du vapeur *Phu-Yen*.

Pendant le cours de l'exercice, les frets se sont maintenus en Extrême-Orient à des taux très rémunérateurs. D'accord avec le gouvernement de l'Indochine, nous avons renvoyé à une époque ultérieure l'utilisation du vapeur à un service régulier entre l'Indochine et les Philippines et nous avons disposé du *Phu-Yen* pour des voyages libres sans aucune subvention. Le vapeur a ainsi effectué treize voyages, parcourant 29.947 milles, continuellement employé à des transports de riz ou de charbon.

En outre des affaires d'exportation, d'importation, d'agences et de navigation, nous avons à vous rendre compte de la situation de nos participations dans diverses entreprises de plantations en Cochinchine.

Le nombre des actions de la Société des plantations d'Hévéas de Xa-Trach*, possédées par votre société au 31 décembre 1913 n'a. pas varié. Il est de 2.152 actions de 100 francs entièrement libérées et négociables. Cette plantation est maintenant en production et, au 31 décembre 1913, 50.000 arbres étaient saignés. Il est prévu qu'en juin 1914, 80.000 arbres seront incisés et 100.000 environ à la fin de 1914. À cette époque, la moitié de la plantation sera donc en exploitation : les surfaces exploitées en 1914 permettent déjà de faire face à toutes les charges sociales de la société, et il est à présumer qu'en 1915, le produit net de l'exploitation sera en augmentation très sensible, tant par suite de la mise en valeur de la seconde moitié de la plantation que d'un rendement plus fort des arbres déjà en production pendant les exercices précédents.

La situation est la même pour la Société agricole de Suzannah. dont votre compagnie possédait 329 actions de 100 piastres au 31 décembre 1913. Cette société, qui a maintenant plus de 850 hectares plantés d'hévéas, aura 285 hectares mis en exploitation en 1914 et 300 hectares en 1915. Il est prévu que le total des bénéfices réalisés à la fin de 1915 permettra la distribution d'un premier dividende déjà rémunérateur qui ne pourra que progresser au cours des exercices suivants avec le développement de l'exploitation de l'importante plantation de la société.

Votre société possède également 1.418 actions de la Société des plantations d'An-Lôc. Cette entreprise, à laquelle nous nous intéressons particulièrement, est maintenant l'une des plus importantes de Cochinchine. Au 31 décembre 1913, la superficie mise en valeur était de 1.100 hectares, dont 785 hectares plantés d'hévéas, 223 hectares de cocotiers, 22 hectares en cultures diverses et 105 hectares défrichés pour les pâturages du troupeau de la société. Il est en outre prévu une extension de la plantation sur 500 hectares, soit. 200 en hévéas et 300 en cocotiers.

La plantation totale sera ainsi de 1.000 hectares hévéas et 500 hectares de cocotiers.

Ce n'est pas avant l'exercice 1917 que la société pourra distribuer un premier dividende. La mise en valeur du domaine de la Société des plantations d'An-Lôc ayant été poursuivie d'après les méthodes de culture les plus perfectionnées et en tenant compte de tous les résultats obtenus sur les plantations plus anciennes du Moyen-Orient, nous avons la plus grande confiance dans le rendement de cette entreprise.

Les actions des trois sociétés dont nous venons de vous entretenir constituent la presque totalité du compte Portefeuille-titres ; dans les comptes soumis à votre approbation, tous ces titres ont. été inventoriés au pair.

Votre société possède également une petite participation dans la Nouvelle Compagnie Forestière du Mékong, Les résultats déjà obtenus par cette entreprise et diverses transformations en cours d'exécution permettent de compter prochainement

sur une exploitation rémunératrice, en rapport avec l'importance du commerce et du travail des bois en Indochine.

En résumé, les diverses branches où s'exerce l'activité sociale de votre société ont donné, pour l'exercice 1913, des rendements satisfaisants ; d'autre part, les entreprises dans lesquelles vous avez des participations non encore productrices se développent normalement.

Enfin, la prospérité économique actuelle de l'Indochine paraît devoir se maintenir.

La dernière augmentation de capital de un million de francs réalisée fin décembre 1913 ayant sensiblement renforcé la situation financière de votre société, nous avons donc tout lieu d'espérer que, pour les exercices futurs, nous pourrons vous soumettre des résultats aussi satisfaisants. Nous tenons à rendre hommage au zèle et au dévouement de tous nos collaborateurs, tant d'Extrême-Orient que d'Europe, et nous serons certainement vos interprètes en leur exprimant ici nos remerciements. […]

En approuvant, le rapport et les comptes soumis à votre approbation, vous aurez à donner *quitus* à la succession de M. Édouard Allatini de sa gestion. Ainsi que nous avons eu le regret de vous en rendre compte dans notre précédent rapport, cet administrateur est décédé au commencement de l'exercice 1913. […]

Dans la Légion d'honneur
Ministère des colonies
(*Le Temps*, 10 août 1914)

Chevaliers

Achille Bloch, président du conseil d'administration de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient [CCNEO].

Louis-Étienne DUCROISET, fondé de pouvoirs

Né le 10 novembre 1875 à Grenoble.
Fils de Marie Joseph Baptiste Ducroiset et de Anna Joséphine Grand.
Marié le 1er février 1912, à Haïphong, avec Mariane Israël, fille d'Israël Hirsch et d'Henriette Simon, sœur de Simon Hirsch, directeur du service parlementaire de l'agence Havas.

Capitaine au long cours.
Fondé de pouvoirs de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême Orient.
Administrateur de la Tutela d'Extrême-Orient (1929),
de la Société agricole de Suzannah,
puis de la Société indochinoise de plantations d'hévéas.

Président de la chambre de commerce de Saïgon (1922-1923).
Président du Syndicat des exportateurs de riz.
Membre du conseil colonial.
Membre de la commission municipale de Cholon
Chevalier (1921), puis officier (1926) de la Légion d'honneur.
Décédé au début de janvier 1936.

SAÏGON
COMPAGNIE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION D'EXTREME-ORIENT
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 140)

Société anonyme au capital de 3.000.000 francs
Siège social : boulevard Haussmann, Paris, 11 *bis*
Direction générale : rue de Rome, Marseille, 120,

MM. G[ustave] FERNANDEZ, administrateur délégué ;
V[ictor] ASCOLI, administrateur délégué ;
L[ucien] LAUNAY, administrateur délégué ;
D[avid] JESSULA, directeur [chevalier de la Légion d'honneur en 1923 : voir encadré ci-dessous] ;
R. MATHÉE [10], fondé de pouvoirs ;
J[acques] JESSULA, fondé de pouvoirs [chevalier de la Légion d'honneur en 1923 : voir encadté ci-dessous] ;
F[rédéric] WAESPÉ [11], fondé de pouvoirs ;
L[ouis] DUCROISET, fondé de pouvoirs ;
FRITZ BIRNSTIEL, employé ;
E. RABBIONE [12], employé ;
W[alter] MULLER [13] , employé ;
H. PELLET, employé ;
E. ORSONI, employé ;
E. CALIFANO, employé ;
E. BLONCHOS, employé ;
M. BAILEY, employé ;
J. MOUSTIÉ, employé ;
A[lfred] MARTINI, employé ;
Mme CHENIEUX, sténo-dactylographe.

HANOÏ
ELLIES (Georges) [14]
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 50)

Courtier et agent d'assurances
33, boulevard Dông-khanh
Agent à Hanoï de la Cie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient [CCNEO].

---

[10] René Mathée (1876-1960) : ancien de la maison Allatini, fondé de pouvoirs de la CCNEO à Haïphong, fondateur en 1917 de Ellies, Mathée et Cie (plantations de café). Voir encadré.

[11] Frédéric Waespé : Suisse, fondé de pouvoirs, puis actionnaire de la CCNEO (jusqu'en 1938), administrateur de la Société agricole de Suzannah et de la Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm, filiales de la CCNEO, puis, brièvement (1935-1936), de la Société indochinoise de plantations d'hévéas (SIPH), suite des deux précédentes. Administrateur de l'Énergie industrielle (groupe Durand). Chevalier de la Légion d'honneur à titre étranger en 1929 comme administrateur de sociétés.

[12] Probablement *Emmanuel* Septimus Rabbione, né le 7 décembre 1894, à San Damiano d'Asti (Italie), naturalisé français (*JORF*, 23 juin 1929). On le retrouve en 1934 commissaire aux comptes de la Société Tutela d'Extrême-Orient et de la Compagnie des Hauts Plateaux indochinois, filiales de la C.C.N.E.O.

Plusieurs de ses frères vinrent s'établir à Saïgon à sa suite, dont Mario, entrepreneur de peinture.

[13] Walter Muller : futur directeur (et liquidateur en 1939) de la Société marseillaise d'outre-mer. Commissaire aux comptes du Domaine agricole de l'Ouest et de R.L. Duchateau & Cie.

[14] Georges Ellies (1874-1969) : négociant, exploitant de mines, assureur, ancien représentant à Hanoï de la Compagnie française de navigation des mers de Chine, agent d'affaires, gérant d'immeubles et (avec René Mathée, directeur de la C.C.N.E.O. à Haïphong) planteur de café.

COMPAGNIE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT
Société anonyme au capital de 4.000.000 de francs
Siège social : 11 *bis*, boulevard Haussmann, Paris
Direction générale : 120, rue de Rome, Marseille
(*Les Annales coloniales*, 31 juillet 1915)

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires a eu lieu le 24 juin 1915.
Soixante-neuf actionnaires possédant 8.882 actions étaient présents où représentés.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

[…] Les bénéfices des diverses exploitations de votre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1914, se sont élevés, après déduction des frais généraux, de toutes charges sociales, provisions et dépréciations diverses à fr. 603.582 83

Il y a lieu de prélever sur ces bénéfices pour :
Amortissement du matériel fluvial : 16.834 55
Amortissement du mobilier et installations : 18.014 15
Amortissement des frais de la dernière augmentation de capital : 8.622 55
Soit au total une une somme de 43.471 25
Ces. amortissements ramènent
le montant disponible des bénéfices nets de l'exercice à 560.111 59
dont nous vous proposons l'emploi suivant :
5 % à la réserve légale : 25.005 57
Intérêt de 5 % au capital social : 200.000 00
Tantièmes au personnel : 49.815 90
10 % du solde au conseil d'administration : 28.229 01
306.050 48
La balance de 254.001 11
augmentée du report de l'exercice 1913 7.324 27
laisse un solde disponible de 261.385 33
qui serait affecté :
à la réserve spéciale : 25.000 00
à l'amortissement du fonds de commerce : 75.000 00
à l'amortissement des immeubles et participation immobilière : 35.000 00
pour dividende supplémentaire de 3 % aux actions : 120.000 00
255.000 00
et comme solde à reporter à nouveau 6.385 38

Si vous voulez bien approuver les comptes et des propositions que nous avons l'honneur de vous soumettre, le dividende total pour l'exercice 1914 sera ainsi fixé à 20 francs par action, sous déduction des impôts. Le dividende sera payable à partir du 31 juillet prochain.

Les résultats de l'exercice 1914 auront ainsi permis le paiement d'un intérêt de 8 % au capital social de 4 millions de francs, tout en affectant aux amortissements, réserves et report à nouveau une somme de 213.087 fr. 40. Il est à rappeler ici que le capital. avait précisément été augmenté de 1.000.000 de francs au début de l'exercice, alors que rien ne permettait de prévoir une conflagration générale aussi proche. Vous considérerez certainement comme nous que les résultais obtenus sont particulièrement satisfaisants., étant donné les circonstances difficiles que votre société s'est trouvée avoir à traverser ensuite de la déclaration de guerre entre la France et les puissances germaniques.

Le premier semestre de l'exercice s'était déroulé dans d'excellentes conditions : la récolte qui eu lieu en Cochinchine dans les premiers mois de l'année avait été très bonne et il est à constater que, malgré les événements, les exportations de cette colonie en riz et ses dérivés ont atteint, en 1914, 1.293.364 tonnes, chiffre supérieur à tous ceux des années antérieures.

Votre société, avec son capital renforcé, sa forte situation commerciale, était, comme nous vous l'avons indiqué dans nos précédents rapports, particulièrement bien placée pour tirer un. bon parti de ces circonstances favorables. Aussi, les résultats du premier semestre 1914 avaient-ils été très satisfaisants et le second semestre s'annonçait comme devant être non moins fructueux. Mais, d'autre part., les engagements de votre société, à la déclaration de guerre, se sont trouvés être très importants. Elle avait alors de nombreux chargements à flot sur vapeurs de toutes les nations belligérantes, à destination de France, d'Angleterre, d'Allemagne, du Japon. En outre, beaucoup de contrats restaient à livrer en France ou en pays alliés, alors que toutes les conditions économiques normales étaient bouleversées.

Enfin, nous avions à craindre que la crise financière intense qui éclatait dans le monde entier eût des conséquences sensibles sur le crédit des nombreuses maisons de commerce chinoises avec lesquelles nous avons à traiter nos opérations en Indochine

Nous sommes heureux de pouvoir vous informer que la presque totalité des difficultés qui se sont produites du fait de très importants engagements ont été résolues à la satisfaction des intérêts de votre société ; pour quelques situations non encore définitivement réglées, nous avons constitué des provisions suffisantes pour parer à tous mécomptes éventuels. Bien entendu, les règlements de tous ces engagements sur le second semestre 1914 ont occasionné à votre société des pertes imprévues qui ont affecté sensiblement, les résultats généraux de l'exercice, mais vous partagerez certainement la satisfaction que nous éprouvons à constater qu'il n'est pas d'engagement contracté par votre société avant la déclaration de guerre, sauf ceux envers les nationaux des pays ennemis, qui n'ait été exécuté par elle. Nous pouvons ajouter que, renonçant à faire usage des facilités du moratorium, votre société a maintenant retiré de la circulation toutes traites ou acceptations portant sa signature et dont le paiement était venu à échéance.

En résumé, malgré la surprise de la déclaration de guerre, les difficultés considérables traversées depuis lors, la situation. commerciale et financière de votre société est restée intacte.

Nous nous faisons un devoir de reconnaître ici que dans ces circonstances difficiles, nous avons rencontré près des banques, et particulièrement de la Banque de l'Indochine, et près de notre clientèle de tout ordre, toutes les facilités et bonnes volontés nécessaires.

À « l'exportation » d'Indochine, nos opérations commerciales ont eu la même importance qu'au cours de l'exercice précédent

Le montant total des chargements effectués par votre société s'est élevé à 262.000 tonnes contre 261.000 en 1913. Dans ce. chiffre, votre établissement principal de Saïgon a eu, comme pour les exercices antérieurs, une part très prépondérante.

À l' « importation » d'Indochine, les résultats ont été très satisfaisants pour l'importance des affaires traitées ; dès le mois d'août, elles ont été volontairement réduites par nous à des opérations au comptant.

Nos services d'agences de sociétés diverses ont continué à nous donner l'appoint d'un bénéfice constamment en progression.

La succursale de Haïphong, au Tonkin, nous a été d'un précieux concours, nous permettant des relations suivies avec le gouvernement général de l'Indochine qui eut, à plusieurs reprises, à intervenir pour faciliter les opérations commerciales de la colonie.

L'exploitation de l'unique vapeur de votre société, le *Phu-Yen*, a donné, en 1914, des résultats modestes. Pendant le premier semestre, les frets avaient été faibles ; à la

déclaration de guerre, nous avons conservé le vapeur au port de Saïgon, inexploité pendant plusieurs semaines. Dans la suite, nous avons eu à exécuter des contrats de transport passés antérieurement à des taux peu rémunérateurs, et, en fin d'année, d'importantes réparations ont été faites à la coque, aux machines et aux chaudières afin de conserver au vapeur la note n° 1. Il était donc, au 31 décembre 1914, en parfait état d'entretien alors qu'une hausse considérable des frets et de la valeur des vapeurs commençait à se produire. Aussi nous avons tout lieu d'espérer qu'au cours de l'exercice 1915 votre vapeur *Phu-Yen* fournira un très beau rendement du capital qu'il représente.

Votre société dispose également d'un « Matériel fluvial » comprenant six chalands et un canot automobile. Son utilisation à des transports divers a donné un rendement satisfaisant du capital ainsi immobilisé.

Nous vous signalons enfin une augmentation de 209.669 fr. au compte « Immeubles ». Elle s'explique par l'achat d'un terrain de 5.000 mètres carrés environ en bordure des quais de Saïgon. C'est une acquisition qui nous a paru intéressante en vue de l'avenir, mais dont nous ne prévoyons pas l'utilisation immédiate. Son prix est d'ailleurs peu élevé, 10.709 fr. 05 seulement, et l'augmentation du compte « Immeubles » provient presque entièrement des réparations et des acomptes versés sur le prix d'achat de l'important immeuble où se trouve installée votre agence principale de Saïgon.

Votre société avait auparavant à payer pour cet immeuble un important loyer annuel. D'autre part, l'extension des affaires nécessitait la disposition de locaux plus vastes pour bureaux et magasins et nous étions amenés à envisager le transfert de votre succursale de Saïgon en d'autres locaux, ce qui présentait de sérieux inconvénients ajoutés à celui d'une augmentation de loyer.

Il nous a paru que la solution la plus avantageuse était d'acquérir l'immeuble déjà occupé par votre succursale de Saïgon et d'y exécuter toutes réfections et nouveaux aménagements reconnus nécessaires. Le nouvel immeuble dont votre société est maintenant propriétaire à Saïgon est situé au centre de la ville, à proximité du port, des banques, des autres maisons de commerce et parfaitement aménagé selon les besoins de la succursale.

Nous avons aussi à vous rendre compte de la situation des participations de votre société dans diverses entreprises en Indochine. Ces participations sont représentées au bilan par le compte « Portefeuille-titres ».

Le nombre des actions de la Société des plantations d'hévéas de Xa-Trach possédées par votre société au 31 décembre 1914 était de 2.168 actions de 100 francs entièrement libérées. Cette plantation est maintenant entrée dans la période de rendement et il est prévu qu'au cours de 1915 plus de 160.000 arbres seront saignés et que la société réalisera des bénéfices intéressants. Ces premiers bénéfices devront être consacrés à l'allégement de la situation financière de la société qui avait dû contracter un emprunt à court terme pour achever sa plantation. Nous sommes toutefois maintenant fondés à envisager que, dans un avenir prochain, votre société recevra un intérêt très satisfaisant de sa participation dans cette affaire.

Il en est de même pour la participation dans la Société agricole de Suzannah, dont votre société possède 400 actions de 250 francs entièrement libérées. Une grande partie de la plantation est maintenant en exploitation et il y a de grandes probabilités qu'un premier dividende pourra être mis en paiement en 1916.

Enfin, votre société possède 1.778 actions de la Société des plantations d'An-Loc, dont 360 libérées seulement d'un quart, soit 25 francs au 31 décembre 1914. Au cours de l'année 1914, cette société a porté son capital de 2.000.000 à 2.500.000 francs afin de disposer des ressources nécessaires pour réaliser son programme de plantation de 1.500 hectares. Nous lui avons prêté notre concours pour cette opération financière, qui a été réalisée avec un complet succès. La création et l'entretien des plantations de

cette société se poursuivent toujours dans les meilleures conditions et l'avenir de cette entreprise continue à nous inspirer la plus grande confiance.

Votre société est également intéressée à la Nouvelle Compagnie forestière du Mékong, dont elle possède 500 actions de 100 francs, 250 étant libérées seulement d'un quart. Cette entreprise disposera prochainement d'une importante scierie à Pnom-Penh, la capitale du Cambodge ; cette usine, bien située sur les bords du Mékong, permettra à la Nouvelle Compagnie forestière du Mékong de prendre rapidement une situation prépondérante en Indochine dans le commerce des bois bruts et ouvrés.

Il est possible que l'importance des bénéfices réalisés par votre société se trouve momentanément affectée par la règle de prudence que nous nous sommes imposée, mais nous pensons que vous approuverez notre décision qui pourra, d'ailleurs, se modifier selon le cours des événements.

Nous avons, cette année, à vous signaler particulièrement le zèle et le dévouement de tous nos collaborateurs, tant d'Extrême-Orient que d'Europe, beaucoup d'entre eux ont été mobilisés et se trouvent encore au front des armées. Nous nous sommes efforcés de rester en contact avec eux et avons continué à verser une allocation à ceux attachés déjà depuis plusieurs années à votre société. Ceux qui sont restés nous ont prodigué le concours le plus complet et le plus dévoué pour assurer la marche de nos services avec un personnel très réduit. Vous vous associerez certainement à nous pour leur adresser à tous nos remerciements.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article 40 ne la loi du 24 juillet. 1867 sur les sociétés, vous aviez autorisé les administrateurs de votre société à traiter avec celle-ci, soit en leur nom personnel, soit pour le compte d'autres sociétés anonymes dont ils auraient été également administrateurs.

Nous vous demandons de renouveler pour l'exercice en cours l'autorisation, pour vos administrateurs, de traiter avec votre société.

Vous aurez enfin, Messieurs, conformément à l'article 33 des statuts, à désigner un ou plusieurs commissaires pour l'exercice en cours.

MM. Charles Vimont, Georges Simon et Jacques Comparat ont rempli ces fonctions en 1914 et sont rééligibles.

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT

Messieurs,

Par le rapport du conseil d'administration, vous avez pu vous rendre compte des difficultés que votre société a dû surmonter depuis le début de la guerre. Nos administrateurs délégués, en résidence à Paris [Victor Ascoli et Lucien Launay], ont été mobilisés dès le premier jour, et M. [Gustave] Fernandez s'est installé au siège social pour assurer la marche des affaires.

Lorsque le gouvernement et la Banque de l'Indochine sont partis pour Bordeaux, M. Fernandez a transporté tous les services à Marseille, où ils se trouvent encore.

Dans toutes les séances du conseil que j'ai présidées, j'ai adressé à M. Fernandez des remerciements sincères pour le zèle et le dévouement qu'il a apportés à la gestion des affaires sociales.

En l'absence de ses deux collègues parisiens, il a supporté tout seul le poids des affaires et vous me permettrez de signaler le fait à votre reconnaissante attention.

M. le président termine en envoyant le salut de l'assemblée aux administrateurs mobilisés, ainsi qu'aux employés qui se trouvent sur le front et souhaite que tous rentrent en parfaite santé dans leurs foyers après le triomphe des armées françaises et alliées.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1914 (en fr.)

ACTIF		
Fonds de commerce :	550.000 00	
Moins amortissement au 31 décembre 1913 :	325.000 00	225.000 00
Frais de 1er établissement et d'augm. de capital :	59.511 90	
Moins amortissement au 31 décembre 1913 :	50.888 35	8.623 55
Immeubles et participations immobilières :	537.842 75	
Moins amortissement au 31 décembre 1913 :	75.000 00	462.842 75
Matériel naval, s/s « Phu-Yen » :	458.617 45	
Moins amortissement au 31 décembre 1913 :	158.617 45	
Matériel fluvial :	76.834 55	
Mobilier, Matériel et installations :	97.111 00	
Moins amortissement au 31 décembre 1913 :	54.096 85	43.014 15
Loyer d'avance :	3.400 00	
Portefeuille-titres :	505.550 00	
Débiteurs en compte courant :		
Agences d'Extrême-Orient :	2.564.139 98	
Caisse et banques :	469.290 14	
Débiteurs divers :	377.083 50	3.410.513 62
Actionnaires, avance pour impôts :		23.051 28
Comptes d'ordre :		287.689 28
		5.346.519 16

PASSIF		
Capital		4.000.000 00
Réserves :		
légale :	97.266 07	
spéciale :	250.000 00	347.266 07
Créanciers divers		346.671 33.
Coupons échus		41.674 65
Profits et pertes :		
Report de l'exercice 1913 :	7.324 27	
Bénéfice de l'exercice 1914 :	603.582 84	610.907 11
		5.346.519 16

Après lecture du rapport des commissaires des comptes constatant la parfaite tenue et régularité de la comptabilité et de la caisse, les résolutions suivantes ont été adoptées.

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires des comptes, approuve lesdits rapports dans tout leur contenu, le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 1914, tels qu'ils sont présentés auxdits rapports, en reconnaît l'exactitude et la sincérité, donne pleine et entière décharge aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'assemblée générale adopte l'emploi des bénéfices proposé par le. conseil d'administration et fixe en conséquence le dividende à 8 % du capital social, soit 20 francs par action.

Ce dividende sera mis en paiement le 31 juillet prochain, sous déduction des impôts, contre la remise du coupon nº 9.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme, pour remplir les fonctions de commissaires pour l'exercice 1915, MM. Jacques Comparat, Georges Simon et Charles Vimont, avec faculté pour chacun des trois commissaires de remplir seul le mandat ci-dessus en cas d'empêchement de ses collègues pour un motif quelconque, et fixe à la somme de 400 francs pour chacun d'eux leur rémunération.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu les explications du conseil d'administration, ratifie les opérations faites par les membres du conseil d'administration en cours d'exercice avec la société, tant en leur nom personnel que comme membres du conseil d'administration d'autres sociétés, et donne de nouveau, en tant que de besoin, aux administrateurs, les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, de prendre ou conserver un intérêt direct ou indirect dans toute entreprise ou tous marchés faits avec la société, ou pour son compte.

Hanoï
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 48)

ELLIES (Georges)
Courtier et agent d'assurances
33, boulevard Dông-khanh.
Agent à Hanoï de la Cie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient.

COMPAGNIE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT
Société anonyme au capital de 3.000.000 francs
Siège social : boulevard Haussmann, Paris, 11 *bis*
Direction générale : rue de Rome, Marseille, 120
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 114)

MM. V[ictor] ASCOLI, administrateur délégué, Paris ;
L[ucien] LAUNAY, administrateur délégué, Paris ;
G. FERNANDEZ, administrateur délégué, Marseille;
D[avid] JESSULA, directeur, Saïgon ;

F[rédéric] WAESPE, fondé de pouvoirs, Saïgon ;
L. DUCROISET, fondé de pouvoirs, Saïgon ;
J[acques] JESSULA, fondé de pouvoirs, Saïgon ;
A[lfred] MARTINI, employé, Saïgon ;
E. BLONCHOS, employé, Saïgon ;
J. DESOLME, employé, Saïgon ;
M. BAILEY, employé, Saïgon ;
E. RABBIONE, employé, Saïgon ;
F. BlRNSTlEL, employé, Saïgon ;
R. MASSOU, employé, Saïgon ;
H. PELLET, employé, Saïgon ;
E. CAMBISSA, employé, Saïgon ;
E. CALIFANO, employé, Saïgon ;
J. MOUSTIER, employé, Saïgon ;
P. NIEL, employé, Saïgon.
Mme CHENIEUX, sténo-dactylographe, Saïgon ;
MM. R. MATHÉE, directeur, Haïphong ;
G. CHEMINAUX, employé, Haïphong ;
H. MEILL.

Comité d'assistance aux travailleurs indochinois
Comité de Marseille
(*Les Annales coloniales*, 1er juillet 1916)

Le Comité de Marseille a été formé le 5 février, au cours d'une réunion à laquelle nous étions représentés par l'un de nos collègues, M. A.-R. Fontaine. … En voici la composition :

[Gustave] Fernandez, administrateur délégué de la Compagnie de commerce et de navigation de l'Extrême-Orient…

Cie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
S.A. au cap. de 4 MF
Siège social : 11 *bis*, bd Haussmann, Paris
Direction générale : 120, r. de Rome, Marseille
(*Les Annales coloniales*, 26 août 1916)

AG, 24/6/1916 sous présidence Achille Bloch
Présents ou repr. : 74 act. possédant 7.539 act.
Bénéf. bruts : 0,815 MF.
……
Nombreuses entraves dues à la guerre mais :

La Cochinchine continue […] à traverser une période de prospérité , les récoltes de 1915 ont été bonnes et les exportations de riz et produits dérivés, etc.

La puissance d'achat de la clientèle indigène s'est trouvée augmentée et les marchandises importées par votre soc. ont été écoulées dans de très bonnes conditions.

Vos services de sociétés d'assurance, de navigation ou divers ont continué à donner de bons résultats avec des bénéfices en progression.

Au Tonkin, la situation économique au cours de l'année 1915 fut satisfaisante et les opérations de votre succursale d'Haïphong, normales ou exceptionnelles, ont, dans

l'ensemble, été fructueuses. C'est par l'intermédiaire de cette succursale que votre soc. a traité la plupart de ses fournitures à l'État. […]

L'unique vapeur possédé par votre société, le *Phu-Yen* [précédemment à la Compagnie française de cabotage des mers de Chine], a permis de réaliser […] des bénéfices importants par rapport au capital représenté. Revente du *Phu-Yen* avec une plus-value. Avec 2.500 t. de portée seulement, il ne pouvait plus être utilisé avantageusement par votre société pour son propre trafic. Nous nous proposons de le remplacer par un ou plusieurs vapeurs d'un tonnage plus important lorsque les conditions de leur achat et de leur exploitation nous paraîtront présenter un degré convenable de sécurité et stabilité.

Nous avons maintenant à vous rendre compte de la situation des participations de votre société dans diverses entreprises en Indochine.

Le nombre d'actions de la Société des plantations d'hévéas de Xa-Trach possédées par votre société au 31 décembre 1915 n'a pas varié. Il est de 2.168 actions de 100 francs, entièrement libérées et négociables. Les plantations de cette société sont maintenant en exploitation et les bénéfices de l'année 1915 ont permis le remboursement intégral des emprunts qui avaient été contractés pour l'achèvement des plantations.

Votre société possède 400 actions de 250 francs l'une, entièrement libérées, de la Société agricole de Suzannah. Cette entreprise est très importante ; elle a une plantation de 860 hectares d'hévéas, sur lesquels 320 hectares seulement ont été exploités en 1915, mais les résultats sont déjà assez satisfaisants pour qu'un dividende de 10 % du capital social ait été déclaré pour l'exercice 1915. Ce dividende ne sera encaissé par votre société qu'au cours de l'exercice 1916 et il n'en est pas fait état dans les comptes soumis à votre approbation.

1.778 actions de 100 francs représentent la participation de votre société dans la Société des plantations d'An-Loc ; 1.418 étaient entièrement libérées et 360 de 75 francs seulement à fin décembre 1915. Cette entreprise est non moins importante que la précédente ; elle possède actuellement 800 hectares plantés en hévéas et 200 hectares en cocotiers. Mais les plantations sont beaucoup plus jeunes et ce n'est qu'au cours de 1916 que l'exploitation sera commencée sur une petite surface et qu'en 1917 sur une surface plus étendue, susceptible de donner des résultats suffisants pour payer un premier dividende.

Votre société possède également 500 actions de 100 francs de la Nouvelle Compagnie forestière du Mékong, dont 250 entièrement libérées et 250 libérées de 75 francs seulement. Les circonstances créées par la guerre n'ont pas encore permis d'utiliser la pleine capacité de débit de l'importante scierie édifiée par cette société à Pnom-Penh, la capitale du Cambodge. Mais l'usine est achevée et une exploitation provisoire permet de couvrir les frais généraux.

Ces diverses participations représentent la presque totalité du compte « Portefeuille-titres » ; il comprend en outre quelques actions de diverses sociétés indochinoises pour la somme de 6.450 francs et, enfin, un premier acompte de notre souscription à l'emprunt 5 % de la Défense nationale. Bien que nous ayons l'emploi en Indochine à un taux plus rémunérateur de toutes nos disponibilités, nous avons considéré que votre société devait participer à l'effort général pour subvenir aux besoins financiers de l'État, si modeste que pût être son concours. Nous avons souscrit 5.000 francs de rente 5 % et nous sommes certains que vous approuverez cette opération.

Arrivés en fin de mandat, nous croyons pouvoir vous résumer les résultats qui seront ainsi acquis après le sixième exercice social : le fonds de commerce, les frais de premier établissement et d'augmentation de capital, d'acquisitions de mobilier, matériel et installations vont se trouver intégralement amortis ; des immeubles et le matériel fluvial partiellement.

Les amortissements ainsi pratiqués représentent une somme de 927.729 fr. 10 ; d'autre part, les réserves légales ou spéciales ont été dotées de 503.707 fr. 25. Le dividende annuel a pu cependant être de 2 à 3 et 4 millions de francs, et ce n'est que la prudence imposée par les circonstances de guerre qui nous a amenés à vous demander de le limiter à 8 % pour les deux derniers exercices écoulés.

*
* *

Après la lecture du rapport des commissaires des comptes, constatant la parfaite régularité de la caisse et la bonne tenue des écritures, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

……

Troisième résolution. — L'assemblée générale, par application de l'article 24 des statuts, réélit administrateurs de la société : MM. Guido Allatini, Victor Ascoli, Achille Bloch, Gustave Fernandez, Henri Hoffet, Édouard Houïtte de Lachesnais, Lucien Launay et le comte Robert de Vogüé [15].

4e résolution. — Jacques Comparat, Georges Simon et Charles Vimont, commissaires aux comptes.

…

Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
Siège social ; 11 *bis*, boulevard Haussmann, Paris
Direction générale : 120, rue de Rome, Marseille
(*Les Annales coloniales*, 21 juillet 1917)

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires a eu lieu le 29 juin 1917, sous la présidence de M. Achille Bloch, président du conseil d'administration.

[…] Les bénéfices réalisés par votre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1916 se sont élevés, après déduction de tous frais généraux, charges sociales, amortissements de mauvaises créances, dépréciations avant inventaire, provisions pour contribution sur bénéfices de guerre, et pour risques commerciaux en cours, à fr. 1.096.299 13 […]

Les produits de l'exercice 1916 auront ainsi permis la distribution d'un dividende de 12 % du capital social, tout en affectant aux amortissements et réserves une somme globale de Fr. 442:476 20

Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants que l'exercice dont nous vous rendons compte a subi toutes les conséquences de la prolongation de la guerre.

À l'exportation d'Indochine, les très belles récoltes de 1916 nous auraient fourni, en temps normal, l'élément d'affaires considérables. Malheureusement, la pénurie et la cherté du fret, ajoutées à la hausse du change et des taux d'assurance, ont continué à apporter de nombreuses entraves aux opérations d'exportation.

Notamment du fait de ces conditions anormales, les prix des marchandises délivrées en Europe se sont trouvées tellement majorés, que nous avons dû persévérer dans la ligne de conduite que nous avons adoptée au début de la guerre en restreignant volontairement l'importance des engagements de votre société.

---

[15] Robert de Vogüé (1870-1936) : fils de Melchior de Vogüé (président de Saint-Gobain, administrateur du Paris-Orléans), frère de Louis (président de Suez). Ép. Lucie Sommier, fille d'Alfred Sommer, des sucres Lebaudy-Sommier. Membre du conseil de surveillance de Schneider (1906). Administrateur (1909), puis président (1927) de la CCNEO. Président ou administrateurs de plusieurs de ses filiales. Administrateur (1912), puis vice-président (1928-1936) de Saint-Gobain, etc. Voir Qui êtes-vous ? 1924-Indochine

Nous avons toutefois continué à donner notre plus entier concours aux administrations intéressées, pour les opérations du ravitaillement général, et nous avons eu l'occasion de traiter ainsi diverses fournitures.

C'est dans ces conditions que :

Le tonnage total des chargements effectués par votre société s'est élevé à 125.000 tonnes environ contre 170.000 tonnes en 1915 et 262.000 tonnes en 1914.

La presque totalité de ces chargements a été assurée par les soins de votre succursale de Saïgon. La prospérité de la Cochinchine a continué, en effet, à s'affirmer au cours de 1916 par suite d'une excellente récolte.

Les exportations de cette colonie en riz et produits dérivés se sont élevées à un million 250.000 tonnes environ, contre 1 million 091.000 tonnes et 1.298.000 tonnes en 1915 et 1914.

Cette situation prospère de la Cochinchine a permis à la succursale de Saïgon de développer ses affaires « d'importation ».

Le chiffre des ventes réalisées par votre société dans cette branche a dépassé tous ceux des exercices antérieurs, et toutes les marchandises importées ont été écoulées à des conditions avantageuses, sans que nous ayons eu à enregistrer de défaillance parmi nos acheteurs.

L'augmentation de la population de la colonie, le développement régulier de la production agricole, nous permettent d'espérer que nos affaires « d'importation » continueront à donner des résultats satisfaisants.

Les services d'agences de sociétés d'assurances, de navigation ou diverses, assurés par les succursales de Saïgon et d'Haïphong ont continué à nous donner l'appoint de bénéfices satisfaisants, en progression sur ceux des exercices précédents.

Au Tonkin, les difficultés que nous avons signalées pour les transports maritimes n'ont pas permis à votre succursale d'Haïphong de traiter des affaires d'exportation sur l'Europe aussi importantes qu'au cours des années antérieures.

Cette succursale a pu toutefois traiter des affaires locales intéressantes et rémunératrices.

Nous. avons maintenant à vous rendre compte de la situation des participations de votre société dans diverses entreprises en Indochine. Ces participations figurent au bilan au compte « Portefeuille-titres ».

Votre société possède toujours le même nombre d'actions de la « Société des plantations d'Hévéas de Xa-Trach* », soit 2.168 actions de 100 francs, entièrement libérées. Les plantations de cette société sont maintenant en exploitation sur toute leur étendue, mais les arbres encore jeunes ne donnent pas encore leur plein rendement. La société procède d'ailleurs, en même temps qu'à l'exploitation, à l'amélioration et à l'extension de ses plantations, et doit conserver à cet effet un fonds de roulement suffisant. C'est en tenant compte de ces conditions que les résultats de l'exercice 1916 ont permis la distribution d'un premier dividende de 11 %, sur lequel votre société a encaissé un acompte de 5 % au cours de 1916, le solde étant payable en 1917.

Au cours de l'exercice dont nous vous rendons compte, votre société a acquis 425 actions de la Société agricole de Suzannah, de telle sorte que le nombre total des actions de cette société en portefeuille au 31 décembre est de 825.

Nous avons encaissé en 1916 le dividende de 10 % déclaré par la Société agricole de Suzannah pour l'exercice 1915.

Celui de l'exercice 1916, que nous aurons à encaisser au cours de 1917, sera probablement de même importance. Les deux cinquièmes à peine de la surface des plantations de cette société sont actuellement en exploitation, et il y a tout lieu d'espérer que, lorsque les 860 hectares d'hévéas seront en plein rendement, les dividendes de la Société agricole de Suzannah seront très rémunérateurs.

Le nombre d'actions de la Société des plantations d'An-Lôc possédées par votre société n'a pas varié. Il est toujours de 1.778. Toutes ces actions sont maintenant

entièrement libérées. La situation des plantations de cette société est toujours très, satisfaisants ; les 800 hectares plantés en hévéas, et les 200 en cocotiers ont été maintenus en parfait état d'entretien, et le développement des. arbres s'effectue dans d'excellentes conditions. Au cours de 1916, 70 hectares plantés d'hévéas ont été mis en exploitation et la production s'est élevée à 11.665 kg. La mise en exploitation de 154 nouveaux hectares est prévue pour 1917, mais ce n'est qu'en 1918 que la surface exploitée sera suffisante pour permettre une première rémunération du capital.

Toutes les actions de ces sociétés de plantations sont inventoriées au pair dans le bilan que nous soumettons à votre approbation.

Votre société possède toujours 500 actions de 100 francs de la Nouvelle Compagnie Forestière du Mékong, maintenant toutes entièrement libérées. La situation de cette société n'a pas varié au cours de l'exercice 1916 et l'exploitation provisoire de la scierie a permis de couvrir tous les frais généraux en laissant même un solde bénéficiaire qui a été reporté à nouveau.

Enfin, au cours de l'exercice 1916, nous avons souscrit au nouvel emprunt de la Défense nationale : 5.000 francs de rente 5 %. Au 31 décembre 1916, votre société avait ainsi en portefeuille 5.000 francs de rente française 5 % 1915 entièrement libérée et 5.000 francs 5 % 1916 libérée de 38,750 francs.

En résumé, malgré les difficultés nouvelLes créées par la prolongation de la guerre, les diverses branches où s'exerce l'activité de votre société ont donné, pour l'exercice de 1916, des résultats satisfaisants et le développement des entreprises dans lesquelles vous avez des participations se continue sans interruption.

Dans le bilan que nous soumettons à votre approbation : Le compte « Immeubles et participation immobilière » s'est augmenté pendant cet exercice de la somme de fr. 43.352,30 du fait du paiement du solde du prix d'achat de l'immeuble de la succursale de Saïgon, de l'achat de terrains et construction de magasins à Battambang, enfin du remblai d'un terrain en bordure des quais de Saïgon.

Le compte Mobilier, qui avait. été ramené à 1 franc par les amortissements antérieurs, est en augmentation de fr. 7.831,15 du fait d'acquisitions diverses pour nos sièges de Marseille et de Paris.

Le compte « Portefeuille-titres » est en augmentation de fr. 211.125 en suite des opérations dont nous venons de vous rendre compte.

Les modifications survenues aux autres comptes du Bilan, tant à l'actif qu'au passif, ne demandent pas d'explications spéciales et résultent des diverses opérations commerciales liquidées ou en cours au 31 décembre, selon le compte-rendu général que nous venions de vous faire.

En approuvait les propositions de répartition des bénéfices que nous vous soumettons, la situation financière de votre société se trouvera encore renforcée.

D'autre part, nos relations commerciales restent toujours très étendues, nous permettant de profiter en toute circonstance de la prospérité économique de l'Indochine.

Dans ces conditions, nous avons tout lieu d'espérer que nous pourrons pour les exercices futurs vous présenter des résultats également satisfaisants.

MESSIEURS,

Si toutes les difficultés que nous avons rencontrées ont pu être surmontées, nous le devons au dévouement inlassable de tous nos collaborateurs, tant d'Extrême-Orient que d'Europe. Notamment le directeur général, les chefs de service et la plupart des agents de vos succursales d'Indochine se trouvent avoir maintenant accompli dans la colonie un séjour prolongé bien au-delà de sa durée normale.

Nous serons certainement vos interprètes en adressant ici à tous nos plus vifs remerciements.

À nos agents mobilisés, qui se trouvent tous à des postes de combat, nous exprimons ici, en votre nom comme au nôtre, l'assurance de notre sympathie avec tous nos vœux de bonne chance. […]

Après la lecture du rapport de MM. J. Comparat, G. Simon et Ch. Vincent, commissaires des comptes, constatant le bon ordre de la comptabilité, l'assemblée: générale ordinaire, à laquelle 61 actionnaires, possédant 6.548 actions, étaient présents ou représentés, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires, approuve les dits rapports dans tout leur contenu, le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 1916, tels qu'ils sont présentés auxdits rapports, en reconnaît l'exactitude et la sincérité, donne pleine et entière décharge aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice écoulé, et *quitus* définitif aux ayants droit de M. Adolphe Vimont, ancien administrateur décédé, et à M. Jules Galula, administrateur démissionnaire.

……

1917 (août) : PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ D'EXPANSION FRANÇAISE EN EXTRÊME-ORIENT

Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
(*Le Journal des finances*, 20 juillet 1918)

La Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient a tenu son assemblée générale le 27 juin Le bilan arrêté au 31 décembre 1917 accuse un actif disponible ou réalisable de 7.156.039 fr en regard d'un passif exigible de 2.909.823 fr. faisant ressortir une situation financière très assise. Les amortissements ont été pratiqués largement. Le compte « Immeuble » est ramené de 413.352 fr à 324.720 fr. ; le « Mobilier fluvial », de 45.000 à 30 000 francs. Par contre, le « Portefeuille » s'augmente de 786.925 à 1.067 550 fr. Le bénéfice est de 1 million 225.812 francs. Le dividende a été fixé à 40 fr. contre 30 fr. l'année dernière. Le solde, soit 20 fr., sera payé le 31 juillet.

SAÏGON
COMPAGNIE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION D'EXTREME-ORIENT
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 127)

Société anonyme au capital de 4.000.000 francs
Siège social : boulevard Haussmann, Paris, 11 *bis*
Direction générale : rue de Rome, Marseille, 120,

MM. V[ictor] ASCOLI, administrateur délégué, Paris ;
L[ucien] LAUNAY, administrateur délégué, Paris ;
G[ustave] FERNANDEZ, administrateur délégué, Marseille ;
D[avid] JESSULA, directeur, Saïgon ;
J[acques] JESSULA, fondé de pouvoirs, Saïgon ;
L[ouis] DUCROISET, fondé de pouvoirs, Saïgon ;

F[rédéric] WAESPÉ, fondé de pouvoirs, Saïgon ;
A[lfred] MARTINI, fondé de pouvoirs, Saïgon ;
H. JARDIN, E. MONSH, E. CAMBISSA, E. ORSONI, E. CALIFANO, A. SOULIER, P[aul] BLACCONI [16] , G. QUINT, H. LAMORTE, L. LACOLLONGE, A. CARDI, E. RABBIONE, FRITZ BIRNSTIEL, H. PELLET, E. ANDRIEUX, [E.] THIOLLIER, employés, Saïgon ;
Mme E. CAMBISSA, Mlle ENGELBRECHT, sténo-dactylographes, Saïgon ;
MM. R. MATHÉE, G. CHEMINAUD, fondés de pouvoirs, Haïphong ;
MM. PIERRET [17], employé, Haïphong ;

COMPAGNIE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION D'EXTREME-ORIENT
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 72)

Haïphong, 38, rue Harmand

MM. MATHÉE, fondés de pouvoirs ;
G[eorges] CHEMINAUD, en congé ;
J. CHAPERON ;
G. PIERRET ;
G. COGNON ;
MEILL ;
DE GONZAGA ;
DE BALMAN ;
Mlle J. ROZAS
MM. LIE-SUN-TING ;
THO-HONTIENY.

Cie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
(*La Journée industrielle*, 30 juin 1920)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 28 juin sous la présidence de M. Achille Bloch, président.

Les bénéfices réalisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1919, après déduction de tous frais généraux, de charges sociales des amortissements de mauvaises créances, des déprédations avant inventaire, des provisions pour impôts et tous risques commerciaux, s'élèvent à 5.782.865 fr.

La progression dans les bénéfices est due principalement aux bons résultats donnés par les affairas d'exportation des produits de l'Indo-Chine traités par les agences de Saïgon et de Haïphong. L'exercice fut notamment caractérisé par une demande considérable de riz de la part de la clientèle des pays d'Extrême-Orient : Chine, Japon, Philippines, Indes Néerlandaises.

Les circonstances ont permis d'étendre le rayon d'action des opérations commerciales de la société, et quelques ventes ont été traitées avec des acheteurs de l'Australie et des ports de la côte ouest des États-Unis.

---

[16] Paul Blacconi : futur directeur commercial de la Société des huileries de Saïgon, puis directeur de la CCNEO et des Garages Charner à Pnom-Penh. Nécro in *Écho annamite*, 24 août 1940 (ci-dessous).

[17] Gustave Pierret (Cayenne, 1885-Haïphong, 1932) : ancien agent de la maison Allatini et Cie à Saïgon, puis directeur de la Nouvelle Compagnie forestière du Mékong. Futur directeur de la Compagnie indochinoise de navigation à Haïphong.

Avec la France, le taux élevé du change et les difficultés d'obtenir le tonnage nécessaire n'ont permis que des transactions commerciales réduites.

À. l'importation en Indo-Chine, les affaires traitées par les agences de Saïgon et de Haïphong ont été sensiblement réduites D'abord, les hauts prix pratiqués, sur toutes les marchandises d'importation avait incité la société à réduire sensiblement ses stocks en approvisionnements, et ils étaient presque nuis au début de 1919. D'autre part, pendant tout le cours de l'année, les marchandises commandées n'ont été livrées qu'avec des difficultés considérables et beaucoup de retards Ces livraisons deviennent maintenant plus aisées et le conseil espère que les opérations d'importation reprendront leur importance normale avec des résultats satisfaisants.

Les services d'agences de sociétés d'assurances, de navigation, etc., ont continué à fonctionner normalement à la satisfaction des sociétés représentées. Au cours de l'exercice, la société a obtenu l'agence de la Pacific Mail Steamship, dont les navires desservent maintenant régulièrement le port de Saïgon.

Le rapport donne ensuite quelques renseignements sur la situation des affaires dans lesquelles la société a des intérêts : Plantations d'hévéas de Xa-Trach, Société Agricole Suzannah, Plantations d'An-Loc, Compagnie forestière du Mékong. Société indo-chinoise de constructions navales, et Société de constructions mécaniques de Haïphong. Ces diverses entreprises paraissent susceptibles de donner prochainement des profits intéressants.

Le dividende a été fixé à 100 fr. par action, dont 30 fr. déjà versés.

Cercle sportif saïgonnais

Séance du 30 août 1920

(*Saïgon sportif*, 4 septembre 1920)

Admissions

Lacollonge, Cie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, présenté par MM. G. H. Cacace et Vacher.

NÉCROLOGIE

Mme Achille Bloch, née Anna Allatini

(*Le Figaro*, 5 février 1921)

On annonce la mort de Mme Achille Bloch, née Anna Allatini, décédée en son domicile, à Paris, 152, boulevard Malesherbes. Les obsèques auront lieu dimanche 6 courant. On se réunira à dix heures et demie, à la porte du cimetière Montmartre.

Prière de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.

Cette mort met en deuil M. Achille Bloch, son mari ; M. Louis Bloch-Allatini, Mme veuve Allatini et ses enfants, M. et Mme Paul Schwab et leur fils [18] , ses enfants et petits-enfants, et les familles Allatini, Bloch, Worms, Galula, Fraenkel, Valensi, Fernandez et Milhaud. Cet avis tient lieu de faire-part.

---

15 mars 1921 : décès à Paris de Victor Ascoli, de la CCNEO, président des Plantations d'An-Loc, administrateur de celles de Xa-Trach, ancien président de la chambre de commerce de Saïgon et ancien conseiller municipal de Cholon.

---

[18] Paul Schwab (Nancy,1882-Paris, 1955). Fils d'Adrien Schwab (1849-1923), administrateur des Plantations d'An-Loc. Marié à Gilda Allatini. Un fils : Hubert, mpf (*Bottin mondain*, 1955).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
Légion d'honneur
(*Le Journal officiel de la République française*, 17 février 1921)

Chevalier

Ducroiset (*Louis*-Étienne), capitaine au long cours. Fondé de pouvoirs de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient ; 24 ans de services. Pendant la guerre, par ses fournitures et ses affrètements au gouvernement général de l'Indo-Chine, a contribué au ravitaillement de la métropole en riz et céréales. Par ses fonctions à la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, a aidé à maintenir les relations entre l'Indo-Chine, les États-Unis et les divers pays d'Extrême-Orient.

AU CONSEIL SUPÉRIEUR DES COLONIES
(*Les Annales coloniale*s, 6 avril 1921)

Par arrêté du ministre des Colonies en date du 31 mars 1921 : M. Clanis (Gaston)[19] , industriel à Kaolak (Sénégal). a étê nommé membre du Conseil supérieur des Colonies (conseil économique, section des transport maritimes), en remplacement de M. Ascoli, décédé.

Cercle sportif

Réunion du comité du 4 août 1921.
(*Saïgon sportif*, 6 août 1921)

Admissions

V. Del Pietro [20], de la Cie de commerce et de navigation E. O., présenté par MM. Parker et Birnstiel.

AEC 1922/647 — Cie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient [CCNEO], 12, rue Boissy-d'Anglas, PARIS (8e).

Capital. — Sté an., f. le 29 septembre 1909, 6 millions de fr. en 24.000 act. de 250 fr., (porté en 1922 à 8 millions de fr., par la création de 8.000 act. nouvelles) dont 8.000 act. attribuées à la société Allatini et Cie, 2 200 à la Cie fse de cabotage des mers de Chine et 19 300 souscrites et ent. lib. — Divid. : 1916, 30 fr. ; 1917, 40 fr. ; 1918, 45 fr. ; 1919, 100 fr. ; 1920, 100 fr.

Objet. — Import. et exp. en Indochine et tous pays : assurance, armement, consign. de navires, dépôt de charbon.

Exp. — Tous produits.

[19] Gaston Clanis : négociant à Saint-Pierre (Martinique), puis à Cayenne, administrateur de la Financière des Colonies, puis des Éts Peyrissac, etc.

[20] *Victor* Auguste Antoine Del Pietro (Lyon VIe, 7 mars 1898-Villeurbanne, 30 juillet 1979) : étudiant en mécanique. Engagé le 2 janvier 1915 au 3e groupe artillerie d'Afrique. Passé dans l'aviation le 8 oct. 1917 : bombardier. Rentré à Lyon à l'été 1928.

Imp. — Riz, poivre, coprah, maïs.

Conseil. — MM. Achille Bloch [adm. Industrielle et commerciale de Salonique*], présid. ; Gustave Fernandez [adm. Industrielle et commerciale de Salonique*], Lucien Launay, adm. délégués ; Guido Allatini [adm. Industrielle et commerciale de Salonique*], René Gigon-Papin, Henri Hoffet, Éd. Houïtte de la Chesnais [neveu de Jean Bonnardel, du HPLM], comte Robert de Vogüé [fils de Melchior (pdt St-Gobain, adm. P.-O.), frère de Louis (adm. PLM, pdt Suez…). Ép. Lucie Sommier. Patron de Saint-Gobain], admin.

COMPAGNE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT
Société anonyme au capital de 6.000.000 francs.
Siège social : 12, rue Boissy-d'Anglas, Paris
Agences à : Marseille, Le Havre, Anvers, Londres.
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1922, p. 136)

MM. L. LAUNAY, administrateur délégué ;
G. FERNANDEZ, —
D. JESSULA, directeur à Saigon ;
F. WAESPÉ, fondé de pouvoirs, Saigon ;
L. DUCROISET, —
J. JESSULA, —
A. MARTINI, —
F. BIRNSTIEL —
A. SOULIER, employé à Saigon ;
H. PELLET, —
E. CALIFANO, —
E. ORSONI, —
E. RABBIONE, —
E. CAMBISSA —
P. BLACCONI, —
G. QUINT, —
L. LACOLLONGE, —
F. TOURNOIS, —
R. ORMIÈRE, —
A. CARDI, —
E. THIOLLIER, —
V. DEL PIETRO, —
Mme J. CAMBISSA, sténo-dactylographe à Saïgon ;
Mlle ENGELBRECHT, —
B. CHATEL, —
MM. R. MATHÉE, directeur à Haïphong ;
G. CHEMINAUD, fondé de pouvoirs ;
G. PIERRET, employé ;
MEIL, —
CORBEL, —
COGNON, —
BALMANN, —
ARNAULT, —
FAFART,
DE GONZAGUE, —
Mlle ROSAZ, sténo-dactylographe.

Pour le succès de l'emprunt indochinois
(*L'Écho annamite*, 4 février 1922)

Hier matin, à 10 heures, le Comité de propagande pour l'emprunt, présidé par M. Quesnel, gouverneur de la Cochinchine, et composé de MM. … Ducroiset, exportateur de riz… s'est réuni dans la salle des délibérations du conseil colonial, à l'effet de discuter des questions relatives à la réussite de l'emprunt de 6 millions de piastres.

……

1922 (mars) : CAPITAL PORTÉ À 8 MF
en 32.000 actions de 250 fr.

http://scripophilie.marseil.free.fr

COMPAGNIE DE COMMENCE
ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME ORIENT
(*Les Annales coloniales*, 24 mars 1922)

Réunis le 21 mars, en assemblée extraordinaire, sous la présidence de M. Achille Bloch, président du conseil d'administration, les actionnaires ont régularisé l'augmentation de capital de 2 millions de francs par la création de 8.000 actions

nouvelles de 250 fr., émises au taux de 500 fr. (soit avec une prime de 250 fr. par titre), portant le capital social de 6 millions à 8 millions de francs. L'article 9 des statuts a été modifié en conséquence de ladite augmentation.

Le conseil d'administration avait été autorisé le 4 août 1920 à porter le capital social, en une ou plusieurs fois, à 20 millions de francs aux époques et selon les modalités qu'il apprécierait. La souscription à la première tranche de 2 millions, réservés aux anciens actionnaires, a été couverte largement, 15.149 actions ayant été souscrites, tant à titre irréductible qu'éventuel, pour 8.000 actions offertes.

Une entente récente avec une importante société industrielle de l'Indochine [SFDIC] a procuré à la société la disposition de rizeries en Cochinchine susceptibles d'usiner annuellement 200.000 tonnes de riz brut. De plus, la société s'est assurée le contrôle d'un charbonnage au Tonkin [Kébao], dont la production développée lui permettra d'augmenter son commerce de charbon.

COMMENCE ET NAVIGATION D'EXTRÊME ORIENT

(*Le Journal des chemins de fer*, 5 août 1922, p. 257
[saisi main]

Les comptes de l'exercice 1921, soumis à l'assemblée des actionnaires du 28 juin, ont été analysés dans notre n° du 29 juillet.

Ns croyons intéressant de revenir sur cette société, en donnant des renseignements complémentaires que nous extrayons du rapport qui a été présenté aux actionnaires :

D'une façon générale, la société a maintenu et développé, au cours du dernier ex., tant en France qu'en IC, son organisation pour le commerce général des riz et produits dérivés de cette colonie d'Extrême-Orient.

Les acheteurs d'Europe et d' d'Extrême-Orient ayant été très éprouvés en 1920, la soc. a apporté la plus grande prudence dans ses opérations, ne traitant que des marchés à livraison très rapprochée et offrant toutes garanties de paiement.

Dans ces conditions, bien que l'exercice ait été marqué par une très bonne récolte de riz, qui a permis l'export. par le port de Saïgon de 1 million 517.000 t. de riz, les affaires d'exportation de produits d'IC sont restées sensiblement égales en importance à celles de l'ex. précédent. Le tonnage total des engagements effectués par les agences de la soc. à Haïphong et Saïgon, en riz et dérivés, s'est élevé à 89.600 t. contre 80.000 t. en 1920.

Au cours de l'année 1921, les opérations de vente directes à la consommation ont été développées par les agences du Havre et de Marseille. Un vaste terrain a été acquis à proximité du port du Havre pour y édifier les installations en vue de la manipulation et de la transformation des riz et maïs. Des relations suivies ont été maintenues avec les agents de l'étranger, notamment ceux de Londres et des ports du Nord de l'Europe, où des débouchés importants ont été trouvés.

En Indochine, la société a utilisé à son entière satisfaction les vastes magasins dont elle dispose à Saïgon, Cholon, Haïphong, y entreposant des riz bruts ou travaillés, des maïs et marchandises diverses, soit pour son compte propre, soit pour le compte de tiers. Elle a continué à trouver près des rizeries de Cochinchine et du Tonkin toutes facilités pour le travail des riz bruts qu'elle a eu à faire usiner pour l'export. En outre, en fin d'exercice, elle a conclu un accord avec une importante société industrielle indochinoise pour l'exploitation, à la convenance des deux parties, de ses rizeries de Cochinchine, qui, dès 1923, seront susceptibles d'une production annuelle de 120.000 t. de riz.

Enfin, la société a complété son organisation en France, en vue de l'achat en France et en Europe de marchandises destinées à l'IC, en créant à son siège un service spécial à

ce sujet. Les affaires traitées par les agences de Saïgon et Haïphong ont continué à donner des résultats satisfaisants. Les importantes récoltes des dernières années, les hauts prix de vente obtenus par les indigènes, le change favorable de la piastre ont sensiblement augmenté le pouvoir d'achat de la clientèle indochinoise, et il y a tout lieu d'espérer que les affaires en produits d'importation continueront à se développer. Au 31 déc. 1921, tous les stocks étaient inventoriés à des prix ne pouvant laisser aucun mécompte.

La Cie a acquis, l'an dernier, le contrôle absolu de la Société du domaine de Kébao. Ce domaine, d'une superficie de 25.000 hectares environ, comprend, en outre de forêts étendues, d'importants gisements de charbon, d'une excellente qualité, déjà très apprécié en Extrême-Orient. Ces gisements, dont l'exploitation n'avait pu, jusqu'ici, être développée, par suite du manque de moyens, et se bornait à une extraction de quelques milliers de tonnes, sont susceptibles d'atteindre un rendement de plusieurs centaines de mille tonnes par an.

Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 août 1922)

L'assemblée ordinaire a eu lieu hier, sous la présidence de M. Achille Bloch, président du conseil d'administration.

Au cours de l'exercice, la société a non seulement maintenu, mais développé, tant en France qu'en Indochine, son organisation pour le commerce général des riz et produits dérivés de cette colonie d'Extrême-Orient.

Les produits nets de l'exercice, bien que légèrement inférieurs à ceux de 1920, ont permis la distribution d'un dividende équivalant à 20 % du capital social tout en affectant en réserve et amortissements une somme de 756.410 francs.

Les acheteurs d'Europe et d'Extrême-Orient ayant été très éprouvés en 1920, la société a apporté la plus grande prudence dans ses opérations, ne traitant que des marchés à livraison très rapprochée et offrant toutes garanties de paiement.

Le tonnage total des chargements effectués par les agences de la société à Haïphong et Saïgon, en riz et dérivés, s'est élevé à 89.600 tonnes contre 83.000 tonnes en 1920.

Au cours de l'année 1921, les opérations de ventes directes à la consommation ont été développées par les agences du Havre et de Marseille. Des relations suivies ont été entretenues avec les agents à l'étranger, notamment ceux de Londres et des ports du Nord de l'Europe, où des débouchés importants ont été trouvés.

Le rapport signale la conclusion d'un accord avec une société industrielle indochinoise [SFDIC] pour l'exploitation de ses rizeries de Cochinchine qui, dès 1923, seront susceptibles d'une production annuelle de 120.000 tonnes de riz. Enfin, la société a complété son organisation en France en vue de l'achat en France et en Europe de marchandises destinées à l'Indochine.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1921. Le solde créditeur du compte de profits et pertes, s'élève à 2.139.592 fr., non compris le report de 135.777 fr. à l'exercice 1920. Le dividende a été fixé à 50 fr. par action. Un acompte de 25 fr. ayant été payé le 31 janvier 1922, le solde, soit 26 fr., sera mis en paiement à dater du 31 juillet prochain, déduction faite des impôts. Le report à nouveau ressort à 133.415 francs.

M. Achille Bloch et le comte Robert de Vogüé, administrateurs sortants, ont été réélus.

Journée industrielle, 29 juin.

Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 10 septembre 1922)

Les sociétés de plantation dans lesquelles cette compagnie est intéressée traversent actuellement une crise très dure provoquée par la dépréciation des prix du caoutchouc ; elles doivent réduire au minimum leurs dépenses d'exploitation et frais généraux, tout en s'efforçant de maintenir les plantations en parfait état d'entretien et de pleine capacité de production.

On escompte qu'un léger relèvement des prix de vente pourra amener une amélioration sensible dans la situation générale.

La société a acquis au cours de l'exercice 1921 la presque totalité des actions de la Société du Domaine de Kébao* […].

La Journée industrielle — 11 juillet

NÉCROLOGIE
Guido Allatini
(*Le Figaro*, 26 septembre 1922)
(*Le Temps*, 27 septembre 1922)
(*L'Univers israélite*, 6 octobre 1922)

On annonce le décès de M. Guido Allatini, commandeur de la Couronne d'Italie, chevalier de la Légion d'honneur, survenu, à Marseille le 24 septembre. Cette mort met en deuil M. et Mme André Allatini, M. et Mme Robert Frænkel, Mme Dora Allatini et les familles Allatini, Achille Bloch et Gustave Fernandez.

AVIS DE DÉCÈS
Guido Allatini
(*Le Petit Marseillais*, 26 septembre 1922)

Mme veuve Guido Allatini ; M. et Mme André Allatini ; M. et Mme Robert Fraenckel (d'Elbeuf) ; Mme Dora Allatini et son fils ; Mme veuve Alfred Allatini ; M. Achille Bloch (de Paris) ; Mme veuve S. Elkann ; Mme L. Pinto (de Florence) ; M. et Mme M. Schwob et leurs enfants ; Mlle Lina Elkann ; M. Maurice Elkann ; Mme veuve J. Dreyfus (de Nîmes) et ses enfants ; M. Louis Bloch-Allatini (de Paris) ; Mme veuve Maurice Allatini (de Paris) et ses filles ; M. et Mme Jules Galula, née Allatini, et leurs enfants ; M. et Mme Paul Schwab et leur fils ; M. et Mme Félix Lévy-Valensi, née Allatini, et leurs enfants ; M. et Mme Gustave Fernandez (de Paris) et leurs enfants ; Mme veuve Édouard Allatini (de Paris), ses enfants et petits-enfants ; M. et Mme Robert Allatini (de Londres), leurs enfants et petits-enfants ; M. et Mme Arthur Moro (de Londres) ; Mlle E. Moro (de Londres) ; Mme M. Franco (de Livourne); M. le docteur et Mme Adolphe Bloch, leurs enfants et petits-enfants ; M. et Mme Gabriel Milhaud (d'Aix) et leur fils ; Mme veuve Charles Allatini, les enfants et petits-enfants ; M. et Mme Paul David (d'Aix) et leurs enfants ; M. et Mme Éric Allatini et leurs enfants (de Paris) ; M. et Mme Georges Allatini (de Londres) ; M. et Mme Guido Friedmann (de Livourne) et leurs enfants ; M. et Mme Moïse Morpurgo (de Salonique) et leurs enfants ; M. Is. Fernandez (de Constantinople), ses enfants et petits-enfants ; Mme veuve M. Fernandez (de Paris) ses enfants et petits-enfants ; M. et Mme Henri Misrachi (de Salonique), leurs enfants et petits-enfants ; Mme veuve Moïse Misrachi, ses enfants et petits-enfants ; M. et Mme Albert Misrachi (de

Paris) et leurs enfants ; M et Mme César Meiffren et leurs enfants ; Mme veuve Lazare Misrachi (de Paris), et ses enfants ; Mme veuve David Milhaud (d'Aix), ses enfants et petits-enfants ; M. et Mme J. Lumbroso (de Florence) ; M. et Mme E. Lumbroso (de Florence) et leurs enfants ; M. et Mme Salomon Bloch (de Paris) et leurs enfants ; M. J. Banberger et famille ; Mme A. Banberger et famille ; les familles Friedmann (de Rome), Fernandez et Torres (de Salonique). Tiano, Bickart, de Camondo, Schwab (de Paris), Bajona (de Livourne). Weill (de Montbéliard), Fraenckel (d'Elbeuf), Schwob (d'Héricourt), Segré (de Catane), Deleuse (de Venise), Montefiore (de Londres), Misrachi, Salas, David, Galula, Lévy-Valensi, David, Valabrègue, César Sénigaglia, le personnel et employés de la maison Allatini et Cie ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Guido ALLATINI,
commandeur de la Couronne d'Italie,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'Ordre des Saints-Maurice et Lazare,
chevalier de l'Ordre d'Isabelle-la-Catholique,
président de la section de la Lega Italiana à Marseille,
président de la Société de Bienfaisance Italienne de Marseille,
président du comité Pro-Scuolo Italiane à Marseille.

Leur époux, père, grand-père, gendre, frère, beau-frère, oncle, cousin, allié et patron regretté, décédé en son château de Bonneveine, le 24 septembre 1922. Les obsèques auront lieu aujourd'hui mardi 26 du courant, à 3 heures 30 de l'après-midi. On se réunira au domicile mortuaire, et des voitures seront à disposition jusqu'à 2 heures 30, à Castellane.

Pour la signature : au domicile et 2, rue Saint-Jacques.

Il v. présidente del comitato pro-scuolo Italiane a Marsiglia prega tutti i membri del comitato di volere intervenire oggi martedi alle ore 15 30 ai funerali del non mai abbastanza compiante suo présidente comm. Guido ALLATINI.

Les membres de la Société des laitiers transalpins de Marseille sont priés d'assister aux obsèques de leur regretté président d'honneur, M. ALLATINI Guido, qui auront lieu aujourd'hui mardi, à 3 h. 30, campagne Allatini, Bonneveine.

Le président du conseil d'administration, les administrateurs de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient ; M. David Jessula, directeur à Marseille, et le personnel de la Compagnie, ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Guido ALLATINI,

administrateur de la Compagnie décédé en son château de Bonneveine, le 24 septembre 1922. Les obsèques auront lieu aujourd'hui mardi, a 3 h. 39. On se réunira au domicile mortuaire.

Les membres de la Société de bienfaisance israélite de Marseille sont priés d'assister aux obsèques de M. Guido ALLATINI, membre actif et bienfaiteur. qui auront lieu aujourd'hui mardi, à 3 h. 30, en son château de Bonneveine.

Les membres de la société de secours mutuels Les Enfants de Jacob sont priés d'assister aux obsèques de M. Guido ALLATINI, membre honoraire, qui auront lieu aujourd'hui mardi, à 3 h. 30, château de Bonneveine.

La Chambre de commerce italienne a le regret de faire part du décès de son ancien président, M. le commandeur Guido ALLATINI, dont les obsèques auront lieu

aujourd'hui mardi, à 15 h. 30, à son château de Bonneveine. Des voitures seront à la disposition, à la place Castellane. à 14 h. 30.

MM. les membres de la société italienne de bienfaisance sont priés de vouloir bien assister aux obsèques de leur regretté président. M Guido ALLATINI, commandeur de la Couronne d'Italie, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre des saints Maurice et Lazare, chevalier de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique, qui auront lieu aujourd'hui mardi, à 3 h. 30, en son domicile, château de Bonneveine.

COMPAGNIE DE COMMERCE D'EXTRÊME-ORIENT
(*Les Annales coloniales*, 20 octobre 1922)

Cette société a été amenée, par sa situation et ses relations en Indochine, à prendre des participations dans des affaires coloniales, notamment dans des plantations de caoutchouc en Cochinchine. Les Sociétés de Suzannah, An-Lôc et Xa-Trach* sont maintenant en plein rendement et si la reprise des prix de la matière première s'affirme, ces plantations pourraient fournir un appoint de bénéfices se chiffrant par des centaines de mille francs à la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient.

Liste des contributions offertes par le commerce
pour rehausser l'éclat des Fêtes de la Victoire
(*L'Écho annamite*, 7 novembre 1922)

Maison Allatini 50 00 $

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 février 1923)

DÉPARTS. — Liste des passagers partis vendredi, à 16 heures, à bord du *Cordillère* :
À destination de Marseille : … M. Georges Cheminaud, directeur de la C. C. N. E. O.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES POUR LA CULTURE DU COTON EN INDOCHINE
(*Les Annales coloniales*, 8 juin 1923)

Cette société vient de se constituer au capital de 400.000 fr. en 4.000. actions de 100 fr. pour étudier les questions concernant la culture du coton en Indochine et particulièrement au Cambodge.

Le conseil est composé de l'Union commerciale indo-chinoise [LUCIA], de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient [CCNEO], des Forges, ateliers et chantiers de l'Indochine, des Établissements Chané et Dumail, de la Société Denis-frères, de M. Lederlin, sénateur.

Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient

(*Les Annales coloniales*, 31 juillet 1923)

L'assemblée générale tenue le 28 juin, sous la présidence de M. [Achille] Bloch, a approuvé les comptes de 1922 se soldant, comme nous l'avons déjà dit, par un bénéfice net de 2.284.505 fr. 53 formant, avec le report antérieur, un total disponible de 2.417.921 francs.

Sur la proposition du conseil, cette somme a été répartie de la façon suivante : réserve légale, 114.225 francs ; intérêts de 5 % au capital social, 400.000 francs ; tantièmes du personnel, 180.000 fr.; au conseil, 159.028 francs ; amortissements : sur premier établissement et frais d'augmentation de capital, 130.081 francs : sur mobilier, matériel et installations, 112.909 fr.; réserve légale, pour la porter au dixième du capital, 85.774 francs ; réserve facultative, 300.000 francs ; dividende supplémentaire aux actions, 800.000 francs ; report à nouveau, 135.901 francs.

Le rapport souligne que les produits nets de l'exercice auront permis de distribuer au capital un dividende de 15 %. tout en affectant aux amortissements, réserves et report à nouveau, une somme globale de 878.893 fr. Il y a lieu de mentionner que le dividende de 37 fr. 50 s'applique à 32.000 actions au lieu de 24.000 pour l'exercice précédent. D'autre part, après les répartitions ci-dessus, l'ensemble des réserves s'élèvera à 6 millions pour un capital actuellement de 8 millions.

Les bénéfices nets de 1922 ne sont pas sensiblement supérieurs à ceux de 1921, mais on doit les considérer comme satisfaisants si l'on tient compte qu'ils proviennent, presque en totalité, des opérations commerciales courantes.

Malgré des circonstances difficiles, l'organisation du commerce d'exportation du riz et des produits divers d'Indochine reste très importante, et il y a tout lieu de croire que cette branche continuera à donner un important contingent de bénéfices. D'autre part, la société a pris toutes mesures pour maintenir et augmenter régulièrement l'importance des importations en Indochine.

Depuis la clôture de l'exercice, la société a réalisé avec une importante plus-value les 2.168 actions Xa-Trach* qu'elle possédait en portefeuille. Ces titres ont été vendus à un prix laissant une importante plus-value sur celui auquel ils sont évalués au bilan.

Du fait de l'amélioration des prix du caoutchouc, la Société escompte un appoint de bénéfices importants des participations qu'elle possède dans des entreprises de plantations en Indochine. La filiale Domaine de Kebao obtient des résultats satisfaisants. Elle escompte arriver prochainement à une production annuelle de 100.000 tonnes de charbon qui pourra, ultérieurement, être portée à un tonnage sensiblement plus élevé. Au surplus, les résultats déjà obtenus pour Kebao sont de nature à justifier la confiance qu'a la société dans le rendement rémunérateur de la participation qu'elle a prise dans cette affaire.

L'examen du bilan arrêté au 31 décembre 1922 fait ressortir l'excellente situation financière de la compagnie.

Après avoir approuvé le rapport et les comptes qui lui étaient soumis, l'assemblée a donné *quitus* définitif de sa gestion d'administrateur à M. Guido Allatini, décédé ; elle a ratifié la nomination d'administrateurs de MM. David Jessula et Henri Girot [21].

Le dividende fixé, comme nous venons de le dire, à 37 fr. 50 brut sera mis en payement à partir du 1er juillet, sous déduction de l'acompte de 12 fr. 50 payé au mois de janvier, soit un solde de 25 francs bruts.

Promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur

[21] Henri Girot : fils de Charles Girot, banquier, ancien administrateur des Charbonnages du Tonkin. Marié à la fille de François Urruty. Administrateur de la Compagnie agricole et minière des Nouvelles-Hébrides et de la Cie coloniale de Vaté.

MINISTÈRE DES COLONIES
EXPOSITION COLONIALE DE MARSEILLE
(*Journal officiel de la République française (lois et décrets)*, 16 août 1923)

Officiers

Launay (René-*Lucien*-Auguste), administrateur de sociétés agricoles d'Indochine. Chevalier du 6 mars 1912. Grand prix à l'exposition nationale coloniale de Marseille.

David JESSULA

Né le 26 décembre 1874 à Corfou (Grèce).
Fils de Mandolino Jessula et Rembitza Israël.
Naturalisé le 21 novembre 1910.
Marié le 26 décembre 1912 avec Gemma Da Fano.
Un fils : Georges

Envoyé en 1903 à Saïgon par la maison Allatini, de Marseille.
Créateur en 1908 de la plantation d'hévéas de Suoi-Cao
(à l'origine des Plantations de la Route-Haute)
Vendeur en 1911, avec Ascoli, probablement au nom de la CCNEO, d'une partie du domaine ayant servi à constituer la Société d'An-Loc.
Directeur et administrateur des Plantations de Dian,
Administrateur des Plantations de Xa-Trach.
Mobilisé en Cochinchine en 1914. Mis en sursis d'appel le 4 mai 1915., puis de fin 1916 à la démobilisation. Aucun bénéfice de guerre.
Chargé d'une mission commerciale à Hongkong en 1917.
Chargé par le gouverneur général Sarraut d'une mission de propagande en Amérique. A séjourné dans ce but, et à ses frais, près de six mois aux États-Unis.
A participé à la création de la flotte indochinoise et contribué à créer des lignes nouvelles régulières avec les Indes et l'Amérique.
Membre titulaire du jury de l'exposition nationale coloniale de Marseille.
Membre de la commission municipale de Cholon,
vice-président du Port de commerce de Saïgon.
Officier de l'ordre de l'Annam

Directeur général de la CCNEO à Marseille (1921).

Chevalier de la Légion d'honneur du 12 août 1923 (min. Colonies) :
Depuis 1903, a ouvert de nouveaux débouchés au riz d'Indo-Chine, notamment en Sibérie, en Afrique du Sud, en Australie et en Amérique.
A également développé la culture du riz au Cambodge et au Laos.
A réussi à attirer vers l'Indochine plusieurs Compagnies de navigation anglaises, japonaises et américaines. Il a pu notamment établir une ligne de navigation directe de San Francisco à Saïgon dès 1918. Cette ligne a été ensuite énormément développée et fait un trafic très important entre l'Indochine et l'Amérique.

Administrateur de la CCNEO (1923).
Administrateur de la Société du Domaine de Kébao (1924)
de la Société agricole et industrielle de Tourcham (1926)
d'Indochine films et cinémas,
Fondateur et administrateur de la Société des Hauts-Plateaux indochinois (1929),
à l'origine du développement de la culture du café et du caoutchouc au Darlac.
Administrateur de la Banque régionale et coloniale à Marseille (1929),
Administrateur (1929), puis président de la Société électrique et industrielle de Baol
à Diourbel (Sénégal).

Officier de la Légion d'honneur (1952).
Décédé le 26 septembre 1966.

Compagnie de commerce et de
navigation d'Extrême-Orient
(*L'Éveil économique de l'Indochine,* 19 août 1923)

L'assemblée ordinaire des actionnaires, qui a eu lieu hier, sous la présidence de M. Achille Bloch, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1922, présentant un bénéfice net de 2.284.505 fr. 53.

Elle a voté l'affectation d'une somme de 130.081 fr. 72 à l'amortissement du compte frais de premier établissement et d'augmentation de capital ; de 112.909 fr. 50 à l'amortissement du mobilier, matériel et installations, et de 300.000 fr. à la réserve facultative. En outre, le montant de la prime d'émission des 8.000 actions créés au début de l'exercice 1922 qui est de 2 millions, a été affectée à un compte de réserve extraordinaire.

Le dividende a été fixé à 15 %, soit 37 fr. 50 par action, sur lesquels un acompte de 12 fr. 50 a été mis en paiement le 31 janvier. Le solde de 25 fr. sera payable le 31 juillet prochain.

Bien que la récolte de riz en Cochinchine ait été satisfaisante, avec une exportation de 1 million 260.000 tonnes par le port de Saïgon, le tonnage total des chargements effectués par les agences de la société à Haïphong et Saïgon au cours de 1922 en riz, maïs et produits divers s'est élevé à 76.700 tonnes seulement, contre contre 89.600 tonnes en 1921.

En Cochinchine, par suite de la défaillance de quelques commerçants asiatiques, la société a subi quelques pertes peu élevés et les résultats définitifs des opérations d'importation dans la colonie ont été satisfaisants.

La progression constante constatée chaque année dans le développement économique de l'Indochine ne peut que contribuer à augmenter la puissance d'achat des divers pays de l'Union Indochinoise, et le conseil a pris des mesures pour maintenir et faire progresser régulièrement l'importance du commerce d'importations en Indochine.

Les services d'agences de sociétés d'assurances, de navigation ou divers, des succursales de Saïgon et d'Haïphong ont continué à procurer à la société l'appoint de recettes nettes importantes.

……

COMPAGNIE DE COMMERCE
ET DE
NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT
12, rue Boissy-d'Anglas, Paris
(*Les Annales coloniales*, 10 décembre 1923)

Conformément à la résolution votée par l'assemblée du 4 août 1920, cette société a décidé de procéder à une augmentation de son capital de 8 millions, par la création de 32.000 actions nouvelles de 250 francs à émettre : 24.000 à 500 francs et 8.000 à 625 francs, toutes payables en numéraire, qui seront assimilées aux anciennes après paiement des répartitions afférentes à l'exercice 1923.

Les 24.000 actions émises à 500 francs seront réservées aux actionnaires actuels, à titre irréductible, à raison de 3 actions nouvelles pour 4 anciennes, les souscriptions à titre réductible étant également admises, la répartition, s'il y a lieu, se faisant au prorata du nombre d'actions anciennes possédées.

Les actions sont payables : celles souscrites à titre irréductible, à raison de 500 francs, intégralement et en souscrivant ; les autres, de 62 fr. 50 en souscrivant, les trois derniers quarts et la prime, dans les huit jours de l'avis de répartition.

Les souscriptions seront accompagnées, soit du certificat nominatif pour l'estampille, soit du coupon nº 27 pour les propriétaires d'actions au porteur.

Quant aux 8.000 actions, émises à 625 francs, laissées à la disposition du conseil pour être offertes de préférence aux collaborateurs de la Société ou à ses filiales, elles seront payables intégralement à la souscription.

La souscription sera ouverte du 15 décembre courant au. 10 janvier 1924 aux guichets des sièges, agences et succursales des Établissements suivants :

Société Générale ;

Banque Nationale de Crédit ;

Et au siège de la société, 12, rue Boissy-d'Anglas, à Paris.

La notice obligatoire a été insérée au « Bulletin des annonces légales » du 26 novembre 1923.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
INCENDIE À LA COTONNIÈRE
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 mars 1924)

……

Parmi les Européens qui se trouvaient sur les lieux du sinistre, nous avons remarqué : MM. …Mathée, directeur de la C. C. N. E. O ; de Ligondès et Arnaud, de la même Compagnie…

COMPAGNIE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT
(*Les Annales coloniales*, 7 avril 1924)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de cette compagnie convoquée le 26 février 1924, à laquelle 1.540 actionnaires possédant 49.382 actions étaient présents ou régulièrement représentés, s'est tenue sous la présidence de M. Achille Bloch, assisté de M. A[lbert] Luc, banquier [administrateur des Charbonnages du Tonkin, etc.], et de M. Guy de la Motte-Saint-Pierre, scrutateurs. Elle a ratifié l'augmentation de capital de 8 à 16.000.000 de francs et modifié les statuts en conséquence.

COMPAGNIE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT
(*Les Annales coloniales*, 11 juillet 1924)

Bénéfice net 1923 : 2.238.404 fr., s'ajoutant aux 135.901 fr. de 1922.

Répartition : 5 % au capital : 400.000 fr. ; tantièmes du personnel : 180.000 fr. ; au conseil : 165.840 fr. ; amortissements : 112.097 fr. ; réserve spéciale : 600.000 fr. ; divid. suppl. 800.000 fr. ; report à nouveau : 116.368 fr.

Divid. brut : 37 fr. 50 dont acompte de 12 fr. 50 mis en paiement le 31 jan. dernier.

Réél. Édouard Houïtte de Lachesnais, adm. sortant.

Tonnages des riz exportés par agences de Haïphong et Saïgon : 74.150 t.

La société ayant développé considérablement ses affaires d'importation d'automobiles, a créé une société filiale de garage et atelier de réparations [Garages Charner*], dont elle possède la presque totalité des actions.

Les services d'agences de sociétés d'assurance et de navigation ont continué d'apporter un appoint intéressant aux bénéfices.

En fin d'exercice, le portefeuille-titres s'inscrivait en augmentation à 7.268.172 fr. en augmentation de 4.027.070 fr.

Cie de Commerce & de Navigation d'Extrême-Orient
Société Anon. CAPITAL 16.000.000 DE FRS
PARIS - MARSEILLE - LE HAVRE - SAIGON - HAIPHONG
SIÈGE SOCIAL 12 Rue Boissy d'Anglas, PARIS

Paris, le DOUZE JUIN 1924

Au CINQ JUILLET 1924 vous payerez contre cette traite

à l'ordre de LA SOCIETE GENERALE. la somme de

MILLE CENT QUATRE VINGT CINQ FRANCS - - -

Chez la Banque Nationale de Crédit, 22, rue Le-Peletier, à Paris, et dans toutes les agences de cet établissement à Paris et dans les départements.

Chez MM. Van Luppen, Pillois et Cie, banquiers, 11, avenue de l'Opéra, à Paris.

Le conseil d'administration.

Annuaire Desfossés, 1925, p. 1.263 :

Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient

Conseil : A. Bloch, G. Fernandez, L. Launay, H. Hoffet, E. de la Chesnais, R. de Vogüé, R. Gigon-Papin, H. Girot, D. Jessula.

COMPAGNIE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT
Société anonyme au capital de 16.000.0.00 de francs,
Siège social :. 12, rue Boissy-d'Anglas, Paris ;
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-83)

Agences à Marseille, Le Havre, Anvers, Londres, Saint-Étienne,
Haïphong, Phnom-penh.

MM. L[ucien] LAUNAY, administrateur délégué ; G[ustave] FERNANDEZ, administrateur délégué ; D[avid] JESSULA, directeur général à Marseille ; F[rédéric] WAESPÉ, fondé de pouvoirs, Paris ; L[ouis] DUCROISET, fondé de pouvoirs, Paris ; J[acques] JESSULA, fondé de pouvoirs, Marseille ; A[lfred] MARTINI, directeur à Saïgon ; F[ritz] BIRNSTIEL, fondé de pouvoirs à Saïgon ; P. DESOLME, E. RABBIONE, A. SOULIER [SOULIÉ], A. NETTER, H. MONRO, U. PATRELLUZZI, J. LAZARE, L. LACOLLONGE, F. TOURNOIS, R. ORMIÈRE, A. CARDI, V. DEL PIETRO, J. CHARBONNIER ; Mlle M. CLERGET-WEISS ; Mmes J. CHARBONNIER et J. LAZARE, employés à Saïgon ; MM. R. MATHÉE, directeur à Haïphong ; G. CHEMINAUD, fondé de pouvoirs ; DE LIGONDÈS, chef de bureau ; MANIKU, CORBEL, COGNON, ARNAULT et DE GONZAGA, employés à Haïphong; Mmes MAGES et CAMBRONNE, sténodactylographes ; M. P[aul] BLACCONI, agent à Phnompenh.

Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
Société anonyme au capital de 16.000.600 de francs
R. C. Seine no 100.602
Siège social : 12, rue Boissy-d'Anglas, Pans

AVIS AUX ACTIONNAIRES
(*La Journée industrielle*, 7 janvier 1925)

MM. les actionnaires sont informés que le conseil d'administration a décidé la cession de 32.000 actions de la Société du Domaine Kébao au prix de 250 francs l'une.

Un droit de préférence, valable jusqu'au 30 janvier 1925, est réservé aux actionnaires de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient pour l'acquisition de ces titres au prix de 250 francs et à raison de 1 action de la Société du Domaine de Kébao pour 2 actions de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient.

L'exercice de ce droit et la délivrance des titres aura lieu du 1er au 30 janvier 1925 contre remise de 2 coupons no 30 d'actions de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, et versement de la somme de 250 francs:

À la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris, et dans ses agences à Paris et en province ; à la Banque Nationale de Crédit, 26, rue Le-Peletier, 6, Paris, et dans ses agences à Paris et en province ; chez MM. Van Luppen, Pillois et Cie, 41, avenue de l'Opéra, à Paris.

Les actionnaires de la Compagnie dé commerce et de navigation d'Extrême-Orient qui n'auraient pas usé du droit ci-dessus indiqué, à la date du 30 janvier 1925, en seront déchus, et le coupon no 30 deviendra sans valeur.

Cie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],
24 juillet 1925)

Les comptes de l'exercice 1924 accusent un bénéfice net de 3636.527 fr. (contre 2 millions 238.405 fr. en 1923). Dividende 37 fr. 50 par action, bien que le capital à rémunérer soit passé de 8 à 16 millions.

COMPAGNIE DE COMMERCE
ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT
(*La Revue coloniale* (mensuelle), juillet 1925)

L'assemblée générale ordinaire du 10 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1924 se soldant par un bénéfice de 3.030.527 fr. 23.

Le dividende a été fixé à 37 fr. 50 par action, sous déduction des impôts. Un acompte de 12 fr. 50 ayant déjà été payé, le solde de 25 francs sera payable le 31 juillet prochain.

M. Gigon-Papin, administrateur sortant, a été réélu.

AVIS DE DÉCÈS
Gustave FERNANDEZ
(*Le Petit Marseillais*, 4 octobre 1925)

M. le président et MM. les membres du conseil d'administration de la Compagnie de Commerce et de Navigation d'Extrême-Orient ; M. David Jessula, directeur, et le personnel de la Compagnie ont la douleur de faire part du décès de

M. Gustave FERNANDEZ,

officier de la Légion d'honneur, commandeur de la Couronne d'Italie, administrateur délégué de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, survenu à Paris, le 2 octobre 1925.

Les obsèques auront lieu à Paris, aujourd'hui 4 octobre courant.

NÉCROLOGIE
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 octobre 1925)
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 octobre 1925)

M. Gustave Fernandez, officier de la Légion d'honneur, administrateur délégué de la C. C. N. E. O. , administrateur de la Société des Plantations d'Anloc, de la Société agricole de Suzannah et de la Société du domaine de Kébao, est décédé à Paris le 9 octobre 1925.

À tous ceux que ce deuil afflige nous adressons nos sincères condoléances.

Cercle sportif saïgonnais

Séance du Comité du 8 octobre 1925
(*Saïgon sportif*, 16 octobre 1925)

Admissions

Waespe, Cie de commerce et de navigation d'Ext.-Orient, présenté par MM. Creuse et Martini.

Commerce et navigation d'Extrême-Orient

(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],
23 octobre 1925)

L'exercice 1924 : bénéfice net, 3.636.527 fr. 23 au lieu de 2.238.404 fr. 65 pour 1923 ; adjonction faite du report antérieur, le solde disponible est ressorti à 3.752.896 fr. 14 contre 2.374.306 fr. 42 précédemment.

Le dividende a été maintenu à 37 fr. 50 par action mais s'est appliqué à un capital porté de 8 à 16 millions de francs. Les produits de l'exercice 1924 ont ainsi permis le maintien d'un dividende de 15 % au capital social, tout en affectant aux amortissements, à la réserve légale, et au report à nouveau une somme globale de 804.926 fr. 06. Il a été, en outre, affecté à la réserve spéciale le montant de la prime d'émission des 32.000 actions nouvelles, prime qui s'élève à 9 millions de francs.

Ces résultats peuvent être considérés comme satisfaisants.

La création d'une société filiale de garage avec atelier de réparations [Garages Charner] lui a permis, notamment, de continuer à développer ses affaires en importation d'automobiles et pièces de rechange et elle compte que cette branche donnera, dans l'avenir, un appoint important de bénéfices.

Les services d'agences de sociétés d'assurances, de navigation ou divers de ses succursales de Saïgon ou d'Haïphong ont continué à être, pour la société, une source de bénéfices intéressants.

Les participations de la société dans diverses entreprises sont représentées par le compté Portefeuille titres et participations financières, qui figure au bilan pour 10.914.019 fr. 99.

Cette branche d'activité de la société donne maintenant d'importants profits, et il y a tout, lieu d'espérer qu'ils continueront à progresser du fait du développement économique de l'Indochine, qui lui permet de s'intéresser dans des entreprises d'un avenir certain et rémunérateur.

Les sociétés de plantations dans lesquelles la société a des intérêts sont maintenant en excellente situation.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 2 avril 1925)

LA VENTE DU « HANOÏ ». — Ce matin, à 8 heures, au tribunal, en audience des criées, sous la présidence de M. Roul de la Helllère, il a été procédé à la vente du vapeur *Hanoï,* de la liquidation Lapicque et Cie.

La mise à prix était de 680.000 francs, avec enchères de 20 000. Un seul acheteur se présenta, la Compagnie de commerce et de navigation, qui obtint le *Hanoï* pour 700.000.

Coll. Olivier Galand

COMPAGNIE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT
Société anonyme

Statuts déposés en l'étude de Me André, notaire à Marseille, le 16 septembre 1909

Capital social : seize millions de fr.
divisé en 64.000 actions de 250 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 1er septembre 1925

Siège social à Paris

ACTION DE DEUX CENT CINQUANTE FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur (à gauche) : Henri Girot
Un administrateur (à droite) : Lucien Launay
Charles Skipper & East

Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],
6 novembre 1925)

La Compagnie a été constituée en 1909 pour reprendre les agences et comptoirs que possédaient à Saïgon, Messieurs Allatini et Fernandez ainsi que tout l'actif de la Compagnie française de cabotage des mers de Chine. Maintenant, la compagnie s'occupe uniquement d'affaires commerciales, particulièrement d'exportations et d'importations en Indochine. Elle a réalisé, dans de bonnes conditions, sa flotte, qui avait atteint un chiffre important.

Le capital, fixé à 2 millions à l'origine, fut porté à 3 millions en 1911, à 4 millions en 1913. Porté à 6 millions en 1920 par prélèvement sur les réserves, il est passé à 8 millions en 1922, puis à 16 millions en 1923. Il est divisé en 64.000 actions de 250 francs.

La société possède, en outre, d'importantes participations dans de nombreuses affaires indochinoises, notamment dans les sociétés suivantes : Société agricole de Suzannah, Plantations d'An-Loc, Nouvelle Compagnie forestière du Mékong, Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient [SOAEO], Société de constructions mécaniques [Haïphong] ; Société indochinoise de constructions navales[22] , Société des laques indochinoises, etc., etc.

Sa participation la plus intéressante est celle prise dans la Société du Domaine du Kébao, affaire d'un brillant avenir.

Le commerce d'exportation des produits d'Indochine présente de grosses difficultés. Les exportations de riz se font surtout sur la Chine, et ce commerce est entièrement entre les mains des négociants chinois. Les opérations d'exportation à destination de la France sont rendues particulièrement délicates par les brusques fluctuations des changes.

Une société filiale de garage a été fondée avec atelier de réparations et développe les affaires d'importations d'automobiles et pièces de rechange.

Les participations de la société représentent au bilan une somme de près de 11 millions. Cette branche fournit d'importants profits et elle continuera à progresser en raison du développement économique de l'Indochine. Les sociétés de plantations dans lesquelles la société a des intérêts sont dans une excellente situation.

---

[22] Indochinoise de constructions navales : calamiteuse filiale de Brossard & Mopin dédiée à la construction de bateaux en béton armé.

1926 (janvier) : participation dans la Société des caoutchoucs du Gabon

---

Tragique accident d'auto
(*L'Écho annamite*, 5 janvier 1926)

Dans une Panhard-Levassor lui appartenant, M. Nguyen-van-Nhieu, marchand de bicyclettes, 234, rue d'Espagne, se rendait le 1er janvier, vers 17 heures au Cap [Saint-Jacques], par la route de Xuan-Loc.

Au kilomètre 78, les deux phares s'éteignirent, le chauffeur arrêta la voiture. Le feu prit tout à coup dans le réservoir à essence placé à l'arrière, par suite du dévissage du bouchon, causé par les trépidations de l'auto.

Le feu se communiqua à la lampe arrière.

Malgré les secours, l'auto fut mise en piteux état par les flammes et devint hors d'usage.

Cet accident devait en causer un autre plus terrible encore. M. Nhieu, dont l'auto était couverte par une assurance, s'en fut, après l'accident, mettre l'assureur au courant de sa mésaventure. Dans la soirée d'hier, vers 17 heures, M. Desolme, chargé du département des assurances de la maison Allatini [CCNEO] [23], accompagné de MM. Belin, mécanicien au garage Charner, Phan van Loc, son secrétaire, Nguyen van Nhieu, Nguyeh van Phep, se rendit au théâtre de l'accident pour enquête.

L'auto C. 3887, appartenant à M. Truc, demeurant rue d'Ayot, dans laquelle ils se trouvaient, était pilotée par le chauffeur Tran van Hoa.

Ils avaient pris la route Coloniale no 1 de Biênhoà-Phanthiêt, lorsqu'arrivés au kilomètre 37, ils croisèrent une autre voiture.

Voulant doubler — mais en vain —, celle-ci, qui se rendait, par un petit chemin, à la plantation de Dâu-Giay [Société agricole de Suzannah], la 3887, marchant à 90 à l'heure, allait matcher avec l'autre quand le chauffard serra les freins pour éviter un accident possible.

Mais un pneu de la voiture éclata et la 3887 capota.

Résultat : MM. Belin et Nhieu furent tués net ; Desolme, grièvement atteint ; Nguyen-van-Phep eut une fracture à la jambe ; Phan-van-Loc et le chauffard furent légèrement blessés.

Les blessés furent transportés à l'hôpital.

Cet horrible accident qui a coûté la vie à trois hommes et causé plusieurs blessures plus ou moins graves à d'autres, se passe de commentaires.

Il est temps que la Justice sévisse contre les imprudences aux suites mortelles des chauffards, qui font trop bon marché de la vie humaine.

L'état de santé de M. Desolme
(*L'Écho annamite*, 6 janvier 1926)

M. Desolme a été transporté de la Plantation « Suzannah » à la clinique Angier.

---

[23] Desolme : originaire de Saint-Bonnet-le-Château (Loire), diplômé de l'École d'agriculture de Montpellier, employé avant la guerre de 1914 au bureau des assurances à la CCNEO. Rembauché par la CCNEO après guerre comme directeur des plantations de Suzannah (Tém. : Aimé Trouilleux).

Le transport s'est effectué heureusement.
Nuit agitée, température : 36,4°
Lésions : fracture du crâne étage antérieur; fissures de la base, état sévère.
Le docteur Augagneur, de Biênhoà, a porté les premiers soins. Il a surveillé le blessé toute la nuit et a prodigué le traitement avec toute sa vigueur. Il a fait une première ponction lombaire (prière d'indiquer l'heureuse intervention de ce consciencieux praticien)

NÉCROLOGIE
M. Desolme
(*L'Écho annamite*, 13 janvier 1926)

Nous avons la douleur d'annoncer la mort de M. Desolme, chevalier de la Légion d'honneur et Croix de guerre, victime d'un accident d'auto que nous avons relaté en son temps.
À tous ceux que ce deuil afflige, nous présentons nos sincères condoléances.

Notre étude financière
La Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
(*La Revue économique d'Extrême-Orient*, 20 janvier 1926)

La Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient a été créée en 1909 pour exploiter les comptoirs et les agences que possédaient en Indochine M. Fernandez, le regretté président de la société, décédé l'an dernier, et M. Alatini. En même temps, la Compagnie prenait la suite de la Compagnie française de cabotage des mers de Chine, mais elle réalisa assez rapidement cette flotte, dans de bonnes conditions d'ailleurs, pour se consacrer, uniquement au commerce. Le capital fut porté ée 2 millions à 3 en 1911, puis à 4 en 1913, enfin à 6..en 1920 par prélèvement sur les réserves. Depuis, il a été porté en 1922 à 8 millions et en 1923 à 16 millions (64.000 actions de 250 francs). Ces chiffres indiquent que la société se développe de façon régulière et constante sans avoir connu d'a-coups. Elle est administrée avec une grande prudence qui n'exclut pas, d'ailleurs, les initiatives hardies par M. Lucien Launay qui est un homme d'affaires de premier ordre.
La Compagnie a tendance, nous semble-t-il, a abandonner l'exportation, qui comporte beaucoup de risques, pour se consacrer davantage. à l'importation. C'est ainsi que ses agences de Saïgon et de Haïphong ont chargé, en 1924, 67.039 tonnes seulement de riz, maïs et produits divers, contre 74.150 tonnes en 1923. Cette diminution provient de ce que l'année 1924 a été plutôt moins bonne pour les exportations et surtout de ce que la Compagnie ne veut traiter que des affaires absolument sûres avec embarquement rapide et prompt règlement.
L'importation offre infiniment plus de garanties et la Compagnie a bien fait en développant cette branche de ses affaires. Elle profite du pouvoir d'achat accru des indigènes et ses importations en tissus, en produits alimentaires et en produits manufacturés sont en progrès sensible.
La Compagnie est encore l'agent de sociétés d'assurances et de navigation et, à ce titre, elle réalise des bénéfices intéressants. D'autre part, elle a fondé un garage avec atelier de réparations qui lui permet d'accroître ses importations d'automobiles et de pièces de rechange. Il y a là une source.de gros revenus si on veut bien se rappeler que

la Société indochinoise de transports, qui a tant monté ces dernières semaines, a surtout pour but l'exploitation d'un garage.

La compagnie a réalisé en 1924 un bénéfice net de 3.636.527 francs, alors qu'en 1923 il n'avait été que de 2.235.000 francs. Sur cette somme, 2.400.000 francs ont servi à répartir aux actions un dividende égal à celui de l'année précédente, soit de 87 fr. 50 ; à remarquer que l'on avait à rémunérer deux fois plus d'actions.

Ainsi, par elle-même, la Compagnie de commerce d'Extrême-Orient est intéressante, mais elle l'est encore beaucoup plus par les participations qu'elle a acquises dans nombre de sociétés indochinoises.

Ces sociétés sont des plus diverses, puisque l'on peut citer les Charbonnages de Kébao, la Société agricole de Suzannah, les Plantations d'An Loc, la Nouvelle Compagnie Forestière du Mékong, la Société d'Oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient, la Société de Constructions Mécaniques, la Société Indochinoise de Constructions Navales, la Société des Laques indochinoises, la Société civile d'études pour l'industrie métallurgique en Indochine, la Société d'études des ports Indochinois, la Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm, la Société des Mines de Cho-Don.

Ces participations sont inégalement importantes et aussi intéressantes, mais il en est qui confèrent aux actions de la compagnie un gros intérêt.

La Société du Domaine de Kébao (que nous avons étudiée dans notre numéro du 5 janvier 1925) est la plus importante. C'est même une vraie filiale, puisque c'est avec ses seules ressources que la compagnie s'est d'abord efforcée de ressusciter cette vieille affaire. Nous avons fait des réserves sur l'avenir de ce charbonnage, mais il semble que la Compagnie s'est mise résolument à la tâche, prenant décidément le taureau par les cornes, et dans ce cas, le succès est possible. Il ne l'était pas si la Compagnie avait suivi les erreurs d'antan commises à Kébao, mais elle s'attelle à la besogne avec des capitaux, une méthode et la volonté de réussir. Ce sont là d'indéniables facteurs de succès et le public l'a bien compris puisque les actions de Kébao se maintiennent aisément au-dessus de 700 francs.

L'attention du public s'est quelque peu détachée de cette affaire depuis la hausse du caoutchouc pour se reporter sur les trois belles plantations d'hévéas où la compagnie a d'importants intérêts : Suzannah, An Loc, Cam-Tiêm. Cette dernière est de création récente, mais ses actions de 100 fr. valent tout de même plus de 500 fr. et avec ses 4.000 ha. défrichés, elle a un bel avenir, d'un rapport un peu lointain, mais sûr, puisqu'elle commencera à produire lorsque le déficit du caoutchouc tendra à son maximum

À la dernière assemblée générale, au début de juillet, les participations figuraient au bilan pour 11 millions. Depuis, les actions de Suzannah sont passées de 2.300 à 7.400 et celles d'An Loc de 600 à 1.925 francs, cours actuels. Encore est-il probable que, dans le total de 11 millions, ces valeurs avaient été évaluées à des prix inférieurs aux cours d'alors. En tout cas, ces participations ont enregistré une énorme plus-value et l'avenir du caoutchouc permet de voir cette plus-value s'accentuer encore.

Pendant que Suzannah et An Loc triplaient de valeur, la Compagnie de Commerce doublait à peine (de 1.100 fin juin à 2.100 aujourd'hui), ce qui semble montrer qu'on n'a pas suffisamment tenu compte de son portefeuille.

Dans les mines de zinc de Cho-Don, la Compagnie détient 2.900 actions de 100 francs qui en valent en ce moment environ 200.

Au cours actuel, la Compagnie de commerce est capitalisée à 130 millions. Est-ce exagéré ? Nous ne le croyons pas. On ne sait pas exactement quelle est l'importance des participations caoutchouc de la Compagnie et tout le problème est là. À coup sûr, elles sont importantes et cette considération doit séduire les capitalistes prudents.

C'est une des rares valeurs qui permettent de participer à la plus-value du caoutchouc en amoindrissant les risques de baisse de la matière première.

Cercle sportif saïgonnais

Séance du comité du 26 janvier 1926
(*Saïgon Sportif*, 29 janvier 1926)

Admissions
À titre de membres actifs :

Lis, André, fondé de pouvoir Cie de Commerce et de Navigation d'Extrême-Orient, présenté par MM. Waespé et Martini.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 février 1926)

Mariage : M. Pierre Tournois, de la Compagnie d'Extrême-Orient, fils du directeur du Contrôle financier de l'Indochine, et Mlle Ginette Blanc.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 avril 1926)

Rentrent en France : M. Waespé, de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient.

COMPAGNIE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT

(*Les Annales coloniales*, 2 juillet 1926)

Les actionnaires se sont réunis le 30 juin en. assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. [Achille] Bloch, et ont approuvé les comptes de l'exercice 1925, qui s'est soldé, déduction faite de toutes charges et provisions, par un bénéfice net de 8.050.930 fr.

Le dividende a été fixé à 50 francs par action. Un acompte de 12 fr. 50 ayant été mis eu paiement le 31 janvier dernier, le solde de 37 fr. 50 sera payé le 31 juillet 1926.

L'assemblée a décidé de porter à la réserve extraordinaire une somme du 3 millions, d'amortir le mobilier de 29.222 francs et de reporter à nouveau le reliquat des bénéfices s'élevant à 95.120 francs.

MM. Hoffet et Lucien Launay, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le rapport du conseil signale qu'au cours de l'exercice 1925, le commerce d'exportation des produits d'Indochine s'est effectué dans des conditions normales et que, dans l'ensemble, les récoltes abondantes ont procuré aux affaires d'exportation des agences sociales de Saïgon et Haïphong un élément d'opérations rémunératrices.

Le développement général de la production en Indochine, les prix satisfaisants obtenus par les indigènes pour leurs récoltes et la progression constante de la valeur en francs de la piastre indochinoise ont contribué à augmenter le pouvoir d'achat de la clientèle locale en marchandises d'origine française.

Aussi les importations de la société en Indochine, en tissus, produits alimentaires ou fabriqués de toute nature ont-elles continué à progresser, notamment la filiale de la

société, les Garages Charner*, a sensiblement développé ses affaires d'importation d'automobiles et pièces de rechange. Elle a distribué un dividende de 25 %.

Le rapport donne également quelques renseignements sur les diverses participations.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*Le Journal officiel de la République française*, 22 août 1926)

Au grade d'officier (au titre civil)

Ducroiset (*Louis*-Étienne), fondé de pouvoirs de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient. Chevalier du 15 février 1921.

Jacques JESSULA

Né à Corfou (Grèce), le 17 octobre 1879.
Frère de David..
Naturalisé le 22 juin 1907.
Marié en novembre 1912, à Paris XVIIe, avec Anna Élisabeth Gerdès.

Envoyé en 1902 à Saïgon par la maison Allatini, de Marseille.
Membre de la commission municipale de Cholon,
et du Port de commerce de Saïgon.

Chevalier de la légion d'honneur (août 1926) :
négociant industriel à Saïgon (Cochinchine) ; 3 ans 17 jours de services militaires, 4 campagnes de guerre. En Indochine depuis 1902, a pris une part active au développement du commence du riz et du trafic maritime entre l'Indochine, les ports d'Extrême-Orient et l'Amérique.

Administrateur de la Société agricole et industrielle de Tourcham (1926)
administrateur des Plantations de Dian,
de la Société des Hauts-Plateaux indochinois (janvier 1929),
et de la Tutela d'Extrême-Orient (mars 1929)

Décédé vers 1936.

1926 (octobre) : CO-FONDATEUR
SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE TOURCHAM

Chambre de commerce de Saigon
Élections du 26 octobre
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 décembre 1926)

……
12 candidats ont. obtenu la majorité des voix, mais 10 seulement ont pu être proclamés élus.

Ce sont MM. … Meyrignac, directeur de la Commerciale Française de l'Indochine (125) ; [Alfred] Martini, directeur de la Compagnie de commerce et de navigation (124) ; Orsini, administrateur délégué de la Société des Affréteurs indochinois (123).

Ces trois derniers, ainsi que MM. Espériquette et Genis, n'étaient pas membres sortants.

CCNEO
Société du Domaine de Kebao

(*Les Annales coloniales*, 4 mars 1927)

S.A. au cap. de 20 MF.

À ses débuts, en 1909, elle continua les opérations commerciales des 2 entreprises qui, en fusionnant, avaient donné lieu à sa création : export. de l'Indochine en France et dans toutes les parties du monde des riz et dérivés ainsi que tous produits divers et importation en Indochine de tous objets manufacturés et produits alimentaires. Depuis, elle a étendu son action en prenant d'importantes participation dans les affaires de plantation, minières et industrielles en Indochine, notamment dans les plantations de Suzannah, An-Lôc, Câm-Tiêm, dans les mines de Kébao, le garage Charner et diverses rizeries.

Groupe des soc. de plant. : Suzannah, An-Lôc, Câm-Tiêm

La première des sociétés de ce groupe est la Société agricole de Suzannah. qui est la plus ancienne des sociétés de plantations créée en Indochine. D'abord Société d'Études de 1904 à 1907, puis Société anonyme depuis février 1907, les plantations de Suzannah ont, dès l'origine, servi de champ d'expérimentation, notamment pour la saignée de l'hévéa à laquelle de nombreuses améliorations ont été successivement apportées.

La deuxième plantation désignée dans le groupe est la Société des plantations d'An-Lôc.

Les méthodes déterminées et mises au point à Suzannah ont, au fur et à mesure du développement de cette plantation, qui fait I'admiration de tous les spécialistes qui la connaissent, été appliquées sans aucun retard.

Ces conditions permettent d'obtenir, en moyenne générale, les rendements exceptionnels de près de deux mille kg de caoutchouc sec par saigneur contre 600 à 900 dans la bonne moyenne des exploitations.

La dernière-née du groupe qui semble appelée à un avenir au moins aussi brillant que ses deux aînées est la Société agricole et industrielle de Câm-Tiêm. Les plantations d'hévéas et d'élæis (palmiers à huile) de cette société se développent très rapidement ; en outre les résultats pour la culture de la canne à sucre sont tels qu'une usine capable de traiter 250 tonnes de cannes par jour doit fonctionner régulièrement dès avril 1928.

Toutes dispositions sont prises pour assurer par les seules fournitures des plantations de la société, groupées autour de I'usine, toute la matière première nécessaire.

Une extension extrêmement rapide des plantations d'hévéas est également assurée sur le plateau de Câm-Tiêm et sur les anciennes plantations de Baria.

NÉCROLOGIE
Achille Bloch
(*Le Temps*, 16 mai 1927)

On annonce la mort de M. Achille Bloch, président du conseil d'administration de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, ancien lieutenant d'artillerie de la garde mobile du Bas-Rhin, chevalier de la Légion d'honneur, médaillé de 1870, décédé en son domicile à Paris, 152, boulevard Malesherbes. Les obsèques auront lieu mercredi 18 du courant. On se réunira à 10 h. 1/2 à la porte du cimetière Montmartre. Prière de n'envoyer ni flèurs nii couronnes.

Cette mort met en deuil M. Louis Bloch-Allatini, Mme veuve Maurice Allatini et ses filles, M. et Mme Paul Schwab et leur fils, ses enfants et petits-enfants, et les familles

Adolphe Bloch, Allatini, Worms, Galula, Fraenkel, Valensi, Fernandez et Milhaud. Cet avis tient lieu de faire-part.

ROBERT DE VOGÜÉ, PRÉSIDENT

COMPAGNIE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME ORIENT
(*Le Journée industrielle*, 13 juillet 1927)
(*Les Annales coloniales*, 23 juillet 1927)

L'assemblée générale ordinaire tenue le 12 juillet sous la présidence de M. le comte Robert de Vogüé, président du conseil d'administration, a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1926, se soldant par un bénéfice net de 9.133.207 francs non compris le report antérieur de 95.429 fr.

Voici la répartition décidée : réserve légale, 400.000 fr. ; 5 au capital, 1.100.000 francs ; prélèvement pour le personnel, 750.000 francs ; au conseil, 698.320 fr. ; amortissement du compte mobilier, matériel et installations, 72.357 fr. ; amortissement frais d'augmentation de capital, 931.794 fr. ; dividende, supplémentaire, 3 millions de francs ; à. la réserve facultative, 1.200.000 fr. ; report à nouveau, 1 million 176.164 francs.

Le dividende brut a été fixé à 50 francs.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateurs de MM. Jean Bonnardel [24] et Émile Girard.

Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
(*Le Journal des débats*, 14 juillet 1927)

L'assemblée s'est tenue le 12 juillet, sous la présidence de M. Robert de Vogüé. Elle a approuvé les comptes de 1926, et voté la distribution d'un dividende de 50 fr. par action, dont le solde, soit 37,50, sera mis en paiement le 31 juillet. Le rapport mentionne que les opérations commerciales en Indochine ont été rendues très délicates par les brusques soubresauts des changes. Toutefois, de bonnes récoltes de riz, poivre et grains divers ont fourni aux agences de Saïgon et Pnom-Penh un courant régulier d'affaires d'exportation. Au Tonkin, les inondations ont diminué l'importance des affaires traitées par l'agence d'Haïphong.

---

[24] Jean Bonnardel (Paris, 24 novembre 1897-Lisieux, 16 avril 1972) : fils aîné de Jean Bonnardel (1848-1924), grand patron du HPLM, homme d'affaires. Administrateur de plusieurs sociétés indochinoises : Compagnie de recherches et d'exploitations minières (1925), Étains du Cammon (fév. 1927), Compagnie fermière des étains d'Extrême-Orient (1930), Union financière d'Extrême-Orient (1936), Société anonyme de constructions mécaniques à Haïphong. Voir *Qui êtes-vous ?*

Henri Lucien DROUIN,
fondé de pouvoirs, chef de service, administrateur

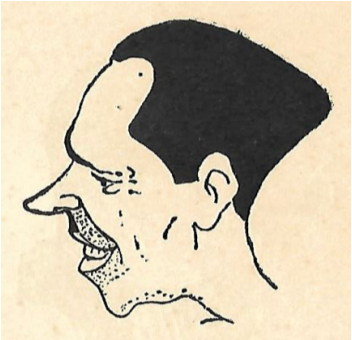

Henri Drouin
par Joseph Pépino (1933)

Né à Levallois-Perret, le 17 mars 1898.
Fils de Félix Honoré Drouin, 32 ans, ingénieur, et de Marie Berthe Bellot.
Marié à Saïgon, le 5 nov. 1928, avec Pauline Summermatter (remariée avec Laurent Hiribarrondo, de la Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient).

Incorporé le 15 avril 1918 dans l'infanterie.
Administrateur des Garages Charner,
de Granindo
et de Chalindo.
Membre de l'Association des exportateurs français de riz.
Membre du groupe H.E.C. de Cochinchine.
Pilote de l'aéro-club de Cochinchine.

• Acte de naissance avec mention marginale du mariage transmis par Gérard O'Connell.

Cercle sportif saïgonnais

Séance du comité du 10 octobre 1927
(*Saïgon sportif,* 14 octobre 1927)

Admissions : sont admis membres du Cercle sous réserve de l'affichage :

Au titre de membres actifs :
Drouin Henri, Cie de commerce et de navigation, présenté par MM. Gelbert et Birnstiel.

Chronique de Saïgon

Les assurances à la foire
(*L'Écho annamite*, 9 décembre 1927)

Aux termes de l'article 12 du Règlement de la Foire, les locataires des stands et pavillons doivent s'assurer contre tous risques (incendie, vol, recours contre les voisins, etc.) qu'ils peuvent courir du fait de la Foire, le Comité déclinant toute responsabilité au sujet de ces risques.

Pour faciliter aux exposants, l'exécution de cette obligation, le Comité de la foire s'est mis d'accord avec le comité des assureurs-Incendies et il a été entendu que le secrétaire de ce dernier comité, M. Caillard[25] (Cie de commerce et de navigation, rue Vannier, numéro 21, à Saïgon), se tiendrait à la disposition des exposants pour faire établir et rédiger les polices d'assurances qu'ils doivent souscrire auprès de compagnies de leur choix, le comité de la Foire n'imposant aucune compagnie particulière.

Toutefois, les polices devront obligatoirement contenir une clause de renonciation à tout recours contre le Comité de la foire, propriétaire des stands, pour les dommages que les exposants, locataires des stands, pourraient éprouver au cours de leur location sur les objets mobiliers et marchandises leur appartenant par suite d'incendie provenant de vice de construction ou de défaut d'entretien (Art. 1386 et 1721 du Code civil).

Les polices d'assurances devront être établies en double exemplaire, l'un d'eux dûment certifié, devra être remis au Comité de la foire au moment de la prise de possession des stands.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1928)

Le nombre des actions déposées en vue de l'assemblée extraordinaire de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, qui devait se tenir le 22 février, n'ayant pas atteint le quorum, cette assemblée ne pourra délibérer valablement. Une nouvelle assemblée sera convoquée pour le mercredi 28 mars à 11 heures du matin au siège social, 12, rue Boissy-d'Anglas, à Paris.

Les cartes délivrées et les pouvoirs établis précédemment seront valables pour cette réunion.

CHRONIQUE FINANCIÈRE
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 11 mars 1928)

Paris, 1er février

La Bourse est bonne et les valeurs françaises bénéficient de plus-values intéressantes sur l'annonce d'une stabilisation prochaine.

---

[25] *Jacques* Léon Caillard : directeur du département assurances de la CCNEO et directeur de la plantation d'hévéas de Dong-Sô. Médaillé militaire (1918), chevalier de la Légion d'honneur (1934), membre de l'Aéro-club de Cochinchine, auteur en février 1936 d'un raid Paris-Saïgon sur Caudron Frégate, commissaire aux comptes des Médaillés militaires, membre du comité provisoire de la Légion française des combattants en Cochinchine (juin 1941), néanmoins dénoncé comme franc-maçon par Vichy (*JOEF*, 8-9 décembre 1941).

Le compartiment indochinois est calme ; la démission de M. Varenne n'a eu aucune influence sur le marché.

Nous n'avons guère à signaler cette semaine que l'avance de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, qui a monté en trois semaines de 1.740 à 2.045 francs.

Cette hausse est due à la perspective d'une prochaine augmentation de capital ; comme l'on connaît les habitudes de la maison, comme on sait que M. [Lucien] Launay ne fait d'augmentations que lorsqu'il est sûr de pouvoir faire un usage avantageux des capitaux qu'il appelle et de servir un dividende au moins égal au précédent, le titre a été très demandé.

L'affaire est sans aucun doute une des meilleures de la colonie et une des plus sûres. Ce n'est plus une compagnie de navigation — elle ne l'a été que très peu de temps et il y a près de vingt ans — mais elle fait beaucoup d'import et d'export, a un excellent portefeuille de représentations et surtout a des participations importantes dans des entreprises de plantations des plus importantes : Suzannah, An-Lôc et Câm-Tiêm.

Ces participations, elle a su les prendre à un moment particulièrement opportun, à la fin de la guerre, lorsque la mévente du caoutchouc contraignait les planteurs à demander des subsides pour étendre leurs plantations.

À ce moment, M. Launay, qui se connaît en hommes, accorda pleinement sa confiance à M. Émile Girard et l'événement lui a donné raison. Girard et [Amédée] Meslier [26] sont considérés aujourd'hui comme nos deux meilleurs techniciens de l'hévéaculture.

Plus tard, M. Launay reprit la société du domaine de Kébao [charbonnages], lourde tâche qui exigeait, pour être menée à bien, une grande compétence et de gros capitaux. Il sut trouver les uns et les autres et aujourd'hui, l'affaire se présente bien.

Les bilans de la Compagnie de commerce sont vraiment faits pour inspirer confiance : les réserves atteignent le montant du capital et le portefeuille-titres figure pour le tiers de sa valeur négociable.

Cette valeur mérite de figurer dans les portefeuilles Indochinois, dont les propriétaires sont soucieux avant tout d'avoir des entreprises solides et bien dirigées.

Publicité
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 8 février 1928)

---

[26] Jean Marie Théophile Meslier, directeur de la plantation de Loc-Ninh des Caoutchoucs de l'Indochine.

CAMBODGE
Chambre de commerce
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1928)

Ont été élus à la chambre de commerce et d'agriculture du Cambodge : MM. … Blacconi, directeur de la Compagnie de commerce et de navigation…

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1928)

À la dernière augmentation de capital de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, sur les 40.000 actions de 20 francs émises à 750, il en a été souscrit 38.997 à titre irréductible.

CHRONIQUE FINANCIÈRE
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 15 juin 1928)

Paris, le 1er juin 1928

[…] En ce qui concerne le groupe Girard [CCNEO](Suzannah, An-Lôc, Câm-Tiêm) nous formulerons des réserves inspirées des dépenses excessives auxquelles on s'y livre généralement : les plantations modèles, c'est très beau et très bien, mais il y a une limite et M. Girard la dépasse souvent. En Malaisie et aux Indes néerlandaises, tous les planteurs subviennent à un fonds commun destiné à des essais. Ici, c'est M. Girard qui

assume seul ces dépenses et, ma foi, çà n'a rien de très réjouissant pour les actionnaires. […]

Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 17 juin 1928)

Fondée en septembre 1909, cette compagnie a pris la suite de Allatini et Cie et de la Compagnie française de cabotage des mers de Chine. En 1913 et en 1919, elle a vendu son matériel naval et cessé de traiter pour son propre compte les affaires d'armement.

C'est à la fois une grande entreprise commerciale et un omnium.

Ses opérations commerciales consistent à exporter en Europe et en Extrême-Orient les produits des pays de l'Union indochinoise : riz, paddy et dérivés, maïs, poivre, coprah, thé, cannelle, graines diverses, bois, caoutchouc, charbon, etc., et à y importer des produits européens : tissus, produits alimentaires, objets fabriqués, automobiles et pièces de rechange, etc.

Au siège central de Paris, un service spécial a été organisé pour les achats en Europe ; la compagnie a des agences pour la vente directe des produits indochinois au Havre, à Marseille, à Londres, dans les grands ports de l'Europe du nord ; elle possède de grands entrepôts et des agences à Saïgon, Cholon, en Cochinchine, à Haïphong, au Tonkin, à Pnom-Penh, au Cambodge ; elle a des représentants dans tous les grands centres commerciaux de l'Extrême-Orient.

Elle reçoit dans ses entrepôts les marchandises des tiers auxquels elle consent des avances ; elle a passé des accords avec diverses usines de Cochinchine et du Tonkin pour l'usinage des riz, avec les Distilleries de l'Indochine [SFDIC] pour l'exploitation de ses rizeries cochinchinoises. Enfin, dans les agences, des services ont été constitués pour la représentation de diverses sociétés : assurances de navigation, etc.

En tant qu'omnium, la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient a joué, surtout depuis quelques années, un rôle important dans la mise en valeur des richesses naturelles de l'Indochine, en finançant des entreprises nouvelles dont ci-dessous la liste.

Voici résumés les résultats financiers obtenus par la compagnie depuis sa constitution, avec l'indication des augmentations de capital.

Exerc.	Capital en 1.000 fr.	Bénéfices nets distr. en 1.000 fr.		Dividendes par action en francs
1910	2.000	383	83	20 00
1911	3.000	520	295	20 00
1913	4.000	854	445	25 00
1919		5.783 (1)	2.518	100 00
1920	6.000	4 005	2.918	100 00
1922	8.000	2.285	1.539	37 50
1924	16.000	3.637	2.868	37 50
1926	20.000	9.133	5.448	50 00

(1) francs-papier.

L'augmentation de capital de 1920 a été réalisée par répartition gratuite d'une action nouvelle pour deux anciennes ; les autres ont été effectuées contre espèces.

Bien que ses bénéfices déclarés soient entièrement disponibles, la compagnie en affecte chaque année une partie aux amortissements et réserves, de sorte que sa situation financière est fort belle.

Voici comment se présentait le bilan d'entrée de l'exercice 1927 (en 1.000 francs) :

ACTIF		
Immobilisé et engagé :		
Immeubles, participations immobilières :	8.052	
Titres, participations financières :	19.574	27.626
Réalisable et disponible :		
Agences : 38.021		
Débiteurs : 14.114		
Banques et caisses : 20.134		72.269
		99.895
PASSIF		
Capital		20.000
Réserves		34.176
Dettes.		40.271
Dividendes et tantièmes pour 1926		5.448
		99.895

Dans les 19.574.000 fr. de titres et participations financières étaient compris :

4.770 actions Suzannah, 3.000 d'An-Lôc ; 5.000 Câm-Tiêm ; 10.000 Bien-Hoa Industrielle [et financière] ; 560 Agricole et industrielle de Tour-Cham* ; 77 155 Domaine de Kébao ; 1.458 Mines de Cho-Don* ; 1.340 Crédit Foncier de l'Indochine.

En outre, la Compagnie avait des intérêts moins importants dans : Nouvelle forestière du Mékong, Laques indochinoises, Études pour la Culture du coton en Indochine, Rizeries Annam-Tonkin, Rizeries modernes, etc. Une filiale spéciale s'est constituée pour la branché automobiles.

Tous les titres en portefeuille étaient évalués au pair ou au prix d'émission.

Les progrès économiques de l'Indochine ont amené le conseil d'administration à prévoir de nouvelles extensions des opérations sociales et s'est fait autoriser à élever éventuellement le capital de 20 à 60 millions.

D'après *France Indochine*.

CAPITAL PORTÉ DE 20 À 30 MF

Coll. Serge Volper

COMPAGNIE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT
Société anonyme

Statuts déposés en l'étude de Me André, notaire à Marseille, le 16 septembre 1909

Capital social : seize millions de fr.
divisé en 64.000 actions de 250 fr. chacune

Capital porté à trente millions de francs
suivant décision de l'assemblée générale
extraordinaire du 15 juin 1928

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 1er septembre 1925

Siège social à Paris

ACTION DE DEUX CENT CINQUANTE FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur (à gauche) : Henri Girot
Un administrateur (à droite) : Lucien Launay
Charles Skipper & East

Coll. Olivier Galand

Idem avec des signatures différentes.

Droit de timbre acquitté par abonnement Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 26 juin 1928

Un administrateur : Robert de Vogüe
Un administrateur ou un délégué du conseil d'administration : ?
Charles Skipper & East, 19, rue Milton, Paris

Notre carnet financier.
Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juillet 1928)

La Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient a réalisé en 1927 un bénéfice de 877.819 fr.

Le dividende a été fixé à 50 fr. par action.

Un acompte de 12 fr. 50 ayant déjà été distribué le 31 janvier dernier, le solde de 37 fr. 50 sera mis en paiement à partir du 31 juillet sous déduction des impôts.

Le rapport déclare que les résultats de l'exercice écoulé doivent être considérés comme satisfaisants, les opérations commerciales de la société, qui lui procurent

toujours la plus grande partie de ses profits, ayant eu à souffrir en Indochine du ralentissement général des affaires.

À noter que le perfectionnement des services commerciaux de Paris et des agences de Marseille et du Havre permet d'entrevoir pour l'avenir une extension appréciable des bénéfices. Le rapport passe en revue les différentes participations sociales, qui, dans leur ensemble, ont donné d'intéressants résultats.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateur de M. Jacques Bardoux [27] et réélu M. le comte Robert de Vogüé, administrateur sortant.

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 août 1928)

Les frères hindous Navalraï, commerçants en bijoux, tissus, etc., à Saïgon, 46 à 52, rue Catinat, ont levé le pied le 15 juin après avoir embarqué leur famille pour Singapore. Ils sont vraisemblablement partis pour le Siam. Leur fuite a été fort bien préparée ; ils se sont fait consentir de gros prêts sur marchandises et, la veille de leur départ, ont encore emprunté à un chetty 10.000 piastres sur un chèque sans provision.

Leur passif est de 559.650 piastres et 316.400 francs, soit en gros, environ 7.700.000 francs. La Banque de l'Indochine perd 146.500 piastres et 131.500 francs, la Banque franco-chinoise 80.000 piastres, la Banque de Saïgon 73.000 piastres, la Yokohama Specie Bank 96.000 piastres, Biedermann 108.000 francs, la Compagnie de commerce et de navigation 20.000 piastres, les chettys 111.000 piastres. M. Decoly, nommé syndic, espère donner du 30 % aux créanciers

---

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 août 1928)

Sont arrivés en Cochinchine : …Ducroiset, directeur de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient…

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 août 1928)

Reviennent en France : Martini, directeur de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient.

Annuaire Desfossés, 1929, p. 1.123 :

Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient

Conseil : R. de Vogüé, L. Launay, H. Hoffet, E. de la Chesnais, R. Gigon-Papin, H. Girot, D. Jessula, J. Bonnardel, E. Girard, J. Bardoux.

---

[27] Bardoux (Jacques)(1874-1959) : sénateur (1938-1942), puis député du Puy-de-Dôme (1945-1955). Voir *Qui êtes-vous ?*

BREVET DE CONNAISSANCE DE LANGUES ORIENTALES
(*L'Écho annamite*, 15 janvier 1929)

Comme suite aux examens de la 2e session de 1928, le brevet pour la connaissance de langues orientales est décerné aux fonctionnaires et agents, en service en Cochinchine et au Cambodge, dont les noms suivent.

Langue annamite (1er degré)
COCHINCHINE

10 M. Bart Joseph, employé à la Compagnie de commerce et de navigat. à Saïgon sans prime.

L'Accident d'automobile quotidien
(*L'Écho annamite*, 31 janvier 1929)

Hier, vers 15 h.45, un accident d'autos, dont les conséquences auraient pu être plus graves, s'est produit à l'angle des rues Chasseloup Laubat et Barbet.

Une Renault à conduite intérieure et dans laquelle se trouvaient Mme et M. Drouhin [Drouin], fondé de pouvoirs de la Cie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, venait de rue Barbet se dirigeant vers la rue Chasseloup-Laubat. À ce moment surgit l'auto de M. B. Cancellieri [28], une Cottin-Desgouttes, qui allait à Cholon. La Renault, heurtée au garde-boue gauche, fut chassée à gauche de la chaussée, où elle se renversa sur le côté.

Les vitres des portières se brisèrent, et un éclat blessa Mme Drouin à la figure. M. Drouin s'en tira sans une blessure. M. Cancellieri releva aussitôt Mme Drouin et la transporta à l'hôpital, d'où elle put regagner son domicile.

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mars 1929)

La voiture de Mme Drouin, femme du fondé de pouvoirs de la Compagnie de commerce, a été renversée par l'auto de M. Barthélémy Cancellieri [loueur de pousse-pousse]. Il n'y eut heureusement pas de blessés.

Escroquerie
(*Les Annales coloniales*, 25 mars 1929)

Tran tan quan négligeait de verser à la caisse de la Compagnie de commerce et de navigation, qui l'employait comme encaisseur, les sommes qu'il percevait. Son chef lui ayant pardonné une première fois, il en conclut qu'il n'avait qu'à continuer.

Ce qu'il fit, non sans avoir falsifié ses livres. Quand il eut détourné 600 piastres, le pot-aux-roses fut découvert. Six mois de prison.

---

[28] Barthélémy Cancellieri : fabricant des cycles Bécé Sport.

SAIGON
Un Européen se loge une balle dans la tête
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 mars 1929)

……

M. Soulié était appelé à un brillant avenir à la Compagnie de commerce et de navigation où il dirigeait le rayon d'exportation lorsqu'il connut Mme Hugon qui, en instance de divorce, tenait, sous le nom de Magali, un magasin de modes et couture.

Plus tard, s'associant à elle, il monta, à l'emplacement actuel du Coq d'Or, un établissement portant l'enseigne « Au Poussin Bleu ». Malheureusement, les affaires ne furent pas brillantes et, ruiné, M. Soulié fut acculé à la faillite.

Pendant ce temps, Mme Hugon, dont le divorce était en cours et pas encore prononcé voyait son mari mourir et hérita.

M. Soulié se rendit en France et, à son retour, s'en alla à Pnompenh où il fut gérant de la maison Guyonnet.

M. Soulié ne tarda pas à être abandonné. Il perdit en plus sa place de Pnompenh tandis que Mme Hugon. voyait ses affaires prospérer, achetant, revendant et accaparant de nombreux terrains du côté du tombeau de l'Évêque d'Adran sur le Tour d'inspection.

……

(*La Dépêche*).

Une démission à la commission municipale de Cholon
(*L'Écho annamite*, 17 avril 1929)

Par arrêtés du gouverneur de la Cochinchine en date du 16 avril 1929 :

La démission de ses fonctions de membre de la commission municipale de Cholon offerte par M. Ducroiset est acceptée.

M. [Alfred] Martini, directeur général de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, est nommé membre de la commission de Cholon, en remplacement de M. Ducroiset, démissionnaire.

Commerce et navigation d'Extrême-Orient
(*Les Annales coloniales*, 13 juillet 1929)

L'assemblée ordinaire tenue le 9 juillet a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1928 se soldant par un bénéfice net de 6.039.290 francs, auquel s'ajoute le report de l'exercice précédent, soit 1 million 253.967 francs.

Le dividende brut a été fixé à 40 francs, y compris l'acompte de 12 fr. 50 payé le 31 janvier dernier. Le solde sera mis en paiement à partir du 31 juillet prochain, sous déduction des impôts, et contre remise du coupon no 42.

MM. Henri Girot et David Jessula, administrateurs sortants, ont été réélus.

Pour satisfaisants qu'ils soient, dit le conseil dans son rapport, les résultats de l'exercice écoulé ne sont pas aussi importants que ceux de l'année 1927, ayant été affectés par la situation économique de la Cochinchine, dont le pouvoir d'achat s'est trouvé sensiblement diminué du fait des bas prix pratiqués sur le riz, principal produit de la colonie, et de la baisse considérable du caoutchouc.

Les récoltes ont cependant été abondantes et les succursales de Saïgon, Pnom-Penh, Haïphong ont pu sensiblement développer leurs affaires d'exportation.

Le total des chargements de ces agences a atteint 111.840 tonnes contre 68.930 tonnes en 1927.

Les affaires d'importation ont accusé une sensible diminution pour les raisons susindiquées.

La société a, d'autre part, participé à l'augmentation de capital du Crédit Foncier de l'Indochine. Elle a, enfin, participé à la création de la Société d'Études et d'Entreprises aériennes en Indochine et en Extrême-Orient et à la Société d'Études des Engrais azotés en Indochine et de la chute du Da-Nihm.

Haïphong
DÉPARTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 août 1929)

Par le *G.-G. Roume* à destination de Marseille :
M. Labau, de la C.C.N.E.O.

Alfred-Louis-Noël-Jean MARTINI, directeur

Né à Bastia le 30 juillet 1887.

Administrateur de la Société agricole et industrielle du Thap-Muoi.
Membre de la commission municipale de Cholon (avril 1929).
Président de la chambre de commerce de Saïgon (1929-1930).
Membre du conseil privé de la Cochinchine (rentrée 1930).
Liquidateur amiable de la Rizerie moderne, à Marseille.

Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 15 août 1930).

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1930)

M. Labrousse, âgé de 22 ans, employé à la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, fils de l'ancien agent de police de Cholon, a été écrasé par un lourd camion du service des vidanges de Cholon.

1930 (avril) : la CCNEO est l'une des principales victimes de la faillite de la maison chinosie Seng-Teck*.

COCHINCHINE
(*La Revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1930)

Décès : M. Jean Bourcart, employé de la Compagnie de commerce et de Navigation d'Extrême-Orient, âgé de 26 ans.

Cercle sportif saïgonnais

Séance du comité du 9 juillet 1930
(*Saïgon Sportif*, 18 juillet 1930)

Secrétariat-Admissions. — Sont admis membres du Cercle :

À titre de membres actifs

M. Dehaese Maurice, C. C. N. E. O., présenté par MM. E. Favier et Stiegler.

CHO-LON

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juillet 1930)

Un encaisseur chinois est bousculé par une auto et volé de 13.000 p. — Un encaisseur de la Compagnie de commerce et de navigation, demeurant à Cholon, a été victime samedi après-midi, alors qu'il s'apprêtait à porter 15.000 piastres à Saïgon, d'un vol audacieux.

À peine venait il de monter dans un pousse-pousse, qu'il tut projeté avec violence sur le sol par une automobile qui disparut aussitôt...avec la serviette contenant l'argent, qu'avait ramassée un des étranges voyageurs.

Le volé remarqua la présence de trois individus dans la voiture et donna même à la police le numéro de l'auto : la CB. 212.

Le coup avait été naturellement prémédité. L'auto attendait que le pousse se mit en route pour démarrer.

Allons-nous assister maintenant à Saïgon comme au Tonkin à une série d'attentats organisés par les partisans des sociétés secrètes en vue de se procurer de l'argent pour alimenter la caisse de leur parti ?

On se rappelle l'assassinat de l'agent des T. P. M. Binh qui avait commis le crime de circuler dans la rue avec 10.000 pilastres ?

Heureusement que nous n'en sommes encore pas là !

COMPAGNIE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT

(*Les Annales coloniales*, 26 juillet 1930)

L'assemblée ordinaire tenue le 23 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1929 présentant un solde bénéficiaire de 2 millions 599.423 fr. 75 (contre 6.039.290 fr. 35) qui, ajouté au report de l'exercice 1928, soit 171.329 fr, 70, donne un total disponible de 2.770.753 fr. 45.

Le dividende brut a été fixé à 17 fr. 50 par action. Un acompte de 12 fr. 50 ayant été mis en paiement le 31 janvier, le solde, soit 5 francs, sera payable, sous déduction des impôts. le 31 juillet prochain. Une somme de 171.936 fr. 69 a été affectée à l'amortissement partiel du « Mobilier, matériel et installations », et il a été reporté à nouveau 141.400 fr. 31.

L'assemblée a également approuvé la constitution d'une « Provision pour fluctuations du portefeuille-titres et participations financières » de 5 millions de francs par affectation de la réserve extraordinaire.

M. Édouard Houïtte de Lachesnais, administrateur sortant, a été réélu.

Audacieux vol à Cholon
(*Les Annales coloniales*, 30 août 1930)

Le 16 juillet, un encaisseur de la Compagnie de commerce et de navigation, demeurant à Cholon, a été victime samedi après-midi, alors qu'il s'apprêtait à porter 15.000 piastres à Saïgon, d'un vol audacieux : montant dans un pousse-pousse, il fut projeté aussitôt avec violence sur le sol par une automobile qui disparut aussitôt avec la serviette contenant l'argent, qu'avait ramassée un des étranges voyageurs.

Le volé remarqua trois individus dans la voiture et donna à la police le numéro de l'auto.

Le coup avait été prémédité, l'auto attendait que le pousse se mit en route pour démarrer.

Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
(*L'Argus économique de l'Indochine*, 4 septembre 1930)

L'assemblée du 23 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1929 qui se soldent par un bénéfice de 2 millions 599.423 francs et fixé le dividende à 17 fr. 50 par action. Un acompte de 12 fr. 50 ayant déjà été payé, le solde, soit 5 francs, sera mis en paiement le 31 juillet prochain, sous déduction des impôts.

Il a été constitué une « provision pour fluctuations du portefeuille-titres et participations financières » de 5 millions par affectation de la réserve extraordinaire.

Les immeubles et participations immobilières sont en augmentation de 1.761.987 francs, représentant les dépenses d'achèvement de construction de l'usine du Havre, l'acquisition d'un terrain à Haïphong et la construction d'immeubles commerciaux et industriels à Saïgon et à Cholon, sous déduction de la valeur d'un terrain vendu.

(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 septembre 1930)

Il a été volé, en plein jour, à Cholon, 15.000 piastres à un encaisseur chinois de la Compagnie de commerce et de navigation.

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1er octobre 1930)

M. [Alfred] Martini remplace M. Gannay, démissionnaire, comme membre du conseil privé de Cochinchine.

……

M. [Alfred] Martini préconise la création de coopératives de vente du paddy afin de permettre à la production indigène de se mettre directement en contact avec le commerce d'exportation. Il s'agit, au fond, d'enlever aux Chinois leur monopole du commerce du riz.

La liquidation de la maison Seng Teck
(*L'Écho annamite*, 29 novembre 1930)

L'immeuble des rues Catinat et Amiral-Dupré, mis à prix à 100 000 piastres, a atteint, aux enchères, 169.000 piastres et fut acheté par la Cie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient [CCNEO].

1930-1939 : SUSPENSION DU DIVIDENDE, SPECTRE DE LA FAILLITE

Annuaire Desfossés, 1931, p. 1.145 :
Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
Conseil : R. de Vogüé, L. Launay, H. Hoffet, E. de la Chesnais, R. Gigon-Papin, H. Girot, D. Jessula, J. Bonnardel, E. Girard, J. Bardoux, F. Waespé.

Cochinchine
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 janvier 1931)

Sont repartis en France : … Drouin, de la Compagnie de commerce d'Ext.-Or. …

Cercle sportif saïgonnais
Réunion du comité du 11 février 1931.
(*Saïgon sportif*, 27 février 1931)

Admissions
À titre de membres actifs :
M. Lacollonge Louis, C. C. N. E. O., présenté par MM. P. Tournois et L. Simon.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 mars 1931)

OBSÈQUES. — Les obsèques de M. Eugène Oppenheim, de la C. C. N. E. O., décédé hier à Hanoï, ont eu lieu ce matin à 8 heures.
La levée du corps se fit à la gare ; le cortège gagna ensuite le cimetière.
Le char était couvert de couronnes et de gerbes de fleurs offertes par la famille, les amis ; la C. C. N. E. O., les Anciens Combattants.
Le deuil était conduit par Mme Vve Oppenheim, entourée d'intimes.
Une nombreuse assistance, appartenant en majeure partie au monde commercial de notre ville, accompagna le défunt à sa dernière demeure.
Au cimetière, M. le pasteur Calas* prononça une allocution et récita les prières du culte réformé, après avoir adressé un adieu ému au défunt.

Nous renouvelons à Mme Vve Oppenheim, à la famille, à la C. C. N. E. O, aux amis, nos sincères condoléances.

CAMBODGE
La commission municipale de Phnom-Penh
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1931)

La nouvelle commission municipale de Phnom-Penh qui siègera en 1933, 34 et 35, comprend : … M. Blacconi, directeur de la maison Allatini…

HAÏPHONG
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1931, p. 1765)
(*France Indochine*, 2 avril 1931)
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 avril 1931)

MARIAGE. — Aujourd'hui, à 15 h. 30, a eu lieu le mariage de M. Alfred Werner Develey [29], né à Hérisau (Suisse), le 19 juin 1905, employé de commerce, comptable, avec madame Rieul Émilienne Joséphine [30], née à Saint-Croix de Saint-Lô, le 27 décembre 1899, dame téléphoniste.

Les témoins étaient : MM. Jean Stahel, directeur de la C. C. N. E. O., et Bruno Kuppel, directeur de la Société Cotonnière du Tonkin.

COMPAGNIE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT
(*Les Annales coloniales*, 23 juillet 1931)

L'assemblée ordinaire du 21 juillet, présidée par M. [Lucien] Launay, a approuvé les comptes du 21e exercice social, clos le 31 décembre 1930. Les produits nets de l'exercice ont atteint 1.097.808 fr., soit, y compris le report précédent, un total de 1.239.208 fr. qui, en raison des circonstances, a été affecté intégralement aux provisions et amortissements. Pour compléter lesdits amortissements, dépréciations et provisions, il a été décidé d'y affecter, en outre, la totalité de la réserve spéciale, soit 24 millions.

M. R. Gigon-Papin [avocat à Saïgon] a été réélu administrateur.

Le rapport du conseil rappelle que, déjà à la précédente assemblée, il a signalé que les opérations commerciales de la société avaient été sérieusement atteintes par le malaise mondial. Celui-ci s'est développé l'an dernier et transformé finalement en crise intense dans nos colonies d'Extrême-Orient. En Europe, la situation ne s'est pas montrée meilleure, et les cours au 31 décembre 1930 des marchandises en stocks aux succursales de la société, au Havre et à Marseille, se sont trouvés les plus bas de l'année.

---

[29] Passé au service de l'UCIA en 1940, puis transitaire à Haïphong (Develey et Jasmin).

[30] Émilienne Joséphine Rieul (Saint-Croix de Saint-Lô, 27 décembre 1899-Nice, 11 juillet 1951) : fille de Joseph Rieul (1867-1922), inspecteur principal de la Garde indigène. Sœur de Suzanne Rieul, mariée à Édouard Jasmin, commis greffier à Hanoï. Divorcée à l'amiable de Léopold Jasmin (1895-1929), fils de Pierre Jasmin et Nguyên Thi An, frère d'Édouard, agent des PTT du Tonkin, infirme. Dont Louis Pierre (Hanoï, 19 septembre 1921-Paimpol, 10 février 1997) et Josette Lucie Louise Émilienne (5 octobre 1924-Sceaux, 1989)(Mme Bridey).

Dans l'ensemble, les affaires d'exportation d'Indochine en riz, maïs ,poivre et produits divers, ont atteint 64.775 tonnes en 1930, contre 72.060 en 1929. Les affaires d'importation en Indochine se sont maintenues à un chiffre élevé, mais ont été traitées dans des conditions peu satisfaisantes.

Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 23 août 1931)

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 21 juillet, présidée par M. Lucien Launay, administrateur délégué de la société.

MM. [Louis] Ducroiset et [R.] Mathée remplissaient les fonctions de scrutateurs. M. [André] Lis était secrétaire.

12.000 actions sur 1.20.000 étaient présentes ou représentées.

Les comptes présentés à l'assemblée ont été approuvés. Ils font ressortir un produit net de 1.097.808 fr.

Sur proposition du conseil, cette somme jointe au report antérieur, formant ainsi un total de 1.239.208 fr. 35, a été affectée aux dépréciations, provisions et amortissements ci-après, pour le complément desquels l'on a disposé de la réserve spéciale de 24 millions de francs :

Fluctuations sur portefeuille-titres	9.000.000 00
Dépréciations sur créances des agences d'Extrême-Orient	5.512.390 00
Dépréciations sur marchandises en stock en Extrême-Orient	5.105.400 00
Provision pour risques en cours des agences d'Extrême-Orient	5.111.132 00
Amortissement sur créances en France	510.295 00
soit un total de	+ 25 millions

Dans son rapport, le conseil expose tout d'abord que toutes les opérations commerciales de la société ont été affectées par la crise mondiale : les récoltes de riz en Annam, en Cochinchine, au Tonkin ont été déficitaires ; les cours du caoutchouc, du maïs, du poivre, etc., ont enregistré des baisses importantes et les produits en stock à la Colonie ont eu à subir une dévalorisation sensible.

Le rapport passe ensuite en revue les affaires auxquelles la société a participé. La plus importante des participations est celle prise dans la Société du Domaine de Kébao qui représente plus de 2/3 de la valeur du compte portefeuille-titres (lequel se monte à 25.887.516 fr.). Cette affaire est en bonne situation. Le conseil espère qu'elle continuera à se développer normalement Le reste des participations est constitué par les intérêts pris dans la Société agricole et industrielle de Ben-Cui, la Société agricole de Suzannah, An-Lôc, Câm-Tiêm, Biênhoà Industrielle et Forestière, Hauts-Plateaux indochinois, Société agricole de Thap-Muoi.

La société possède en outre des actions du Crédit Foncier de l'Indochine, de la Banque Franco-Chinoise, de la Société pour l'outillage du Port de Saïgon-Cholon* et diverses parts dans des syndicats d'études. Le conseil insiste sur le fait que dans le présent bilan ainsi que dans les bilans précédents, les titres formant le portefeuille ont toujours été inscrits pour leur valeur nominale sans tenir compte des cours cotés.

Après lecture, du rapport du conseil, le président fait une courte allocution. Il dit quelques mots sur la crise économique mondiale et sur ses effets en Indochine. Il

indique qu'en ce qui concerne la société, toutes les dispositions ont été prises pour que les frais généraux et les frais d'exploitations soient réduits au strict minimum.

D'autre part, la société, en qualité d'importateur et d'exportateur de toutes marchandises, peut travailler à des prix très bas grâce aux mesures prises, ce qui diminue sensiblement ses risques de perte.

Faisant ressortir les bons résultats obtenus par la société depuis sa fondation, le président termine en disant toute sa confiance pour les résultats futurs. Il ajoute qu'au point de vue commercial, la situation de la société ira toujours en s'améliorant et que la vitalité et la force de production de l'Indochine permettent d'entrevoir encore des années prospères.

M. René Gigon-Papin [avocat à Saïgon] est réélu administrateur pour 6 années. Les autres résolutions sont adoptées à l'unanimité.

(*Revue économique d'Extrême-Orient*, 5 octobre 1931)

La Navigation d'E.-O. ne peut coter le 1er octobre.

Le naufrage du *Philippar*
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 3 juillet 1932)

La famille Gigon-Papin a péri carbonisée dans sa cabine

COMPAGNIE COMMERCIALE ET DE
NAVIGATION D'EXTREME-ORIENT
(*Le Journal des débats*, 20 juillet 1932)

L'assemblée ordinaire tenue le 18 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1931. Il a été affecté 5.454.866 fr. à la dépréciation des stocks et à l'amortissement de diverses créances commerciales, en prélevant 5.111.122 fr. sur la provision pour risques en cours, auxquels s'est ajouté le montant des produits nets de l'exercice 1931, soit 292.269 fr., formant une somme globale de 5.403.391 fr. Il ressort ainsi une insuffisance de 51.474 fr., qui a été reportée. De plus, la prime d'émission de 20 millions de francs, figurant au bilan précédent, a été affectée à une provision pour amortissements et risques en cours en prévision des nouvelles, dépréciations que les événements pourraient exiger sur les créances commerciales, avances aux sociétés affiliées et sur le compte portefeuille titres.

Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
(*Le Journal des finances*, 22 juillet 1932)

Les comptes de l'exercice 1931, qui se soldent par une perte de 51.475 francs, ont été approuvés par l'assemblée du 18 juillet. Conformément aux propositions du conseil d'Administration, 11 a été affecté 2.981.230 francs à la dépréciation des stocks marchandises et 2.473.636 francs à l'amortissement de diverses créances sur la clientèle commerciale, soit au total 5.454.866 fr.

Couvert par l'affectation de la « Provision pour risques en cours des agences d'Extreme-Orient », s'élevant à 5.111.122 francs, et des produits nets de l'exercice 1931, soit 292.239 francs; d'où un ensemble de 5.403.391 francs.

Enfin, sur la proposition du conseil, la prime d'émission de 20 millions qui figurait au précédent bilan a été affectée à une Provision pour amortissements et risques en cours.

MM. H. Hoffet, L. Launay et F. Waespé ont été réélus administrateurs.

Dans son rapport, le conseil souligne la baisse, souvent considérable, de tous les produits exportés par l'Indochine : riz, caoutchouc, coprah, poivre et maïs. Mais, si les exportations vers la Chine et les Indes ont diminué, les affaires d'exportation vers tous les autres pays ont marqué une augmentation sensible, ce qui prouve la vitalité de l'organisation commerciale de la Compagnie.

Les affaires d'importation ont eu évidemment à souffrir de la mévente des produits indigènes.

Aucune amélioration ne s'est fait sentir, a déclaré le président, depuis le début de l'exercice, mais les prix ont cependant cessé de baisser depuis le 31 décembre dernier. Quelques abattements sont encore à prévoir sur les stocks, mais ils ne pourront être que de peu d'importance étant donné les amortissements déjà pratiqués.

D'autre part, le concours apporté par les Pouvoirs publics a réduit d'autant l'intervention de la société dans le financement de ses filiales.

Cie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
Assemblée ordinaire du 18 juillet 1932
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 11 septembre 1932)

L'exercice 1931 s'est écoulé sous l'influence de la dépression économique générale. La situation en Indochine s'est malheureusement aggravée par rapport à l'année 1930 qui avait déjà subi les effets du début de la crise mondiale.

L'exportation du riz et de ses dérivés par le port de Saïgon, principale richesse de la colonie, n'a atteint, en 193l, qu'un tonnage de 961.200 tonnes, en diminution d'environ 100.000 tonnes sur l'année précédente, qui était déjà une année médiocre. À cette nouvelle régression du tonnage exporté s'est ajoutée une baisse considérable des prix.

Les autres produits exportés de la colonie, caoutchouc, poivre, maïs, coprah, ont vu leurs cours baisser dans des proportions souvent considérables.

Cette diminution, tant sur les prix que sur les tonnages exportés, a déterminé un amoindrissement correspondant de la capacité d'achat des populations, le commerce d'importation s'est ressenti de cette situation, d'autant plus que les disponibilités générales de la colonie ont été sensiblement réduites par d'importants transferts de capitaux vers la Chine et l'Inde.

Nos affaires d'exportation d'Indochine sur tous autres pays ont cependant marqué une augmentation sensible sur l'année 1930, le tonnage traité en riz, maïs, poivre, produits divers, s'est, en effet, élevé à 92.180 tonnes contre 64.775 tonnes.

Cette progression, qui établit la vitalité de notre organisation commerciale, est d'autant plus à considérer que l'exportation des riz de notre colonie a eu à subir une concurrence des plus sévères du Siam et, notamment, de la Birmanie, ce dernier pays ayant été sensiblement avantagé par la dépréciation de la livre sterling.

Par contre, les affaires d'importation dans la colonie ont été très touchées et l'écoulement des stocks n'a pu se faire rapidement par suite de l'état peu satisfaisant du marché intérieur. Étant donné ces circonstances, nous avons estimé plus prudent de faire subir, en fin d'exercice, des amortissements importants sur les marchandises que

d'essayer d'en forcer la réalisation dans une clientèle dont le crédit était fortement ébranlé.

SITUATION DES DIVERSES ENTREPRISES INDOCHINOISES
dans lesquelles notre société a des intérêts

Une de nos importantes participations se trouve être dans la SOCIÉTÉ DU DOMAINE DE KÉBAO qui possède, en plus d'un important gisement houiller, des forêts étendues.

Le programme d'exploitation s'est poursuivi conformément aux prévisions et l'extraction nette s'est élevée en 1931 à 82.000 tonnes contre 70.800 l'année précédente. La qualité des charbons livrés a permis, malgré les conditions économiques difficiles en Chine et au Japon, d'écouler toute la production.

Les contrats qui viennent d'être conclus assurent l'écoulement de la production pour l'année en cours, de telle sorte que la société peut espérer que le produit des ventes couvrira les frais généraux d'exploitation qui ont subi une importante compression.

Le second groupe de nos participations est constitué par les intérêts dans diverses société de plantations : AGRICOLE DE SUZANNAH, PLANTATIONS D'AN-LOC, AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE CAM-TIEM, BIEN-HOA INDUSTRIELLE ET FORESTIÈRE, AGRICOLE DE BEN-CUI, CIE DES HAUTS-PLATEAUX INDOCHINOIS, AGRICOLE DU THAP-MUOÏ.

Au cours de l'année écoulée, les prix de vente du caoutchouc et de tous les produits agricoles se sont encore sensiblement affaiblis.

En INDOCHINE, grâce à l'aide du gouvernement aux entreprises agricoles, aux énergiques mesures prises pour réduire les dépenses d'exploitation et d'entretien, les sociétés qui viennent d'être citées se sont trouvées en mesure de faire face à ces frais et à ceux nécessités par les programmes d'amélioration ou d'aménagement des cultures.

En ce qui concerne la SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE CAM-TIEM, la campagne sucrière 1930-1931 a donné une production de 1.071 tonnes de sucre et de 1.130 tonnes de mélasse. Cette campagne, si elle a permis de constater le bon fonctionnement de l'usine, a, par contre, démontré que le rendement industriel des cannes plantées sur le plateau d'Ong-Qué n'était pas satisfaisant.

La société s'est vue obligée d'interrompre son activité sucrière en attendant de trouver les concours financiers pour la culture de la canne dans des terrains plus appropriés situés dans la partie nord de son domaine.

Quant à la plantation d'hévéas d'environ 2.000 ha., dont 300 ha. en rendement, elle est en bon état et le programme d'amélioration par le greffage sera réalisé à la fin de l'année sur 70 % des parties plantées.

Le dernier groupe des participations de notre société est représenté par des actions dans diverses sociétés foncières et industrielles — CRÉDIT FONCIER DE L'INDOCHINE, BANQUE FRANCO-CHINOISE, SOCIÉTÉ POUR L'OUTILLAGE DU PORT DE SAÏGON-CHOLON, SOCIÉTÉ AIR-ORIENT — et par des parts dans divers syndicats d'études.

Tous les titres cotés ou non cotés et parts de syndicats sont inventoriés au 31 décembre dernier au prix d'acquisition ou de souscription.

AU PALAIS

Tribunal mixte de commerce de Hanoï
Audience du samedi 19 novembre 1932
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 novembre 1932)

M. Gaye préside, à l'assistance de MM. Faivre et Domart, juges consulaires suppléants ; greffier : M. Kerjean. Huissier : Me Boyé.

……

3°) C. C. N. E. O. contre Thibault. — Le tribunal condamne Thibault à payer à la C. C. N. E. O. la somme de 2.333 p. 17 avec, de cette somme, les intérêts à 12 % l'an à compter du 28 juillet 1932, précisant que M. Thibault pourra se libérer en 5 versements — le premier fixé au 20 novembre —, dit que, faute du paiement d'un seul terme, la dette deviendra entièrement exigible, condamne Thibault aux dépens dont distraction au profit de Me Coueslant (Succession Fauque), ordonne l'exécution provisoire du jugement.

……

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1.198 :

Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient

Conseil : R. de Vogüé, président ; L. Launay, adm.-dir. ; H. Hoffet, E. de la Chesnais, R. Gigon-Papin, H. Girot, D. Jessula, J. Bonnardel, E. Girard, J. Bardoux, F. Waespé.

Publicité
(*Annuaire de toute l'Indochine française*, 1933, p. 275-277)

Cie de Commerce et de Navigation d'Extrême-Orient

Anciennement ALLATINI

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 $

21, rue Vannier, SAIGON

EXPORTATION

Riz - Maïs - Coprah - Poivre
Kapok - Huile de Poisson - Badiane
Sticklaque - Noix Vomique
— Caoutchouc, etc... —

IMPORTATION

Tissus - Alimentation - Cigarettes
Pneumatiques Dunlop - Automobiles Renault - Huiles Castrol - Quincaillerie - Moteurs - Matériaux de Construction - Produits Chimiques
— Engrais - Gunnies - etc... —

ASSURANCE

Incendie, Accidents, Maritimes : North British and Mercantile Insurance Co. Ltd.
Maritimes : Queensland Insurance Co.
Maritimes : Union Marine and General Insurance Co. Ltd.
Incendie, Maritimes : Union Insurance Society of Canton.
Maritimes : North China.
Assurances sur la Vie : La Confiance.

SHIPPING

Nippon Yusen Kaisha
Ocean Steamship Co. Ltd.
China Mutual Steam Nav. Co. Ltd.
Cunard Steamship Co. Ltd.
Indochina Steam Nav. Co. Ltd.
Mansfield & Co.

AGENCES

PNOMPENH
169, rue Ohier

HAIPHONG
36, rue Harmand

HANOI
58, bould Gialong

COMPAGNIE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION D'EXTREME-ORIENT.
Importation - Assurances,
Transports maritimes

R. C. Saïgon nº 200,
21, rue Vannier,
Adr. tél. : « ALACRITY »
Téléphone nº 91 et 228
Boîte postale nº 524,
Codes : Lugagne — Bentley's —Acmé.
Directeur : Henry de Ligondès.

Agents exclusifs de :

Pneumatique Dunlop.
Cigarettes et tabacs « Nationales ».
Beurre Gautier.
Cap Corse L. N. Mattei.
Cognac Clairon.
Cognacs Barriasson.
Biscuits Brun.
Eaux de Contrexeville.
Sucre Sommier.
Vins Lupe Chollet.
Champagne Krug.
Conserves S. et W.
Automobiles Renault.
Carreaux des Faïenceries d'Aubagne.
Parfumerie Gellé Frères.
Cotonnades et soieries A. G. B.
Engrais marque « Crabe ».
Farines Beetle Brand.
Caisses à caoutchouc Asano.
Caisses à thé Asano.
Ciment Asano.
Moteurs Diesel C. L. M.
Savon « Bouclier ». ,
Explosifs Davey Bickiord.
Cotonnades des Filatures et tissages Savana.
Huile Castrol.
Asphalte Ogura.
Matériaux de couverture Pabco.

Agents de :

Société de produits chimiques Alais Froges Camargue.

Compagnies d'assurances :

North British & Maroantile Insurance Ltd.
Union Marine & General Insurance C° Ltd.
Queensland Insurance C° Ltd.
Union Insurance Society of Canton.
North China Insurance C" Ltd.
La Confiance. Vie.

Shipping :

Nippon Yusen Kaisha.
Blue funnel Line (Holt & C° Ltd).
Ocean Steamship C° Ltd.
China Mutual Steam Navy C° Ltd.
Indochina Steam Navigation C° Ltd.
Mansfield & C Ltd.
Cunard Steamship C° Ltd.

Agents de :

Société agricole et industrielle de Cam-tiêm
Société agricole de Suzannah.
Société des plantations d'An-loc.

LISTE DÉFINITIVE DES 191 ÉLECTEURS CONSULAIRES FRANÇAIS
DE LA CIRCONSCRIPTION DE HANOI
ANNÉE 1933
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1er avril 1933, pp. 766-787)

Hanoï

44 *bis* Develey Cie de Commerce et de Navigation d'E.-O. 58, bd Gia-long

---

Conseillers du commerce extérieur de la France
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 août 1933)

Sont nommés conseillers du commerce extérieur, pour uné période de cinq années à compter du présent décret :

Au titre de l'article 8 du décret du 6 mars 1921 :

M. Blacconi (Paul), directeur de compagnie de navigation à Pnom-Penh.
(*J.O.*, 14 juillet 1933).

COMPAGNIE DE COMMERCE
ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME ORIENT
(*Les Annales coloniales,* 7 octobre 1933)

L'assemblée ordinaire tenue le 6 octobre a approuvé les comptes de 1932 qui se soldent par une perte de 138.052 francs, contre 51.474 francs en 1931. Le conseil ayant affecté aux amortissements et dépréciations une somme de 4.715.502 francs, le solde débiteur total ressort à 4.715.030 francs. ll a été indiqué à l'assemblée que, depuis 1931, la réduction des frais généraux s'élève à 31 %.

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 octobre 1933)

Mort de M Léon Radics. — C'est avec une peine profonde que nous apprenons la mort, survenue ce matin, de M. Léon Radics, de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient.

M. Radics était né à Bentré. Âgé de 38 ans, il laisse une veuve et un enfant de 15 ans.

Les obsèques de notre regretté compatriote auront lieu demain à 7 heures.

Nous adressons à tous ceux que ce deuil afflige nos sincères condoléances.

NOTRE CARNET FINANCIER

(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, novembre-décembre 1933)

Les actions de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient sont manœuvrées par un groupe puissant et la Chambre syndicale dut intervenir pour freiner la baisse.

DÉCÈS

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, novembre-décembre 1933)

Cochinchine. — M. Léon Radies, 38 ans, de la Compagnie de commerce et de navigation.

COMPAGNIE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 23 novembre 1933)

La Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient a été doublement affectée par la crise : la diminution du trafic général, la baisse des matières premières et la réduction consécutive du pouvoir d'achat des consommateurs l'ont atteinte dans ses branches commerciales ; par ailleurs, la baisse des cours des valeurs indochinoises a dévalorisé son portefeuille, en même temps que la baisse du caoutchouc et des grands produits, le resserrement du crédit, rendait la situation difficile à certaines de ses filiales dont elle avait été amenée à se faire le banquier.

Depuis 1930, la Compagnie n'a plus payé de dividendes. Elle avait auparavant distribué en vingt ans plus de 30 millions de bénéfices.

Son titre a été l'un des plus brillants, et l'un, des plus spéculatifs, du compartiment indochinois à la Bourse de Paris. L'utilisation des réserves en investissements dans des affaires locales spéculatives, a permis à la Compagnie de réaliser de forts bénéfices. Mais elle l'a rendue plus vulnérable qu'une affaire purement commerciale aux effets d'une dépression, générale.

En outre, si certaines affaires, comme les vieilles plantations de Suzannah et d'An-Lôc peuvent espérer, la crise passée, retrouver l'équilibre, d'autres, telles Câm-Tiêm, ne sont pas encore au bout de leurs peines. Quant à la participation Kébao, qui était la plus importante de la société, l'apport qui a été fait du domaine à la Société des Charbonnages du Tonkin se traduira par une forte perte.

*

* *

Pendant le dernier exercice social, la Compagnie a continué son effort d'adaptation aux circonstances actuelles.

Voici en quels termes, le conseil a rendu compte aux actionnaires de l'activité sociale en 1932 :

L'exercice 1932 s'est entièrement écoulé sous influence de l'aggravation de la crise économique que nous traversons. D'une manière générale, les opérations commerciales ont été rendues plus difficiles par des mesures gouvernementales concernant les tarifs douaniers, le contingentement de l'importation de certaines marchandises et le change des monnaies. Il en est souvent résulté des fluctuations subites et importantes dans les cours des produits que notre société traite de manière courante. Ces mouvements anormaux sur les cours rendent toujours difficultueuse l'exécution des contrats et nous ne pouvons que souhaiter l'abolition prochaine de toutes les restrictions apportées récemment dans le commerce international.

L'Indochine a été particulièrement touchée par l'augmentation de la dépréciation de la valeur de tous ses produits agricoles.

Bien qu'en Indochine, l'exportation du riz et de ses dérivés ait progressé de 961.200 tonnes en 1931 à 1.198.600 tonnes en 1932, une nouvelle baisse continue des prix du riz blanc, tombé de 6 $ 13 les 100 kg à fin 1931 à 4 $ 32 fin décembre 1932, a largement compensé l'augmentation du tonnage exportation et en fin de compte la valeur des exportations en riz et dérivés en 1932 s'est trouvée inférieure à celle de 1931.

Pour le caoutchouc, le prix de vente moyen a été inférieur de 25 % à celui de 1931. Les exportations de poivre, coprah et autres produits secondaires ont également diminué en quantité et valeur ; seul le maïs a progressé en tonnage et en valeur du fait de l'augmentation en France des droits de douane sur les maïs étrangers.

La situation économique de l'Indochine, rendue déjà défavorable du fait des mauvaises conditions de vente de ses produits s'est, en outre, trouvée fortement aggravée par l'importance des dettes contractées par les producteurs et les commerçants locaux au cours des années précédentes où la propagande pour la rapide mise en valeur du pays et les facilités de crédit les avaient amenés à de fortes immobilisations en immeubles, entreprises agricoles et industrielles et constitution de gros stocks de marchandises importées.

La diminution considérable du pouvoir d'achat de l'Indochine nous a amenés à porter tous nos efforts sur les affaires d'exportation. Notre organisation locale et la clientèle étendue que nous avons dans tous les autres pays nous ont permis de traiter en riz, maïs poivre, produits divers, un tonnage de 125.500 tonnes sensiblement supérieur à celui de 1931 qui avait été de 92.810 tonnes.

Malheureusement, cette augmentation des quantités traitées n'a qu'en partie compensé la diminution des marges bénéficiaires due à la baisse des prix et à l'activité de la concurrence.

Les affaires d'importation en Indochine, par suite des circonstances générales que nous venons de vous indiquer, ont été rendues encore plus difficiles que l'année précédente.

Pour tenir compte de la situation du marché local et devant les difficultés d'écoulement des stocks, nous avons estimé nécessaire de leur faire subir en fin d'exercice une nouvelle dépréciation.

D'autre part, aussi bien pour les affaires d'exportation que d'importation, nous avons procédé à l'amortissement des créances commerciales dont le recouvrement était douteux.

Les circonstances actuelles de l'économie mondiale n'ont pas permis d'obtenir une amélioration de la situation des diverses entreprises indochinoises dans lesquelles votre société a d'importants intérêts.

La Société des Garages Charner*, organisme de vente des automobiles Renault, dont nous avons l'agence exclusive en Cochinchine et au Cambodge, ayant subi des pertes importantes dans la liquidation de ses stocks d'anciennes voitures, nous avons amorti intégralement notre participation dans cette entreprise en tant qu'actionnaire. Nous avons, en outre, appliqué une dépréciation importante au montant de notre créance sur cette société.

La Société du Domaine de Kébao*, pour laquelle nous comptions (son programme de préparation technique étant achevé) sur une exploitation normale de son gisement houiller s'est trouvée, depuis la clôture de l'exercice 1932, dans l'impossibilité d'écouler sa production à des prix rémunérateurs. N'ayant pas une trésorerie suffisante pour accumuler des stocks d'une réalisation ultérieure d'ailleurs incertaine, elle a été amené à envisager l'arrêt pur et simple de tous travaux d'exploitation et d'entretien. L'application d'une telle mesure devant une crise dont la fin ne pouvait être prévue aurait conduit à un véritable désastre par l'anéantissement de toute valeur marchande de l'actif de la Société.

Comme principal actionnaire et créancier, nous avons adhéré à la dissolution anticipée de cette société et à sa liquidation par apport de son actif à une autre entreprise, cette solution nous paraissant la meilleure pour assurer la sauvegarde de tous les intérêts en cause.

Ce n'est que récemment que des pourparlers ont abouti avec la Société Française des Charbonnages du Tonkin. Il en résultera un amortissement nécessaire et très important de la valeur de notre portefeuille-titres et nous vous demandons de constituer d'ores et déjà au bilan du 31 décembre 1932 la provision nécessaire pour cet amortissement.

Les diverses sociétés de plantations ou de cultures dans lesquelles nous avons les intérêts importants : Société agricole de Suzannah, Société des plantations d'An-Lôc, Société agricole et industrielle de Câm-Tiêm, Compagnie des Hauts-Plateaux indochinois, Société agricole du Thap-Muoi ont pu, en 1932, faire face à leur frais d'exploitation et d'entretien grâce à l'aide du Gouvernement de l'Indochine, et bien que, pour celles en exploitation, les cours pratiqués sur les caoutchoucs ou sur le riz aient été les plus bas constatés. Une certaine amélioration s'est produite depuis la clôture de l'exercice pour les sociétés de plantations de caoutchouc, tant par suite du relèvement des cours de la matière que des meilleures conditions d'exploitation.

Nous donnons ci-dessous les comptes arrêtés au 31 décembre 1932. Certains changements. ont été apportés dans la présentation du bilan. Les comptes des Agences d'Extrême-Orient ont été scindés et des comptes séparés ont été ouverts mettant en évidence, d'une part, les valeurs disponibles ou réalisables et, d'autre part, les valeurs réalisables. à terme.

BILAN au 31 décembre 1932

ACTIF	
Fonds de commerce	1 00
Frais de 1er établissement et d'augm. de capital	1 00
Mobilier matériel et installations	757.113 72
Immeubles. et participations immobilières	15.180.265 48
Portefeuille-titres :	

Extrême-Orient	3.507.325 00
France	25.936.658 93
Participations financières :	
Créances sur sociétés affiliées:	
Extrême-Orient	21.206.726 50
France	5.674.871 90
Comptes d'ordre, cautions	10.000.000 00
Disponibilités, marchandises et débiteurs :	
Agences d'Extrême-Orient	23.325.756 60
Agence de Marseille	4.440.574 12
Agence du Havre	3.792.109 34
Siège social Paris	6.252.636 50
Impôts à récupérer	616.116 48
Pertes et profits :	
Report exercice 1931	51.474 69
Déficit exercice 1932	138.052 85
Amortissements et dépréciations	4.715.502 80
	125.295.188 89

PASSIF	
Capital	30.000.000 00
Réserve légale	2.431.935 70
Réserve facultative	2.000.000 00
Provisions :	
Pour amortissements et risques	6.800.000 00
Pour amortissement du portefeuille titres	27.200.000 00
Participations financières :	
Comptes d'ordre, cautions	10.000.000 00
Banquiers, effets à payer et créditeurs :	
Agences d'Extrême-Orient	30.826.822 50
Agence de Marseille	3.265.570 70
Agence du Havre	1.006.273 91
Siège social Paris	12.004.518 43
Coupons à payer	60.066 65
	125.295.188 89

Le portefeuille qui figure pour 29.443.983 fr. 99 comprend désormais la totalité des titres composant le portefeuille social, alors qu'autrefois les participations locales figuraient, dans les comptes des Agences d'Extrême-Orient. Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

Au 31 décembre, ils auraient, d'après les déclarations du conseil, subi une dépréciation évaluée à 27.200.000 francs. La provision constituée au passif pour fluctuation des titres a été portée en conséquence de 14 à 27.200.000 francs. Les 13.200 000 ont été prélevés sur la provision pour amortissements, et risques en cours, qui se trouve ramenée à 6.800.000 francs.

Les comptes débiteurs des sociétés affiliées, qui étaient portées précédemment au compte des agences, ont été, comme le portefeuille, centralisées dans un compte unique « Participations financières » qui se monte à 26 881.598 fr. 40.

Une nouveau compte, s'élevant à 10 millions, apparaît au bilan. Il représente le montant des avances consenties à ses filiales par la compagnie à l'occasion d'opérations bancaires antérieures à l'exercice sous revue.

*
* *

Les engagements apparaissent lourds pour la situation actuelle de la société. Le président, dans son allocution, s'est efforcé de donner des apaisements aux actionnaires. D’une part, les banquiers, n'ont aucun intérêt à exiger le remboursement des sommes qui leur sont dues, d’autre part ces sociétés affiliées représentent un actif certain et les créances que possède sur elles la Compagnie ne doivent pas être considérées comme perdues. Les plantations d'An-Lôc et Suzannah notamment sont en situation de résister à la. crise.

Par ailleurs, il faut tenir compte de l'importance du portefeuille. La cession de Kébao se traduira évidemment par une perte et Câm-Tiêm a devant elle un avenir bien incertain, mais les plantations de caoutchouc peuvent voir leurs titres bénéficier d'une reprise à la suite des mesures de restriction.

Il y a quelques années, les plus-values du portefeuille, par rapport au prix d'acquisition, représentaient des dizaines de millions. Sans pouvoir espérer revoir la période de spéculation exagérée qui précéda la crise, on peut, malgré tout, compter sur une certaine reprise des bonnes valeurs indochinoises et la C.C.N.E.O. en bénéficiera en tant que créancier et en tant qu'actionnaire.

Dans les circonstances actuelles, il n'est pour les actionnaires que de s'armer de patience et pour les administrateurs de continuer, comme ils font depuis trois ans, à tirer partie des leçons de la crise.

Coll. Olivier Galand
Traite de la CCNEO, 20, rue de Montgrand, Marseille,
du 2 mars 1934,
sur M. Robin-Foissey, négociant, Andelot (Haute-Marne)
Payable Banque Varin-Bernier & C° Chaumont
Impr. Michel & Wolff, Marseille.

Guide pratique
Renseignements et adresses
Saïgon
Éd. J. Aspar, 24, rue Catinat, Saïgon, 1934, p. 120 :

DUNLOP
ses pneumatiques
ses balles de tennis
ses balles de golf

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 août 1934)

Décès de Mme Radics — C'est avec une réelle douleur que nous apprenons la mort survenue à Phu-My de Mme Radics qui, mariée à un Français d'Indochine employé de la Compagnie de commerce et de navigation, avait perdu son mari en septembre dernier.

Madame Radics a été conduite en sa dernière demeure par de nombreux parents et amis parmi lesquels des Français d'Indochine dont plusieurs avaient tenu à se déplacer expressément afin de donner à la veuve de leur ami cet ultime témoignage de sympathie.

Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
Assemblée ordinaire du 21 septembre 1934
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 27 octobre 1934)

Séance présidée par M. Lucien Launay, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires inscrits, M. [Frédéric] Waespé et M. Mathée.

M. André Lis remplit les fonctions de secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée étant réunie sur deuxième convocation, elle peut délibérer quel que soit le nombre des actions présentes ou représentées.

M. le président. — En ouvrant cette séance, je vous exprime tout d'abord les regrets de notre président du conseil d'administration, M. Robert de Vogüé, de ne pouvoir présider cette réunion. M. Robert de Vogüé est souffrant depuis une dizaine de jours, et vous vous joindrez certainement à moi pour lui exprimer nos vœux de prompt rétablissement.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons réunis, messieurs, en assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 40 des statuts, pour entendre le rapport du conseil d'administration sur les opérations de votre société au cours du 24e exercice social.

Vous avez également à entendre le rapport des commissaires et à approuver le bilan arrêté au 31 décembre 1933.

Vous avez enfin à donner *quitus* à trois administrateurs, à procéder au renouvellement partiel du conseil, à désigner les commissaires pour l'exercice en cours, et donner aux administrateurs de votre société toutes autorisations en conformité de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Les répercussions d'une situation économique défavorable sur l'activité sociale

La situation économique qui s'était aggravée en 1932, ne s'est malheureusement pas améliorée au cours de l'année 1933. D'une manière générale, les opérations commerciales ont continué à être contrariées par des mesures gouvernementales concernant les tarifs douaniers, les contingentements de l'importation de certaines marchandises et des menaces de restriction du libre échange entre la France et ses colonies. ou de modifications de la valeurs des monnaies.

L'Indochine a été particulièrement affectée par la persistance de la crise générale. Le riz, sa principale culture, dont l'excédent de production sur les besoins de la consommation locale constitue l'élément primordial d'enrichissement du pays, a vu, tant par suite de mesures douanières en Chine et au Japon, que de contingentements aux Philippines et aux Indes Néerlandaises, se fermer peu à peu les marchés où il trouvait son écoulement normal. Heureusement, l'augmentation des demandes de la métropole a permis d'assurer l'exportation de l'excédent disponible de la récolte de 1933.

Le tonnage global exporté par la Cochinchine et le Cambodge a légèrement dépassé en 1933 celui de 1932, avec 1.250.000 tonnes contre 1.214.000 tonnes. Mais ce

résultat n'a pu être obtenu qu'en suite d'une nouvelle baisse des riz, paddy et dérivés, et le riz blanc numéro 1 qui à fin 1931 valait 6 piastres 12 cents les 100 kg, 4 piastres 32 à fin décembre 1932 est tombé à 3 piastres 42 fin 1933, la valeur des exportations des riz et dérivés étant en fin de compte inférieure de 135 millions de francs à celle de 1932.

Les exportations de poivre, coprah et autres produits secondaires ont également diminué du fait de la baisse générale des prix mondiaux pratiqués sur ces articles. Aussi, l'augmentation en quantités et valeurs des exportations de caoutchouc et ce maïs d'Indochine, n'a pu compenser l'appauvrissement certain du pays déterminé par les mauvaises conditions de vente de la récolte des riz et les charges financières contractées au cours des années de prospérité.

Dans ces conditions défavorables, nous nous sommes efforcés de tirer le meilleur parti de notre organisation antérieure poursuivant l'effort d'adaptation aux circonstances actuelles de toutes les branches d'activité de notre société, tant par une nouvelle compression des frais généraux, que par une restriction volontaire de l'importance de nos opérations, tout en maintenant les possibilités d'un avenir meilleur.

À l'exportation d'Indochine, notre organisation locale et les anciennes relations que nous conservons sur tous les marchés métropolitains ou étrangers nous ont permis de traiter en riz, maïs, poivres, produits divers, un tonnage sensiblement égal à celui de l'exercice précédent. Malheureusement, les conséquences des mesures gouvernementales signalées ci-dessus ou les craintes de décisions préjudiciables aux échanges ont plusieurs fois donné lieu à des mouvements anormaux sur les cours des produits traités par notre société. Il en est résulté des défaillances dans notre clientèle qui ont affecté sensiblement les résultats généraux de nos affaires d'exportation.

Le pouvoir d'achat de la colonie ayant subi une nouvelle diminution du fait de son appauvrissement, les ventes à l'importation en Indochine se sont effectuées dans des conditions difficiles et n'ont pas permis de couvrir intégralement les frais et charges qu'elles entraînent.

En outre, aucune amélioration ne se faisant sentir, en fin d'exercice, nous avons jugé nécessaire de faire subir de nouvelles dépréciations à certaines marchandises en stock dont l'écoulement paraît devoir rester assez long.

Enfin, aussi bien pour les affaires d'exportation que d'importation, toutes les créances commerciales dont le recouvrement était douteux, ont été intégralement amorties.

Participations

En ce qui concerne les diverses entreprises indochinoises dans lesquelles votre société a d'importants intérêts, nous avons estimé que certaines d'entre elles étaient dans une situation qui ne nous permettait plus de compter recouvrer soit la valeur des participations prises dans leur capital, soit intégralement le montant de nos créances sur les sociétés en cause.

Nous avons, en conséquence, fait subir aux comptes correspondants de l'actif de votre société, des amortissements définitifs, en utilisant les provisions constituées antérieurement et portant directement au compte de profits et pertes les compléments nécessaires.

La Société des Garages Charner* a pu, au cours de l'exercice 1933, réaliser un léger bénéfice d'exploitation, sans pouvoir cependant faire face à ses charges financières et aux amortissements normaux. Après considération des possibilités d'avenir de cette société, nous avons ramené dans nos comptes la valeur de notre créance à un montant qui ne devait pas laisser de mécompte.

Ainsi que nous l'avons indiqué dans notre précédent rapport, la Société du Domaine de Kébao* a été dissoute et mise en liquidation, son actif étant apporté à la Société Française des Charbonnages du Tonkin. La valeur des titres de cette Société que nous

possédons a été annulée en utilisant la provision constituée à cet effet ; en outre, tenant compte du cours des titres de la Société Française des Charbonnages au 31 décembre 1933, constituant dorénavant le seul actif de la Société du Domaine de Kébao, et de la priorité de certaines créances sur la nôtre, nous avons jugé convenable d'amortir intégralement notre créance sur cette dernière Société.

Les sociétés de plantations ou de cultures diverses dans lesquelles nous avons des intérêts importants : Société agricole de Suzannah, Société des plantations d'An-Lôc, Société agricole et industrielle de Câm-Tiêm, Compagnie des Hauts-Plateaux indochinois, Société agricole du Thap-Muoi, ont pu, en 1933, faire face à leurs frais d'exploitation soit par leurs propres moyens, soit avec l'aide du gouvernement de l'Indochine. Nous vous avons indiqué dans notre précédent rapport que nous nous préoccupions de recouvrer nos créances sur ces sociétés, dès que les circonstances le permettraient. Depuis la fin de l'exercice, la situation des sociétés de plantations de caoutchouc s'est sensiblement améliorée du fait des accords internationaux conclus pour l'aménagement de la production.

Il en est résulté une hausse sensible de la matière qui permet maintenant une exploitation rémunératrice des plantations de caoutchouc. Deux des sociétés précitées nous auront remboursé, au cours de l'année 1934, le montant de nos créances. Des pourparlers ont été engagés pour la réorganisation financière des autres, et pour faciliter les tractations entre les créanciers et les sociétés intéressées

Nous avons prévu dans les comptes soumis à votre approbation, des amortissements partiels sur certaines de nos créances.

Résultats de l'exercice

À la suite des indications que nous vous avons données ci-dessus, voici comment se présente le compte des pertes et profits :

Les opérations commerciales, intérêts et agios, revenus divers, compte tenu de tous frais généraux, impôts et charges, ont laissé pour l'exercice 1933 un solde déficitaire de 609.557 14.

D'autre part, il été affecté aux dépréciations et amortissements définitifs 40.294.944 fr. 88 par prélèvement de 34 millions de francs de provisions antérieurement constituées à cet effet et prise en charge par le compte de Pertes et profits de l'exercice 1933, de 6.294.944 08

En y ajoutant le report du solde débiteur de l'exercice 1932, soit 4.905.03034

le compte de Pertes et profits ressort débiteur au 31 décembre 1933, de 11.809.532 36

à reporter.

EXAMEN DU BILAN

Nous avons maintenu la nouvelle présentation du bilan adoptée pour l'exercice 1932, en scindant certains comptes afin de leur donner plus de précision et de clarté

À l'actif :

Le fonds de commerce de même que les frais de premier établissement et d'augmentations de capital restent à un franc.

Le compte Mobilier, matériel et installations, s'élevant antérieurement à 757.113 fr. 72, a été décomposé un deux comptes Le compte Mobilier et Installations ramené à un franc.

Le compte Matériel et Outillage industriels s'élevant après amortissements nouveaux, à 863.822 89

Les Immeubles et participation immobilière à 14.270 334 94

sont en diminution de 909.930 fr. 54, après amortissements sur certains immeubles d'Indochine.

Le Portefeuille-titres est réduit à 701.615 00
après amortissements définitifs dont nous vous avons entretenus ci-dessus.
L'ensemble des comptes débiteurs des sociétés affiliées, dénommé antérieurement « Participations financières », figure, pour plus de précision, au compte Créances sur Sociétés affiliées et après amortissements, s'élève à. 17.108 697 30

Le compte d'Ordre — Cautions s'élève à 9.000.000 00
pour garantie donnée pour le compte de la Société agricole et industrielle de Câm-Tiêm, et a sa contrepartie au Passif.
Le compte Disponibilités, Marchandises, Clients, Débiteurs divers, a été décomposé en quatre comptes dont l'ensemble, après amortissements, s'élève à. 29.195.564 98
Les impôts à récup. sont à 577.797 04
en diminution, par suite de remboursement du service de l'Enregistrement.

Les Pertes et profits à reporter à sont à 11.809.532 36

Au passif :
Le Capital reste inchangé à 30.000.000 00
La Réserve légale à 2.431.935 70
Le Réserve facultative à 2.000,000 00
Les provisions pour amortissements et risques et amortissements du Portefeuille-titres, ne figurent plus, du fait de leur affectation à des amortissements définitifs.
Par contre, figure comme Provision pour impôts contestés, une somme de 1.942.439 65
qui, quoique non exigible et sujette à décision des tribunaux, était antérieurement comprise dans les créanciers divers.
Le compte d'ordre Cautions à 9.000.000 00
a sa contrepartie à l'actif.
Les comptes Banques, Effets à payer et Créditeurs divers, s'élèvent à 38.105.064 26
en diminution sensible sur l'exercice précédent.
Les coupons à payer restent à 42.327 90
Si vous voulez bien approuver nos propositions, le bilan au 31 décembre 1933 se présentera ainsi :

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1933

ACTIF		
Fonds de commerce		1 00
Frais de premier établissement et d'augm. du capital		1 00
Mobilier et installations		1 00
Matériel et outillage industriels		
Extrême-Orient :	478.365 fr. 40	
France :	800.962 fr. 56	
soit :	1.279.327 fr. 96	
moins amortissement :	415.505 fr. 07	

reste		863 822 80
Immeubles et participations immobilières :		
Extrême-Orient :	14.664.127 fr.88	
France :	1.357.112 fr. 55	
soit :	10.021 240 fr. 43	
moins amortissement :	1.750.905 fr. 49	
reste		14.370.334 94
Portefeuille-titres :	28.790.166 fr. 88	
moins amortissement :	28.088.551 fr. 88	
		701.615 00
Créances sur sociétés affiliées		17.108.697 30
Comptes d'ordre, cautions		9.000.000 00
Disponibilités :		
Extrême-Orient		1.343.902 50
France		823 919 52
Marchandises :		
Extrême-Orient		13.075.295 70
France		2.896.900 44
Clients :		
Extrême-Orient		5.370.194 30
France		4470.48618
Débiteurs divers :		
Extrême-Orient		921.409 40
France		294.456 95
Impôts à récupérer		577.797 04
Pertes et profits :		
Report de l'exercice 1932		4.905.030 34
Déficit exercice 1933		609.557 14
Déprédations et amortissem.		6.294 944 88
		83.527.367 51

PASSIF	
Capital	30.000.000

Réserves :	
Légale	2.431.935 70
Facultative	2.000 000 00
Provision pour impôts cont.	1.947.439 65
Comptes d'ordre, cautions	9.000 000 00
Banques:	
Extrême-Orient	20.732.002 88
France	3.657.605 07
Effets à payer :	
Extrême-Orient	7.350.804 20
France	4.229.377 60
Créanciers divers :	
Extrême-Orient	668.423 20
France	1 467.451 49
Coupons à payer	42 327 90
	83.527.367 51

Questions à l'ordre du jour

Dans les circonstances difficiles traversées, et bien que tous aient eu à supporter des réductions de salaires sensibles, notre personnel a continué à nous apporter avec le plus grand dévouement, le concours de son expérience et de son activité. Vous vous associerez certainement aux remerciements que nous lui adressons ici.

Nous vous avons fait part, l'an dernier, de la démission de MM. Jacques Bardoux, Jean Bonnardel, Henri Girot. Vous avez à leur donner *quitus* de leur gestion.

M. Robert de Vogüé est arrivé à fin de mandat. Nous vous demandons de bien vouloir le renouveler.

Vous avez également, conformément à l'article 33 des statuts à désigner un ou plusieurs commissaires pour l'exercice en cours. Nous avons à déplorer le décès de M. Charles Vimont qui, depuis la fondation de votre société, avait exercé la fonction de commissaire, apportant toujours la plus grande conscience et la plus parfaite urbanité dans l'accomplissement de sa mission. Vous vous associerez certainement à nous pour adresser un souvenir ému à sa mémoire.

MM. Georges Simon et Jacques Comparat ont rempli les fonctions de commissaires pour l'exercice 1933 et sont rééligibles.

Conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés, vous aviez autorisé les administrateurs de votre société à traiter avec celle-ci, soit en leur nom personnel, soit pour le compte d'autres sociétés anonymes dont ils auraient été également administrateurs.

Au cours de l'exercice 1933, il n'a été traité que des opérations d'ordre courant par votre société avec d'autres sociétés qui ont des administrateurs communs.

Nous vous demandons de nous en donner acte et de renouveler pour l'exercice en cours l'autorisation pour les administrateurs de traiter avec la Société.

LA DISCUSSION

M. le président. — Vous venez d'entendre les rapports du conseil et des Commissaires aux comptes. Avant de procéder au vote des résolutions, je suis à la disposition de ceux d'entre vous qui désireraient des explications complémentaires

Les raisons de la cession du Domaine de Kébao

Un actionnaire. — Je remercie le Conseil d'administration de la clarté de son bilan et de nous avoir montré une situation aussi nette. En ce qui concerne, en particulier, les amortissements, la situation est telle qu'il fallait la faire. Mais j'aurais quelques explications à demander en ce qui concerne la façon dont l'absorption du Domaine de Kébao* a été faite par les Charbonnages du Tonkin. Somme toute, Kébao représentait, soit en actions, soit en valeurs, à peu près 20 millions. Le chiffre de la rémunération donnée par les Charbonnages du Tonkin est vraiment insignifiant par rapport aux capitaux engagés

Suite et fin

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 3 novembre 1934)

M. le président. — Nous avons déjà donné l'an dernier toutes explications en ce qui concerne la mise en liquidation de la Société du Domaine de Kébao*, dont nous étions le principal actionnaire et le principal créancier.

Cette société se trouvant en présence d'une situation telle qu'il fallait ou fermer la mine, avec la perspective de l'anéantissement de tous les travaux, ou d'autre part la société, ayant d'importantes dettes exigibles, était exposée à une liquidation forcée, les circonstances en Extrême-Orient ne permettant pas d'envisager une proche reprise de l'exploitation.

Dans ces conditions, nous avons estimé préférable de consentir à de gros sacrifices et d'essayer, tout au moins, de récupérer ce qui était récupérable. D'après les tractations qui ont eu lieu, il peut sembler que la rémunération consentie par la Société des Charbonnages du Tonkin est faible, mais, d'un autre côté, si les négociations n'avaient pas abouti, le résultat eût été certainement plus mauvais. Nous ne pouvons pas prévoir ce qui se passera dans l'avenir, mais nous pouvons espérer que les affaires de charbonnages en Indochine se relèveront et que, dans la suite, les actions des Charbonnages du Tonkin auront une valeur plus grande qu'actuellement, ce qui permettrait de récupérer une partie de nos créances.

L'actionnaire. — Il est certain que les Charbonnages du Tonkin ont atteint des cours !…

En ce qui concerne le Domaine de Kébao, en 1931, si je me souviens bien, vous indiquiez que l'on arrivait à la période de productivité.

Nous pouvions espérer que les sacrifices consentis pour la mise en valeur de Kébao allaient porter leurs fruits, mais ceux-ci ont disparu au moment où nous tendions déjà la main pour les recevoir.

M. le président. — Malheureusement, depuis 1931, il s'est passé bien des événements et nous avons vu malheureusement la chute de la monnaie japonaise, qui est tombée dans la proportion que vous connaissez. Le pouvoir d'achat des Japonais s'étant considérablement affaibli, nous avons ainsi perdu notre principal débouché. En outre, le Japon, ayant occupé la Mandchourie, s'efforce de mettre en valeur les ressources de ce pays et peut devenir un client moins important pour Indochine.

On se trouvait donc, en 1932, en présence d'une surproduction de charbon dont l'écoulement devenait difficile, et cela d'autant plus que la Chine elle-même s'efforce d'améliorer sa production et de protéger son marché par des droits de douane considérables.

Dans ces conditions, nous n'avions qu'une chose à faire : tacher de récupérer le plus possible, et je vous assure que nous pouvons nous féliciter d'avoir abouti aux accords conclus. Évidemment, cela représente une perte considérable pour notre société et c'est pourquoi nous avons, dans le bilan soumis à votre approbation, procédé à des amortissements très importants.

Les créances sur les participations

L'actionnaire. — Au sujet des sociétés coloniales de plantations de caoutchouc, certaines vous ont remboursé en espèces ou en titres ?

M. le président. — En espèces.

L'actionnaire. — Mais certaines de ces sociétés ont fait des augmentations de capital récemment.

M. le président. — Nous avions une insuffisance de trésorerie importante. Nous nous sommes donc préoccupés, avant tout, de dégager noire trésorerie, et par conséquent de recevoir des espèces. En outre, nous avons pu conclure avec des établissements financiers avec lesquels nous sommes en relations depuis de nombreuses années les accords qui nous permettent de participer aux augmentations de capital qui ont eu lieu.

L'actionnaire. — Vous avez donc un contrôle dans ces affaires.

M. le président — Nous avons un contrôle, mais ce contrôle, puisque vous employez ce terme, ne représente aucun avantage spécial, sinon de nous permettre de suivre la situation de ces affaires, en nous efforçant d'obtenir la meilleure administration possible.

L'actionnaire. — Je voudrais vous demander un renseignement en ce qui concerne les créances sur des sociétés filiales et les amortissements pratiqués.

M. le président. — Je ne puis vous donner publiquement le détail de nos amortissements.

Nous avons indiqué dans notre rapport que nous avons fait un amortissement important en conformité de nos appréciations de la situation des sociétés. Mais ces sociétés peuvent se relever. Elles peuvent payer, même intégralement, leurs dettes. Si je donnais le détail' des amortissements faits sur nos créances, ce serait les inciter à ne pas nous payer si elles venaient à être en mesure de le faire ultérieurement. Nous avons faits ces amortissements en appréciant la situation dans laquelle elles se trouvaient au 31 décembre 1933, mais, avec le temps, la situation peut s'améliorer. D'un autre côté, si la situation de certaines de ces sociétés devenait plus difficile, — car nous ne pouvons prévoir l'avenir — nos amortissements pourraient être trop forts dans certains cas, trop faibles dans d'autres, de sorte que cet amortissement est global dans les comptes que nous vous proposons.

À propos d'un poste du bilan

L'actionnaire. — Je vous remercie, Monsieur le président, des explications très claires que vous venez de nous donner, mais je désirerai avoir une indication au sujet de la caution portée à l'actif et au passif.

M. le président. —- Elle se réfère à la Société agricole et industrielle de Câm-Tiêm et est de neuf millions. Cette société a maintenant une plantation de caoutchouc de 1.800 hectares, évaluée à plus de vingt millions de francs.

Comme les affaires de Plantations de caoutchouc sont « en période d'amélioration », et que l'exploitation de la société Agricole et industrielle de Câm-Tiêm peut devenir bénéficiaire dès l'année 1935, nous estimons que cette caution n'aura pas à jouer, la société devant pouvoir faire face au remboursement de ses dettes après réorganisation financière.

La trésorerie

L'actionnaire. — Je m'excuse de retenir votre attention, mais je voudrais encore poser une question (qui découle d'ailleurs des précédentes) en ce qui concerne les intérêts bancaires. Je sais bien que, pour vivre, il faut d'abord boucher les trous.

M. le président. — Il faut vivre, en effet. Nous avons obtenu de nos banquiers toutes facilités pour continuer nos opérations commerciales. Mais il n'y a pas de doute que nous nous sommes préoccupés et que nous nous préoccupons d'obtenir des réductions d'intérêt. Nous en avons déjà obtenu et j'ai bon espoir que nous en obtiendrons encore d'autres. D'ailleurs, en Indochine, on a pris récemment des dispositions en vue de la réduction du taux de l'intérêt.

L'actionnaire. — Envisagez-vous une réorganisation financière ?

M. le président.— Il serait tout à fait prématuré de vous donner le moindre renseignement à ce sujet. Comme il ressort du bilan, nous avons une insuffisance de trésorerie importante. Pour combler cette insuffisance de trésorerie, nous procédons à des recouvrements de créances sur nos sociétés filiales.

Lorsque nous aurons abouti à recouvrer tout ce que nous aurons pu, nous saurons exactement quelle est notre situation. À ce moment, pour ne pas continuer à payer des intérêts et pour avoir une indépendance absolue, avec une trésorerie suffisamment large, nous étudierons la réorganisation financière possible. avec le minimum de sacrifices possible pour tous.

L'actionnaire. — Vous n'ignorez pas quels sont les cours. Je sais bien, du reste que vous êtes en dehors de cela, mais enfin les cours sont si bas.

M. le président. — Je ne puis répondre à cette question et la moindre déclaration pourrait prêter à des mouvements auxquels nous entendons rester complètement étrangers.

L'actionnaire. — Je sais que notre société a été déjà fortement attaquée. Je vous remercie de vos déclarations, Monsieur le président

Il est difficile d'apprécier actuellement l'importance d'une modification ultérieure du capital

Un deuxième actionnaire. — Pour l'avenir, envisagez-vous une réduction de capital suivie d'augmentation ?

M. le président. — Je viens de vous donner une indication à ce sujet. Il est certain que si nos immeubles reprennent toute leur valeur, il est possible qu'une augmentation de capital ne soit plus nécessaire. En Indochine, les immeubles se sont trouvés dépréciés, du fait de la crise qui frappe le riz, base de toute l'économie indochinoise. Il y a eu en outre de gros retraits de capitaux, soit d'Indiens, soit de Chinois ; s'il n'y a pas revalorisation, dans un avenir rapproché, nous pourrions être amenés à mettre la valeur des immeubles de la société au bilan en harmonie avec leur valeur de réalisation. Vous n'ignorez pas qu'actuellement, il est très difficile de réaliser des immeubles, qui peuvent avoir une grande valeur, si vous ne trouvez pas d'acheteur.

Le deuxième actionnaire. — Cela arrive même aux Champs-Élysées !

M. le président. — Il est donc difficile d'apprécier l'importance d'une modification ultérieure du capital.

Un troisième actionnaire. — Faites-vous le commerce de ces immeubles ?

M. le président.— Ce sont des immeubles qui sont utilisés pour notre exploitation. Nous avons dû acquérir à un moment donné des immeubles dont nous n'avons plus le même emploi à l'heure actuelle. Nous avons eu, par exemple, jusqu'à 180 et 200 automobiles qu'il fallait bien loger. Avec la politique de déflation présente, nous n'avons plus que des stocks réduits et ces immeubles n'ont plus la même utilité; ils la retrouveront peut-être un jour.

Le troisième actionnaire.— Est-ce que vous pouvez nous dire quelque chose en ce qui concerne la marche de notre affaire au cours de cet exercice ?

Le deuxième semestre de l'exercice 1934 marque un amélioration

M. le président. — Pendant le premier semestre, il n'y a eu aucune amélioration commercialement parlant, en ce sens que le cours du riz s'est trouvé au plus bas depuis que nous exploitons, c'est-à-dire depuis vingt-cinq ans, du fait. de la fermeture du marché de la Chine. Celle-ci a mis des droits très importants pour faciliter le développement de ses propres rizières. Puis, il y a eu la concurrence qui handicapait sérieusement les riz d'Indochine (riz du Siam et de la Birmanie notamment) On est donc tombé à un prix très bas. Mais, depuis le 1er juillet, une amélioration importante a eu lieu. Vous savez qu'un fléau s'est abattu sur le monde : la sécheresse La Chine s'est donc portée vers les marchés exportateurs et il y a eu, comme conséquence, une hausse de près de 30 pour 100 depuis le 1er juillet. Je ne puis naturellement vous dire si cette hausse due à des conditions particulières persistera, mais il est certain que, pendant le deuxième semestre, la situation économique en Indochine va se trouver améliorée.

Par ailleurs, l'Indochine a trouvé en 1934 un débouché important pour ses riz en France.

Mais vous connaissez la situation difficile des producteurs de blé et l'Indochine qui est un gros consommateur de produits français doit, en réciprocité, se préoccuper constamment du maintien du *statu quo*, c'est-à-dire de la liberté des échanges entre la France et l'Indochine. D'une façon générale, nous pouvons espérer que la situation de l'Indochine sera meilleure au cours du second semestre de 1934 qu'au cours du premier.

Un quatrième actionnaire. — La récolte n'a pas été aussi éprouvée qu'en Chine ?

M. le président. — La récolte ne se fait pas à la même époque en Chine qu'en Indochine.

L'Indochine a un climat tropical, alors que la Chine, située beaucoup plus au nord, a un climat comparable à celui de l'Europe.

La Chine fait ses récoltes en juillet et août et l'Indochine en janvier et février.

Un cinquième actionnaire. — La situation devrait aller en s'améliorant ?

M. le président. — C'est l'avis des milieux compétents

La liquidation de la cession du Domaine de Kébao

Le cinquième actionnaire. — Vers quelle date et dans quelles conditions devrait s'effectuer l'opération relative à Kébao ?

M. le président. — Cela est fait depuis longtemps et il en a été tendu compte déjà. La Société du Domaine de Kébao a reçu 1.600 actions des Charbonnages du Tonkin.

Un sixième actionnaire. — Vous avez dit que vous aviez amorti vos créances relatives à Kébao parce que d'autres créances priment les vôtres, si j'ai bien compris. Est-ce que ces créances sont importantes ?

M. le président. — Elles sont assez importantes, et les actions des Charbonnages du Tonkin serviront à les payer, et nous avons dû tenir compte du cours des actions de cette dernière société.

Le sixième actionnaire. — Il y a donc des chances pour que les actions des Charbonnages du Tonkin servent à payer tout cela et pour que l'on ne puisse rien retirer de Kébao.

M. le président. — Je crois vous avoir donné tous les renseignements que vous avez bien voulu demander, et si personne ne désire plus prendre la parole, nous allons passer au vote des résolutions.

LES RÉSOLUTIONS

Personne ne demandant plus la parole, M. le président met aux voix les résolutions, qui sont successivement adoptées à l'unanimité. […]

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme, pour remplir les fonctions de commissaires aux comptes pour l'exercice 1934, M. J. Comparat et M. G[eorges] Simon, avec faculté pour chacun des deux commissaires de remplir seul le mandat ci-dessus en cas d'empêchement de son collègue pour un motif quelconque et fixe à la somme de mille cinq cents francs pour chacun d'eux leur rémunération. […]

Office indochinois du riz
(*Chantecler*, 4 octobre 1934)

Le conseil d'administration de l'office indochinois du riz est composé comme suit : de Ligondès, administrateur de la Compagnie de commerce et navigation…

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, janvier-février 1935)

M. de Ligondès, directeur de la Compagnie de commerce et de navigation d'E.-O., est nommé membre de la commission municipale de Cholon.

Cie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
Assemblée ordinaire du 14 octobre 1935
L'Information d'Indochine, économique et financière, 9 novembre 1935)

M. Robert de Vogüé préside la séance et constate que 275 actionnaires sont présents ou régulièrement représentés, avec un total de 9.412 actions ; il appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires : MM. Veillon et [Houïtte] de Lachesnais.

M. André Lis remplit les fonctions de secrétaire de l'assemblée.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

[…]

Opérations commerciales

Les conditions générales économiques n'ont par permis à votre société d'améliorer sa situation au cours de l'exercice 1934.

Si les récoltes en Indochine ont été sensiblement plus importantes en 1934 qu'en 1933, permettant une exportation totale de 1.43.000 tonnes de riz, paddy et dérivés. contre 1.250.000 tonnes en 1933 et 476.000 tonnes de maïs contre 298.000 tonnes l'année précédente, les prix obtenus pour ces produits ont baissé sensiblement, la moyenne des cours en 1934 n'étant que de 3 piastres 35 les 100 kg de riz blanc n° 1, contre 4 piastres 09 en 1933 et ceux du maïs étant tombés 5 piastres 45 en janvier à 3 piastres 65 en décembre.

Enfin, la loi sur les blés de décembre 1934 a déterminé en fin d'année, du fait du de l'offre sur le marché français de quantité considérables de blés dénaturés, un véritable effondrement sur les riz et maïs en stock dans les ports français ou flottants à destination de la France et infligé au commerce des pertes très importantes.

En résumé, bien que nous ayons traité en 1934 en produits exportés d'Indochine, riz, dérivés, maïs et divers, des quantités sensiblement plus importantes qu'en 1933, le

rendement net de ces opérations commerciales n'a pas permis de réaliser des bénéfices suffisants pour compenser les insuffisances des autres branches exploitées par votre société et l'ensemble de ses charges financières.

À l'importation en Indochine, bien que le pouvoir d'achat des indigènes ait cessé de s'amenuiser, nous avons continué à écouler nos stocks anciens dans des conditions onéreuses, rencontrant également de grandes difficultés pour le recouvrement de nos créances sur la clientèle.

Situation financière

Enfin, l'insuffisance de trésorerie de votre société qui ressortait en chiffres ronds à 9 millions de francs à fin 1933 a continué de peser lourdement au cours de 1934 sur les résultats généraux de l'exercice sous revue, les charges d'intérêts tant sur les comptes commerciaux que sur les dettes exigibles s'étant élevées à 1.595.255 fr. 47.

Si, malgré ce marque de trésorerie, votre société a pu commuer ses opérations commerciales, c'est grâce au concours des établissements financiers avec lesquels elle est en relations depuis sa fondation ; mais le fait d'un recours permanent à des crédits importants pour toutes opérations commerciales les rend plus délicates et souvent infructueuses, par l'obligation de rembourser rapidement les crédits obtenus.

En outre, pour s'assurer ces crédits permanents et consolider provisoirement les dettes exigibles, nous avons dû donner en garantie aux banquiers de votre société son actif en Indochine : immeubles, marchandises en stock, créances à recouvrer, titres disponibles et nantir le fonds de commerce des agences d'Extrême-Orient.

Nous considérons actuellement que cette situation ne saurait se prolonger et les circonstances ne permettant pas de procéder à la réorganisation financière de votre société, nous vous proposerons en assemblée générale extraordinaire la constitution d'une société spéciale pour l'exploitation de notre service d'exportation d'Indochine et d'agences de compagnies de navigation ou sociétés diverses.

Débiteurs

D'autre part, voici la situation de diverses entreprises indochinoises sur lesquelles nous conservons encore des créances importantes à recouvrer :

L'amélioration constatée en 1933, dans l'exploitation de la Société des Garages Charner* s'est continuée au cours de 1934 et les bénéfices réalisés par cette société lui ont permis d'améliorer suffisamment sa situation de trésorerie pour assurer son exploitation normalement.

Elle n'a pu, toutefois, commencer à nous rembourser le montant de notre créance mais il y a lieu d'espérer qu'un premier acompte pourra nous être versé au cours de 1936.

Dans les comptes soumis à votre approbation, notre créance sur cette société reste évaluée à un montant qui, sauf modification des circonstances actuelles, apparaît récupérable.

La Société agricole de Suzannah et la Société des plantations d'An-Lôc ont remboursé au cours de l'année 1934 le montant de leurs créances.

Depuis la clôture de l'exercice, ces sociétés ont fusionné et la Société des plantations d'An-Lôc, société absorbante, a pris la dénomination de Société indochinoise de plantations d'hévéas [SIPH]. Notre société reste intéressée comme actionnaire dans cette importante société de plantations,

La Société agricole et industrielle de Câm-Tiêm, la Compagnie des Hauts-Plateaux indochinois* et la Société agricole et industrielle du Thap-Muoi ont pu continuer leur exploitation par leurs propres moyens, sans cependant pouvoir faire face à leurs charges financières.

D'autre part, les circonstances n'ont pas permis de réaliser leur réorganisation financière.

Nous estimons nécessaire de nouveaux amortissements partiels de nos créances sur ces trois sociétés.

Examen du compte de Profits et Pertes

À la suite des indications que nous vous avons données ci-dessus, voici comment se présente le Compte de profits et pertes :

Les opérations commerciales et revenus divers, déduction faite de tous frais généraux et impôts, ont laissé pour l'exercice 1934 un solde déficitaire de 258.285 13

Les intérêts sur comptes commerciaux de 411.234 fr. 63 ; les intérêts sur dettes bancaires : 1.174.020 fr. 84; ensemble : 1 million 585.355 fr. 47 ; à déduire : intérêts récupérés ou passés en compte : 920.492 fr. 24 ; reste 664.763 23

Perte nette exercice 1934 (amortissements non compris) 923.048 36

Amortissements divers de l'exercice 1934 15.098.324 14

En y ajoutant le solde débiteur de l'exercice 1933 de 11.809 532 36

Le Compte de pertes et profits ressort débiteur au 31 décembre 1934 de 2 7 . 8 3 0 904 86

Examen du bilan

[…]

Total 77.128.132 39

Ce bilan fait ressortir une perte supérieure aux trois quarts du capital social et conformément à l'article 37 de la loi du 24 juillet 1867, nous vous avons convoqués en assemblée générale extraordinaire pour prendre toutes décisions en conséquence.

Dans les circonstances pénibles que nous avons traversées au cours de l'exercice 1934 et dans l'exercice en cours, nous avons dû apporter de nouvelles réductions importantes au salaire de notre personnel. Nous n'avons eu, cependant, qu'à nous louer de son concours et de son activité et vous vous associerez certainement aux remerciements que nous lui adressons ici.

Questions à l'ordre du jour

M. David Jessula est arrivé à fin de mandat. Nous vous demandons de bien vouloir le renouveler. […]

MM. Georges Simon et Jacques Comparat ont rempli les fonctions de commissaires pour l'exercice 1934 et sont rééligibles. […]

ALLOCUTION
de M. le comte Robert de Vogüé,
président du conseil d'administration

Vous avez entendu, Messieurs, la lecture du rapport du conseil et la lecture du rapport des commissaires aux comptes.

Comment pourrait s'effectuer l'assainissement financier

Avant de donner la parole à ceux d'entre vous qui désireraient la prendre, je crois devoir répondre par avance à une question qui me sera certainement posée et qui est celle-ci : qu'est-ce que le conseil a l'intention de faire dans la situation où se présente la société ?

D'abord, la perte des trois quarts du capital social nous amène, suivant la loi, à réunir une assemblée extraordinaire pour décider s'il y a lieu ou non de continuer l'existence de notre société.

Le conseil a l'intention de proposer la continuation de la société.

Il a ensuite l'intention d'apurer la situation financière.

Nous avons engagé des pourparlers, qui sont actuellement très avancés, avec les établissements financiers nos créanciers, de façon à obtenir un délai pour le remboursement de nos dettes, d'une durée suffisante pour réaliser, dans les meilleures conditions possibles, les éléments d'actif que nous possédons, les intérêts étant, d'autre part, réduits annuellement nos possibilités de trésorerie sans capitalisation *[sic]*.

En troisième lieu, afin d'utiliser la branche commerciale de notre société, nous nous proposons de créer, pour l'exploiter, une société spéciale, à laquelle la Compagnie de commerce et de navigation sera intéressée et dont la souscription sera entièrement réservée aux actionnaires de la Compagnie de commerce et de navigation.

Maintenant, si vous avez une question à me poser, ou une observation à formuler, je serai heureux de donner la parole à ceux d'entre vous qui me la demanderont.

LA DISCUSSION

Un actionnaire. — Je vous demanderai ce que sont devenues les grosses réserves que vous aviez constituées.

L'épuisement des réserves

M. le président. — Elles ont été absorbées par les engagements que nous avons dû tenir notamment vis-à-vis des sociétés affiliées que nous avions fondées au moment où l'Indochine paraissait devoir être, je ne dirai pas un pactole, mais enfin un élément presque illimité de ressources et d'espérances.

Nous avons évidemment eu là une confiance qui, comme celle de beaucoup de nos collègues — je parle de collègues administrateurs de sociétés qui ont exploité dans le même pays — a été cruellement démentie par les faits. Dans ces conditions, lorsque la crise est arrivée, les sociétés de plantations et autres, au lieu de réaliser des bénéfices, se sont trouvées en présence d'une situation financière terrible.

Nous avons consenti des avances aux sociétés dans lesquelles nous étions engagés.

D'autre part, nos affaires commerciales d'importation en Indochine nous ont donné de gros déboires, la puissance d'achat des indigènes s'étant considérablement affaiblie, et nous avons eu à supporter l'effet de nombreuses faillites parmi nos clients de l'importation et de baisses considérables sur les marchandises. Il s'est produit ainsi dans la suite de nos divers exercices depuis le début de là crise en 1930, toute une série de pertes indépendantes de notre volonté : au cours de ces exercices, nous avons fini par épuiser toutes nos réserves.

Si vous avez des explications plus précises à nous demander, notre administrateur délégué se fera un plaisir de vous renseigner.

L'origine des pertes

Un actionnaire. — Ce sont les participations de la société qui l'ont entraînée à la situation critique dans laquelle elle se trouve aujourd'hui ?

M. le président. — En partie ; puis en outre le résultat déficitaire de la branche importation, alors que la branche exportation a toujours donné des résultats convenables.

Vous devez vous rendre compte que notre situation est devenue plus critique au fur et à mesure que nous étions obligés le recourir aux crédits. Ces crédits ne nous ont d'ailleurs pas été refusés par les banques.

Cela fut, à l'origine, une des principales causes des déboires qu'ont eu à supporter les sociétés : elles ont trouvé du crédit un peu trop facilement et elles n'ont pas hésité à y recourir.

Il en est résulté des intérêts à payer aux banques, qui arrive à transformer en pertes les bénéfices qu'on réaliserait sans cela. C'est en cela que les aménagements prévus sont très intéressants.

Ce qui sera proposé à l'assemblée extraordinaire

Un actionnaire. — Je voudrais vous demander, à la suite des explications que vous nous avez données, si vous pensez avoir une réponse favorable pour l'assemblée extraordinaire.

M. le président. — Nous pensons que la grosse difficulté sera de réunir le quorum nécessaire. Il faut, pour tenir une troisième assemblée, réunir 40.000 actions, soit un tiers du capital ; or, aujourd'hui. c'est bien péniblement que nous avons pu réunir 10.000 actions.

Nous faisons néanmoins tous nos efforts pour atteindre ce but et si vous connaissez des actionnaires auxquels vous puissiez indiquer qu'il est absolument indispensable de venir à notre assemblée extraordinaire, nous vous serions reconnaissants de le faire.

Je pense que, si nous pouvons réunir le quorum, l'assemblée aimera mieux voter la continuation de la société, plutôt que de se résoudre à un arrêt immédiat, parce que si nous devions réaliser brutalement les immeubles que nous avons en Extrême-Orient, ce serait pour nous une alternative des plus fâcheuses. Nous avons de beaux immeubles et il semble que l'activité reprenne un peu en Indochine.

Bref, si nous avons le temps de réaliser nos immeubles, cela nous donne beaucoup plus de chances de le faire dans de bonnes conditions.

Composition et estimation du portefeuille-titres

Un actionnaire. — Vous nous dites que le compte portefeuille titres est réduit à 566.467 francs ; c'est représenté par quels titres ?

M. le président. — M. l'administrateur délégué va vous donner tous les éclaircissements nécessaires à ce sujet.

M. l'administrateur délégué. — Ce compte est représenté par des titres en portefeuille, certains sont inventoriés au cours de vente obtenable. Par suite des amortissements pratiqués, d'autres titres ne sont portés que pour mémoire.

C'est ainsi que nous avons dans notre portefeuille 1.628 actions de la Société agricole et industrielle de Thap-Muoi, qui ne sont comptées que pour mémoire.

Nous avons en outre 1.000 actions de la Société agricole de Suzannah (actions anciennes) ; elles sont comptées au cours de 164 francs.

Nous possédons 22.000 actions de la Société agricole et industrielle de Câm-Tiêm, qui ne sont comptées que pour un franc.

J'indique en outre que nous n'avons pas perdu l'espoir de récupérer une partie de notre créance sur cette société. Nous espérons que ces actions pourront reprendre une certaine valeur dans la suite.

Crédit foncier d'Indochine : 250 actions ;

Banque franco-chinoise : 250 actions ;

5.760 actions de la Compagnie des Hauts-Plateaux* comptées pour 1 franc.

La Société des Rizeries Modernes 1.900 actions représentées par 19.000 fr. ; ce qui donne un total de 442.453 francs, auquel il y a lieu d'ajouter un acompte que nous avons versé au 31 décembre sur des actions de la Société agricole de Suzannah, soit 119.814 francs et nous arrivons ainsi au total de 566.467 francs qui représente le compte portefeuille-titres.

Le précédent actionnaire. — Je remercie M. l'administrateur délégué des précisions qu'il vient de nous donner.

Un actionnaire. — Est-ce que vous n'avez pas reçu des actions des Charbonnages du Tonkin ?

M. l'administrateur délégué. — Ce n'est pas à notre société, mais à la Société du Domaine de Kébao qu'ont été attribuées un certain nombre d'actions de la Société des Charbonnages du Tonkin Ces actions constituent le seul actif de cette Société.

Un actionnaire. — La créance de notre société sur la Société du Domaine de Kébao est de combien ?

M. l'administrateur délégué. – Elle est de 1.090.000 francs en chiffres ronds, mais elle a été entièrement amortie dans le bilan qui vous est présenté

La date de la prochaine assemblée extraordinaire

Un actionnaire. — Pourriez-vous nous indiquer approximativement la date de la prochaine assemblée extraordinaire ?

M. le président. — La dernière est prévue pour le 13 novembre ; la prochaine est convoquée pour le 23 octobre, mais ne pourra probablement pas se tenir faute de quorum.

M l'administrateur délégué. — Actuellement, nous recevons tous les jours des dépôts : le chiffre augmente sans cesse. Pour l'assemblée ordinaire, nous avions 10.000 actions ; pour l'assemblée extraordinaire, nous atteignons aujourd'hui 20.000 actions. Il faut le double.

Un actionnaire. — Je crois qu'il conviendrait de publier les déclarations qu'a faites M. le président au début de cette séance.

M. l'administrateur délégué. — Les paroles prononcées par M. le président au début de cette séance seront reproduites dans les journaux financiers : *La Vie financière, l'Agence économique et financière (Agefi), l'Information*

Donc, tous les actionnaires seront complètement éclairés et nous ferons toute la propagande possible par des circulaires qui seront envoyées par les établissements financiers, les agents de change. Nous espérons de cette manière réunir le quorum nécessaire. […]

[Résumé]

COMMERCE ET NAVIGATION D'EXTREME-ORIENT

(*Le Journal des débats*, 16 novembre 1935)

L'assemblée du 13 novembre a approuvé les propositions du conseil sur le projet de création d'une société, à laquelle il sera fait apport du département d'exportation d'Indochine et la continuation des affaires sociales malgré la perte des trois quarts du capital social.

Le capital de la société nouvelle sera provisoirement fixé a une somme de trois millions de francs, divisée en 12.000 actions de 250 francs, dont 2.000 attribuées à la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient en rémunération de l'apport de la branche d'exploitation et 10.000 à souscrire et à libérer en numéraire. Les 2.000 actions attribuées à la Société seront remises en garantie supplémentaire à ses créanciers. La souscription des 10.000 actions de numéraire sera entièrement réservée, par préférence, aux actionnaires actuels à raison d'une action nouvelle pour dix anciennes.

ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE DES EXPERTS DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES DANS CHACUN DES PAYS DE L'UNION

(*L'Avenir du Tonkin*, 20 janvier 1936)

Produits solides ou en poudre

M. Henri Drouin, chef du service import de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient à Saïgon.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1.345 :
Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
Conseil : Arnaud de Vogüé, président ; A. Corbin de Mangoux, A. Lis, adm.-dir. ; H. Hoffet, R. Gigon-Papin, D. Jessula, L. Launay, F. Waespé, H. de Lachesnais, adm.
Commissaires aux comptes : J. Comparat, G. Simon.

CCNEO
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 2 janvier 1937)

L'assemblée ordinaire du 30 novembre 1936 a approuvé les comptes de l'exercice 1935, faisant apparaître un solde débiteur de 98.042 fr. 64 qui s'ajoute au report déficitaire antérieur s'élevant à 23 millions 398.969 fr. 16.

La perte proprement dite de l'exercice écoulé ressort à 596.225 francs à laquelle s'ajoutent des amortissements divers se montant à 891.781 francs. Le déficit de 98.042 francs s'établit après affectation d'une provision de 1.389.964 francs.

Dans son rapport, le conseil rappelle que, par suite de ses difficultés de trésorerie, la société a été amenée, en 1935, à ralentir ou à suspendre ses opérations commerciales directes, tant à l'exportation qu'à l'importation en Indochine, son objectif étant de régler tous ses engagements commerciaux et de conclure avec les établissements financiers restant ses seuls créanciers des accords lui donnant les délais nécessaires pour amortir son passif. En fin d'exercice, ce programme était en bonne voie d'exécution. Actuellement, les frais généraux sont réduits au strict minimum pour assurer la gérance des actifs importants que possède la société.

Le rapport rappelle ensuite la constitution d'une filiale, la Compagnie de commerce et d'exploitation d'Indochine, au capital de 2 millions, qui a pour objet l'exploitation des services d'exportation d'Indochine de la société et des agences de diverses sociétés.

En ce qui concerne les participations, les Garages Charner* ont obtenu, en 1935, des résultats satisfaisants. L'Indochinoise de Plantations d'hévéas [SIPH], qui possède 5.752 hectares d'hévéas, dont 60 % greffés, doit voir ses bénéfices progresser rapidement au cours des prochains exercices.

L'Agricole et industrielle du Câm-Tiêm, les Hauts-Plateaux indochinois*, l'Agricole et industrielle du Thap-Muoi ont vu leur situation s'améliorer au cours de l'année 1935.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Abel Corbin de Mangoux comme administrateur, et elle a renouvelé le mandat de M. Éd. Houïtte de Lachesnais, administrateur sortant.

CCNEO
Assemblée ordinaire du 30 novembre 1936
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 9 janvier 1937)

La séance est ouverte sous la présidence de M. [Lucien] Launay, administrateur.

L'hommage rendu à la mémoire de M. Robert de Vogüé

M. le président. — En ouvrant la séance, j'ai la douleur de vous faire part du décès de notre président, dont les obsèques ont lieu précisément à l'heure où nous nous réunissons.

M. Robert de Vogüé était administrateur de notre société depuis sa fondation et notre président depuis quinze ans *[sic : depuis 1927, seulement, soit neuf ans]*.

À la plus parfaite courtoisie et à une entière bienveillance pour tous, il joignait une grande intelligence. En toutes les circonstances, nous avons trouvé chez lui le plus grand dévouement aux intérêts de notre société.

Nous vous proposons de vous joindre à votre conseil d'administration et à ses collaborateurs pour rendre un hommage ému à sa mémoire, et pour adresser à sa veuve, à ses enfants, à sa famille l'assurance de nos vives Condoléances dans le deuil cruel qui les frappe et dont nous sommes nous-mêmes fortement affectés.

Composition du bureau

M. le président appelle ensuite au bureau en qualité de scrutateurs les deux plus forts actionnaires présents : MM. David Jessula et Jean Bossard.

M. Corbin de Mangoux est désigné comme secrétaire.

L'assemblée étant réunie sur deuxième convocation, elle peut valablement délibérer.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

[…] Nous vous avons déjà exposé à nos assemblées ordinaire et extraordinaire des 14 octobre et 13 novembre 1935, la situation dans laquelle se trouvait votre société au début de 1935, avec une trésorerie insuffisante pour faire face à ses dettes exigibles et continuer ses opérations commerciales, bien que disposant, après d'importants amortissements, d'un ensemble d'actifs en immeubles, marchandises, créances, titres de diverses sociétés, sensiblement supérieur au passif.

Nous avons ainsi été amenés, au cours de l'exercice, à ralentir et suspendre nos opérations commerciales directes, tant à l'exportation d'Indochine qu'à, l'importation dans cette colonie, notre objectif étant de régler tous nos engagements commerciaux et conclure avec les établissements financiers restant seuls créanciers de votre société, des accords lui donnant le temps nécessaire pour amortir son passif en suite de réalisations d'actifs comportant tous délais utiles.

En fin d'exercice, ce programme était en bonne voie d'exécution et le bilan soumis à votre approbation fait ressortir la diminution des engagements commerciaux de votre société au cours de 1935.

Bien que la situation économique de l'Indochine se soit sensiblement améliorée en 1935, les conditions d'exploitation de votre société, que nous venons de vous relater, ont occasionné de nouvelles pertes, tant du fait des liquidations forcées des stocks, que des dépréciations diverses, charges financières et frais extraordinaires pour indemnités de licenciement air personnel.

Ces pertes ont, d'ailleurs, pu être compensées pour leur presque totalité, par une provision devenue sans objet. En fin d'année, les frais généraux, tant en France qu'en Indochine, ont été réduits à un strict minimum nécessaire pour assurer la gérance des actifs importants que possède votre société.

Tous nos efforts se portent dorénavant sur la meilleure utilisation de ces actifs

À ce sujet, nous vous rappelons que l'assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 1935, a décidé la création d'une société spéciale ayant pour objet l'exploitation de nos services d'exportation d'Indochine et des agences de diverses sociétés se rapportant à l'exportation d'Indochine.

[Compagnie de commerce et d'exportation d'Indochine]

Cette société a été constitué au début de 1936 sous le nom de Compagnie de commerce et d'exportation d'Indochine au capital de 3 millions de francs, dont 2.000 actions de 250 fr. l'une, entièrement libérées, ont été remises à votre Compagnie à titre d'apport.

La Société des Garages Charner*, dont votre société possède la plus grande partie du capital, continue à représenter en Cochinchine, au Cambodge et dans le Sud-Annam, la

plus importante des usines françaises de construction de véhicules automobiles [Renault].

Elle a obtenu, en 1935, des résultats satisfaisants, qui ont renforcé la valeur de son actif et consolidé la créance que nous avons sur cette société.

La Société indochinoise de plantation d'hévéas [SIPH], dont votre société est actionnaire, possède maintenant 5.763 hectares dont 60 % sont greffés, et au prix actuel du caoutchouc, ses bénéfices doivent progresser rapidement au cours des prochains exercices.

La Société agricole et industrielle de Câm-Tiêm [mots illisbles : pliure] la Sté Agricole et industrielle du Thap-Muoi ont vu leur situation s'améliorer au cours de l'année 1935 et, dans les circonstances actuelles, nos créances sur ces sociétés telles qu'elles ressortent après les amortissements pratiqués en fin 1934, ne peuvent donner lieu à aucun mécompte.

À la suite. des indications que nous vous avons données ci-dessus, voici comment se présente, à fin 1935 le compte de Pertes et profits et le Bilan.

Résultats de l'exercice

Les opérations commerciales et revenus divers, déduction faite de tous frais généraux et impôts, ont laissé pour l'année 1935, un solde déficitaire de 489.564 75

Les charges financières se sont élevées :

Pour intérêts sur comptes commerciaux à 270.980 fr. 97

Pour intérêts sur dettes bancaires à 712.645 fr. 76

Soit au total :983.636 fr. 73.

À déduire : pour intérêts récupérés ou passés en compte : 876.626 fr. 01

Reste 106.680 72

Perte de l'exercice 1935 594.225 47

à laquelle il y a lieu d'ajouter pour amortissements divers 891.781 97

Le débit du compte de Pertes et profits s'élève ainsi à 1.488.007 44

dont il y a lieu de déduire 1.389.984 80

par affectation à son crédit d'une provision constituée antérieurement et devenue sans objet.

Le solde débiteur de l'exercice 1935 s'élève ainsi à 98.042 64

Le compte de Pertes et profits ressort ainsi débiteur au 31 déc. 1935 de 23.482.811 80

En conséquence, le bilan au 31 déc. 1935 se présente comme suit :

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1935

ACTIF	
Fonds de commerce	1 00
Frais de 1er établissement et d'augm. de capital	
Mobilier et installations	1 00
Matériel et outillage, industriels : Extrême-Orient	80.000 00
France	160.000 00
Immeubles et participation immobilière	9.185.142 46
Portefeuille-titres	425.653 00

Créances sur sociétés affiliées	6.099.621 90
Compte d'ordre :	
Caution	9.000.000 00
Disponibilités :	
Extrême-Orient	1.546 825 30
France	367.948 26
Marchandises :	
Extrême-Orient.	136.807 40
France	52.821 90
Clients :	
Extrême-Orient	1.470.628 80
France	4.866.782 85
Débiteurs divers :	
Extrême-Orient	1.001.658 50
France	231.778 50
Impôts à récupérer	659.321 65
Pertes et profits :	
Report de l'exercice 1934	23.398 969 16
Déficit de l'exercice 1935	98.042 64
	58.781.999 32

PASSIF	
Capital	30.000.000 00
Provision pour impôts contestés	1.938.131 85
Compte, d'ordre :	
Caution	9.000.000 00
Banques :	
Extrême-orient	9.629 109 80
France	1.277.572 67
Effets à payer :	
Extrême-Orient	562.944 50
France	3.686.214 20
Créanciers divers	
Extrême-Orient	1.197.916 80

France	1.590.034 25
Coupon à payer	74 15
	58.781.999 32

Personnel

Au cours de l'exercice 1935, nous avons eu le regret d'être dans l'obligation de nous séparer de nombreux collaborateurs attachés à notre société depuis de longues années.

Nous n'avons eu, cependant, qu'à nous louer du concours de tous et de leur activité, et vous vous associerez aux remerciements que nous leur adressons ici. Nous nous sommes d'ailleurs efforcés de leur trouver de nouveaux emplois.

Questions à l'ordre du jour

Nous avons appelé à faire partie du conseil d'administration de votre société M. Corbin de Mangoux, dont la connaissance des affaires commerciales et coloniales nous sera des plus utiles. Nous vous demandons de bien vouloir ratifier sa nomination et fixer la durée de son mandat.

M. Édouard Houïtte de Lachesnais est arrivé à fin de mandat. Nous vous demandons de bien vouloir le lui renouveler. […]

LA DISCUSSION

[…] Un actionnaire. — Monsieur le président, je voudrais vous demander s'il est possible d'avoir quelques indications sur la situation actuelle de notre société, car il y a près d'un an écoulé depuis la fin de l'exercice dont il vient de vous être rendu compte.

L'apurement de la situation financière

M. le président. — La situation générale économique, en Indochine s'étant améliorée, il en résulte que les divers éléments de notre actif se sont également améliorés.

Notre objectif est d'apurer complètement nos comptes débiteurs, qui se divisent en comptes commerciaux et comptes vis-à-vis d'établissements financiers.

En ce qui concerne les comptes commerciaux, ils seront complètement réglés en fin d'année, et nous n'aurons plus de dettes que vis-à-vis de banques, qui nous ont accordé des délais suffisants. D'autre part, la situation des sociétés sur lesquelles nous avions de créances s'améliore progressivement et à la suite des réorganisations financières déjà effectuées ou en cours, nos créances ne transforment en titres de sociétés qui entrent en période de rendement.

Enfin, les avals donnés par votre société, qui s'élevaient à neuf millions au bilan de fin 1935 ne figureront plus, à la fin de l'exercice en cours, que pour quelques centaines, de mille francs.

Au bilan, figure au passif une provision pour un procès que nous avons avec le fisc. Ce procès, qui remonte à plusieurs années, concernent des revendications du fisc au sujet desquelles nous ne sommes pas d'accord.

Nous ne pouvons rien préjuger sur l'issue de ce procès qui est actuellement en instance devant le Conseil d'État, et ce n'est que lorsque le jugement aura été rendu que nous pourrons envisager la réorganisation financière de notre société.

L'actionnaire. — Je vous remercie, monsieur le président. […]

1937 (juillet) : vente à Édouard Arnaud, planteur de caoutchouc,
d'une villa située avenue Paul-Doumer à Dalat

ARNAUD DE VOGÜÉ [31] , PRÉSIDENT

Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
Assemblée ordinaire du 3 décembre 1937
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 25 décembre 1937)

M. Arnaud de Vogüé, préside l'assemblée et constate que 15.892 actions sont présentes ou représentées. Il appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires, M. Thion de la Chaume [Bq Indoch.] et M. Guérin.

M. André Lis, administrateur délégué, est nommé secrétaire de l'assemblée et donne lecture du rapport du conseil d'administration.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

[…] Règlement des engagements commerciaux et financiers

Nous vous avons exposé à notre dernière assemblée générale ordinaire du 30 novembre 1936, qu'en raison d'une trésorerie insuffisante, non avions été amenés à suspendre au cours de l'exercice 1935, nos opérations commerciales directes, tant à l'exportation d'Indochine, qu'à l'importation dans cette colonie, notre objectif étant de poursuivre le règlement de nos engagements commerciaux et de conclure avec les établissements financiers restant, seuls créanciers de votre société, des accords permettant de régler nos dettes dans les meilleures conditions possibles, en obtenant termes et délais.

Nous n'avons, en conséquence, à vous rendre compte pour l'exercice 1936 que d'opérations d'aménagement et de consolidation de nos dettes bancaires et de nos créances ainsi que de diverses réalisations d'actifs.

Au cours de l'exercice sous revue, nous avons effectué d'importants remboursements aux établissements financiers créanciers, lesquels ne figurent plus au passif que pour une somme de 8.383.269 fr. 80. Ces remboursements se sont poursuivis au cours du présent exercice et, actuellement, plus de 20 % [? peu lisible] de nos dettes au 1er janvier 1936 ont été acquittés.

Les sommes ainsi versées aux banques, en 1936, proviennent du produit de la vente de deux de vos immeubles situés l'un en France ; l'autre en Indochine, et de la réalisation de titres en portefeuille.

Participations

Nous allons maintenant vous donner connaissance de la marche des sociétés dans lesquelles nous avons des intérêts, et des modifications qui ont pu intervenir dans ces participations.

Il nous a été remis par la Compagnie de commerce et d'exportation d'Indochine, 2.000 actions entièrement libérées de 250 fr. en représentation de l'apport dont il vous a été rendu compte lors de l'assemblée générale de l'année passée. Nous vous rappelons que la constitution de cette société a permis, au moment où les banques avaient décidé de ne plus financer les opérations d'exportation de votre société, de sauvegarder le fonds d'exportation, objet principal de notre activité et d'obtenir d'autre

---

[31] Arnaud de Vogüé (1904-1988) : fils de Robert (ci-dessus). Marié à Solange de Mun. A d'abord officié à la SICAF et dans les caoutchoucs : Suzannah, An-Loc, filiales de la CCNEO, Long-Thanh, Biênhoà, Kompong-Thom. Président de Saint-Gobain de 1952 à l'OPA de BSN (Antoine Riboud) en 1969 qui l'oblige à fusionner avec Pont-à-Mousson.

part un acte d'atermoiement des banques créancières favorables aux intérêts de notre Compagnie

La Compagnie de commerce et d'exportation d'Indochine a pu, durant l'exercice 1936, traiter un tonnage important, supérieur aux prévisions.

En compensation de sa dette, la Société agricole et industrielle de Câm-Tiêm nous a remis 34.856 actions nouvelles entièrement libérées de 100 fr., lesquelles figurent au pair sous la rubrique Portefeuille-titres.

La Société indochinoise de plantations d'hévéas [SIPH] dont votre société est actionnaire continue à réaliser d'importants bénéfices en raison du cours rémunérateur du caoutchouc.

Depuis la clôture de l'exercice 1936, cette société a porté l'étendue de son domaine à 10.400 hectares dont 50 % [?] sont greffés, une partie de cette extension provenant de l'absorption de la Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm.

Les plantations de la Compagne des Hauts-Plateaux indochinois* sont arrivées à la période de rendement. Cette société envisage sa réorganisation financière en vue de rembourser ses dettes et permettre ainsi, dans un avenir prochain, une rémunération de son capital.

La Société des Garages Charner*, dans laquelle vous avez d'importants intérêts, et la Société agricole et industrielle du Thap-Muoi*, dont votre société possède la majeure partie du capital ont obtenu des résultats satisfaisants en 1936.

À la suite des indications que nous vous avons données ci-dessus, voici comment se présentent, à fin 1936, le compte de pertes et profits et le bilan

Résultats de l'exercice

Les revenus divers provenant du Portefeuille-titres et des Immeubles, déduction faite de tous frais généraux, impôts et amortissements se sont élevés, pour exercice à 617.225 32

Les intérêts sur dettes bancaires se sont élevés à : 497.145 francs 16.

La liquidation des différents comptes commerciaux a laissée un déficit de : 97.548 francs 68.

Ensemble 594.693 83

Le bénéfice de l'exercice s'élève ainsi à 22.531 49

Et vient en déduction du solde débiteur antérieur du compte pertes et profits 23.497.011 80

Lequel se trouve ramené au 31 décembre 1936 à 23 474.480 31

En conséquence, le bilan au 31 décembre 1936 se présente comme suit :

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1936

ACTIF	
Fonds de commerce	1 00
Frais de 1er établissement et d'augm. de capital	1 00
Mobilier et installations	1 00
Matériel et outillage industriels :	
Extrême-Orient	80.000 00
France	160.000 00
Immeubles et participation immobilière	7.035.068 51

Portefeuille-titres	4.723.175 00
Créances sur sociétés affiliées	3.622.315 50
Compte d'ordre ; caution	650.000 00
Disponibilités :	
Extrême-Orient	239.435 10
France	152.141 29
Marchandises (néant)	—
Clients :	
Extrême-Orient	177.861 60
France	3.123 80
Débiteurs divers :	
Extrême-Orient	168.451 20
France	91.354 21
Impôts à récupérer	681.552 90
Pertes et profits :	
Report de l'exercice 1935	23.497.011 80
Bénéfice de l'exercice 1936	22.531 49
	41.358.456 42

PASSIF	
Capital	30.000.000 00
Provision pour impôts contestés	1.800.441 04
Comptes d'ordre. — Caution	666.000 00
Banques:	
Extrême-Orient	8.162.221 30
France	234.046 50
Effets à payer	—
Créditeurs divers :	
Extrême-Orient	354.756 80
France	169.924 63
Coupons à payer	74 15
	41.358.456 42

Questions à l'ordre du jour

Nous avons appelé à faire partie du conseil d'administration de votre société, M. Arnaud de Vogüé qui, au cours de ses nombreux séjours en Indochine, a été amené

à suivre tout particulièrement nos intérêts dans cette colonie ; sa collaboration nous sera certainement très précieuse. Nous nous sommes également adjoint M. Henry de Ligondès, attaché depuis dix-sept ans à notre société, dont le concours nous sera très utile.

Nous vous demandons de bien vouloir ratifier ces nominations et fixer la durée des mandats.

M. René Gigon-Papin est arrivé à la fin de son mandat. Nous vous demandons de bien vouloir le lui renouveler.

D'autre part, nous vous proposons de donner *quitus* définitif de sa gestion aux ayants droits de notre regretté président, M. Robert de Vogüé.

Vous aurez également, conformément à l'article 33 des statuts, à désigner un ou plusieurs commissaires aux comptes pour l'exercice en cours et fixer leur rémunération.

Nous avons le grand regret de vous faire part du décès récent de M. Jacques Comparat, commissaire aux comptes de notre société depuis de nombreuses années.

Conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés, vous aviez autorisé les administrateurs de votre société à traiter avec celle-ci, soit en leur nom personnel, soit pour le compte d'autres sociétés anonymes dont ils auraient été également administrateurs,

En dehors des deux traités particuliers dont ils vous est rendu compte par votre commissaire dans son rapport spécial à savoir :

— La conclusion d'un acte d'atermoiement avec la Société agricole et industrielle de Câm-Tiêm par lequel nous lui avons fait remise d'une partie de notre créance sur elle et accepté en règlement de souscrire par compensation à 34.856 actions ordinaires entièrement libérées jouissance 1er juillet 1936.

— L'apport fait le 7 janvier 1936 à la Compagnie de Commerce et d'Exportation d'Indochine, contre attribution de 2.000 actions de 250 francs entièrement libérées de la Branche Exportation et des Agences de Compagnies d'assurances et de Navigation.

Les opérations avec des sociétés dont quelques-uns des administrateurs sont aussi administrateurs de votre société. se sont limitées au fonctionnement de comptes courants antérieurement ouverts.

Il s'agit des sociétés suivantes :

Société indochinoise de plantations d'hévéas ;

Compagnie des Hauts-Plateaux indochinois ;

Société agricole et industrielle du Thap-Muoi ;

Société des Garages Charner ;

ainsi que du compte courant de la Compagnie de commerce et d'exportation d'Indochine citée ci-dessus

Nous vous demandons de nous en donner acte et de renouveler pour l'exercice en cours l'autorisation pour les administrateurs de traiter avec la société.

ALLOCUTION de M. Arnaud de VOGÜÉ, président du conseil d'administration

Vous avez entendu, MM., le rapport spécial de M. le commissaire aux comptes sur les opérations prévues à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Je n'ai rien à ajouter en ce qui concerne les deux opérations particulières dont il vous est rendu compte dans ce rapport, c'est-à-dire d'une part l'acte d'atermoiement conclu avec la Société agricole et industrielle du Câm-Tiêm et, d'autre part, l'apport fait par notre Compagnie à la Compagnie de commerce et d'exportation d'Indochine de la branche Exportation et représentation de compagnies de navigation et d'assurances.

Par ailleurs, depuis lors, certains arrangements ont continué à être en vigueur entre la Compagnie de commerce et de navigation d Extrême-Orient, d'une part, et un certain

nombre d'autres sociétés, relativement à la mise en commun de certains frais, notamment l'installation de notre siège social du 12, de la rue Boissy-d'Anglas.

L'exercice en cours

Permettez-moi, maintenant, de vous donner quelques renseignements sur la marche de notre affaire depuis le 31 décembre 1936, date de clôture de l'exercice; dont il vient de vous être rendu compte.

Nous avons poursuivi, au cours de cette période, la politique qui avait été appliquée précédemment : d'une part, réaménager les sociétés dans lesquelles la compagnie avait des intérêts ; d'autre part, procéder progressivement au remboursement de nos créanciers.

La situation des participations

Je vous parlerai d'abord des sociétés dans lesquelles nous avons des intérêts.

Il vous a été rendu compte de l'acte d'atermoiement passé avec la Société agricole et industrielle de Câm-Tiêm, par lequel nous avons reçu, en remboursement et après remise d une partie de notre créance, 34.856 actions ordinaires entièrement libérées.

Depuis lors, la Société agricole et industrielle de Câm-Tiêm a été absorbée, par fusion, par une autre société dans laquelle nous avions certains intérêts, la Société indochinoise de plantations d'hévéas [SIPH].

La liquidation de la Société agricole et industrielle de Câm-Tiêm, qui doit avoir lieu très prochainement, puisque l'assemblée est convoquée dans le courant de ce mois, procédera à la remise aux actionnaires de Câm-Tiêm d'un certain nombre de titres de la Société Indochinoise de plantations d'hévéas [SIPH], et également de quelques titres de la Société des Sucreries et Raffineries d'Indochine. Par conséquent, la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, va devenir possesseur d'un nombre assez important de titres de la Société indochinoise de plantations d'hévéas [SIPH].

Du côté de la Société agricole et industrielle de Câm-Tiêm, laquelle, comme vous le savez, nous causait dans le passé certaines préoccupations, nous sommes arrivés ainsi a un assainissement final qui règle définitivement notre situation.

Quant à la Compagnie des Hauts-Plateaux indochinois*, nous avons reçu en compensation de créance, 7.600 actions de cette société, qui sont venues s'ajouter à celles que nous avions déjà. La hausse du caoutchouc a amélioré la situation de cette compagnie : nous pensons qu'elle sera, dans un avenir pas très éloigné, susceptible de terminer son assainissement et de rembourser ses dettes. Cette société filiale sera donc bientôt complètement tirée d'affaire.

En ce qui concerne les autres sociétés, nous avons cédé notre fonds de commerce exportation à une compagnie nouvelle créée pour reprendre cette affaire. Cette compagnie, bien qu'elle n'ait commencé à fonctionner qu'au début de 1936, a pu réaliser un tonnage plus important que les prévisions, et les opérations de l'exercice en cours permettent d'envisager à l'heure présente des résultats satisfaisants.

Par contre, en ce qui concerne nos autres participations, les résultats au cours de l'année 1937 ne sont pas aussi nets. Je parle des deux autres sociétés indochinoises dans lesquelles nous avons des intérêts, d'une part la Société des Garages Charner ; d'autre part, la Société agricole et industrielle du Thap-Muoi.

La Société des Garages Charner s'est heurtée au cours de l'année à des difficultés d'ordre financier. Néanmoins, son activité purement commerciale est restée saine.

Quant à la Société agricole et industrielle du Thap-Muoi*, qui exploite un important domaine composé de rizières, elle a vu sa situation très améliorée en 1936 à la suite de la hausse des cours du paddy [riz non décortiqué].

Par contre, pour 1937, une crue tout à fait exceptionnelle du Mékong est venue ravager la récolte.

L'année 1937-1938, qui devait permettre l'assainissement de cette affaire n'aura donc pas vu les résultats escomptés.

Remboursement des créanciers

Quant aux créanciers de la CCNEO, depuis la clôture de l'exercice, nous avons procédé à des remboursements qui représentent environ 4 MF. Ces remboursements proviennent de diverses sources : d'une part, vente d'immeubles ; d'autre part réalisation de titres ou remboursements de créances. Nous espérons donc que, dans le courant de l'année 1937, il sera possible de poursuivre et d'assurer l'accélération de ces remboursements, notamment comme suite aux divers aménagements de filiales dont je vous ai parlé, tour à l'heure.

Évidemment, la régression des cours du caoutchouc s'est traduite récemment par une certaine baisse des valeurs caoutchoutières, de sorte que nos opérations ont marqué depuis peu un temps d'arrêt ; mais l'on peut espérer que cet arrêt ne sera que momentané, maintenant que, ainsi que vous le savez, le comité de restriction a pris la décision de réduire les pourcentages exportables.

Une question qui sera résolue au moment opportun

Il viendra ainsi un jour où devra être examinée soit la question de réorganisation de la compagnie, soit toute autre formule que nous serions appelés a vous proposer dans l'intérêt des actionnaires.

Un litige d'ordre fiscal

J'ai une dernière nouvelle à vous donner, qui, malheureusement, n'est pas favorable.

Vous avez vu inscrite au bilan une provision pour « impôts contestés ». Il s'agit d'un litige que nous avons eu avec le fisc il y a déjà plusieurs années, au sujet de bénéfices que nous aurions réalisés sur vente de titres en 1928-29. Nous avions gagné en première instance devant le conseil de Préfecture; mais, récemment, nous avons perdu notre procès devant le conseil d'État. Nous avons sollicité une remise partielle à la Commission des remises.

Je serais heureux si l'un des actionnaires avait quelques questions à nous poser, de vous fournir tous les éclaircissements désirables et, de son côté, notre administrateur délégué se tient à votre disposition.

Si personne ne demande la parole, nous allons mettre aux voix les résolutions. […]

Compagnie de commerce et navigation d'Extrême-Orient
Assemblées ordinaire et extraordinaire du 29 septembre 1938
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 5 novembre 1938)

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Séance présidée par M. Arnaud de Vogüé, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, M. Guérin et M. Daniel Charles.

M. André Lis, administrateur délégué, remplit les fonctions de secrétaire.

351 actionnaires, possédant 35.683 actions sont présents ou représentés.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

[…]

Assainissement du bilan

Nous avons encore effectué d'importants remboursements aux établissements financiers créanciers, vos dettes se trouvant ramenées à fin décembre 1937 au chiffre

de 4.627.506 fr. 96, compte tenu de 528.862 fr. 84 figurant à l'actif au poste « Disponibilités ». Les sommes ainsi versées aux banques en 1937 proviennent du produit de la vente de quatre de vos immeubles situés en Indochine, dont nous n'avions plus l'utilisation, ainsi que de la réalisation de titres en portefeuille.

Participations

Nous allons passer en revue les différentes sociétés dans lesquelles vous avez des intérêts :

La Société agricole et industrielle du Thap-Muoi a procédé, après la clôture de l'exercice 1937, à sa réorganisation financière.

La Compagnie des Hauts-Plateaux indochinois* a poursuivi l'assainissement de son passif, grâce aux revenus substantiels de son exploitation.

Vous avez conservé d'importants intérêts dans la Société indochinoise de plantations d'hévéas [SIPH]. Cette société a absorbé, au cours de l'exercice, la Société agricole et industrielle de Câm-Tiêm.

La Société des Garages Charner* a obtenu des résultats satisfaisants en 1937, qui paraissent devoir se poursuivre cette année.

Enfin, la Compagnie de commerce et d'exportation d'Indochine, dont votre société possède 2.000 actions, a réalisé en 1937 d'intéressants bénéfices. Nous vous rappelons que cette société avait été constituée en janvier 1936 pour exploiter le fonds commercial d'exportation apporté par votre société. Nous vous réunissons en assemblée extraordinaire à l'issue de la présente assemblée, à l'effet de décider l'absorption de la Compagnie de commerce et d'exportation d'Indochine.

Présentation des comptes

À l'ordre du jour de cette assemblée extraordinaire figure également la réduction du capital social de 30.000.000 à 7.500.000 fr. À ce sujet, nous avons estimé qu'il convenait de vous présenter un bilan reflétant aussi exactement que possible la situation de votre société. Nous avons été amenés ainsi à tenir compte de diverses opérations effectuées en 1938 : il en est résulté une modification dans le mode d'évaluation de certains éléments d'actif :

Au poste « Portefeuille-titres », les actions [ligne manquante] et Compagnie Compagnie des Hauts-Plateaux indochinois sont portées pour leur valeur de vente, réalisation effectuée après clôture de l'exercice.

Les actions Thap-Muoi*, portées jusqu'alors pour mémoire, ont été réappréciées au pair des actions nouvelles après la réduction du capital effectuée en 1938.

Au poste « Créances sur sociétés affiliées », la créance sur la Société de Thap-Muoi a été réévaluée au chiffre fixé après l'abattement définitif qui lui a été consenti en 1938.

Nous vous signalons également que le montant des amortissements affecté aux immeubles n’a pas été modifié, la perte sur les quatre immeubles vendus étant prise en charge par le compte Pertes et profits.

Nous vous demandons de vouloir bien ratifier ces diverses modifications au mode d’évaluation de l'actif adopté pour l'exercice précédent.

À la suite des indications que nous vous avons données ci-dessus, voici comment se présentent, à fin 1936, le compte de pertes et profits et le bilan

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1937

Total 38.601.797 31

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Plus-value sur titres vendus et encours de vente	1.641.920 35
Réappréciation partie titres en portefeuille et réévaluation créance	437.538 30
Rentrées sur créances amorties	101.886 60
Revenus et profits divers	572.433 43
Total	2.753.77868
CRÉDIT	
Perte sur vente immeubles	1.102.669 94
Amortissement mauvaises créances et dépréciation titres	10.358 10
Agios et divers	30.490 29
Intérêts sur dettes bancaires	278.601 50
Frais généraux	172.326 06
Bénéfice net exercice 1937	1.159.332 79
Total	2.753.778 68

Questions à l'ordre du jour

MM. Henri Hoffet, Lucien Launay et Frédéric Waespé, dont le mandat expire à la date de la présente assemblée, nous ont fait part de leur désir de ne pas en solliciter le renouvellement, estimant leur tâche terminée avec l'aboutissement au plan d'assainissement financier de la compagnie.

D'autre part, MM. Abel Corbin de Mangoux et René Gigon-Papin nous ont remis leur démission d'administrateurs.

Nous sommes assurés d'être vos interprètes en exprimant à nos collègues nos remerciements pour la collaboration qu'ils ont apportée à la gestion de la compagnie en toutes circonstances.

Nous avons appelé à faire, partie du conseil d'administration M. J.-L. Milne, dont le concours nous sera, précieux en raison de sa connaissance des marchés d'Extrême-Orient et de sa grande expérience des affaires.

Nous vous demandons de vouloir bien ratifier cette nomination et fixer la durée de son mandat. […]

En dehors des traités particuliers dont il vous est rendu compte par vos commissaires dans leur rapport spécial, à savoir :

La conclusion d'un acte d'atermoiement avec la Compagnie des Hauts-Plateaux indochinois* par lequel nous lui avons fait remise d'une partie de sa dette et accepté en règlement de souscrire par compensation à 7.500 actions privilégiées.

D'un acte d'atermoiement avec la Société agricole et industrielle du Thap-Muoi dont la ratification ne doit avoir lieu qu'en 1938.

La caution donnée en faveur dé la Compagnie de commerce et d'exportation d'Indochine à ses banquiers, garantissant jusqu'à concurrence de 1.500.000 francs les crédits d'embarquement et d'escompte consentis à cette société ;

Les opérations avec les sociétés dont quelques-uns des administrateurs sont aussi des administrateurs de votre société, se sont limitées au fonctionnement de comptes courant antérieurement ouverts, à la continuation de domiciliations et à la participation à des frais généraux communs. Il s'agit des sociétés suivantes :

Société Auxiliaire de Plantations ;
Compagnie des Hauts-Plateaux indochinois ;
Société agricole et industrielle du Thap-Muoi ;
Société des Garages Charner ;
Compagnie de commerce et d'exportation d'Indochine.

Nous vous demandons de nous en donner acte et de renouveler pour l'exercice en cours l'autorisation pour les administrateurs de traiter avec la société.

ALLOCUTION
de M. Arnaud de VOGÜÉ, président du conseil d'administration

[…] Apurement du passif

Ce que nous avons fait depuis le début de cette année, je peux vous le résumer brièvement. Nous avons poursuivi certaines réalisations de titres en portefeuille. Comme vous l'a dit tout à l'heure votre commissaire aux comptes, nous avons vendu la totalité de notre participation dans la Compagnie des Hauts-Plateaux indochinois* et nous n'avons plus, à l'heure actuelle, d'intérêts dans cette affaire. Nous avons vendu également un certain nombre de titres de la Société des Sucreries et Raffineries d'Indochine ; ces titres provenaient de la liquidation du Câm-Tiêm, affaire dans laquelle vous savez que nous avions d'assez gros intérêts.

Nous avons également vendu un petit nombre de titres de la Société indochinoise de plantations d'hévéas [SIPH].

D'autre part, nous avons engagé des pourparlers pour la cession à Saïgon, d'un groupe de trois immeubles dont le maintien n'était pas absolument indispensable à l'activité commerciale de nos filiales. Ces trois immeubles seront vendus pour un prix global voisin de deux millions de francs ; nous attendons que la réorganisation de la société soit décidée pour conclure l'affaire. Une fois que cette vente sera conclue, et compte tenu des ventes de titres qui ont été faites depuis peu de temps, nous pourrons désintéresser presque totalement nos créanciers.

Quand je dis presque totalement, je veux dire par là que nos engagements à l'égard des banques devraient être ramenés au-dessous d'un million de francs, somme par conséquent facile à régler, soit par d'autres réalisations, soit du fait de la fusion que nous vous proposerons d'approuver tout à l’heure avec notre filiale, la Compagnie de commerce et d'exportation d'Indochine.

Le litige d’ordre fiscal

En ce qui concerne notre litige fiscal, vous savez que nous avons perdu notre procès. À l’heure actuelles, nous sommes en instance devant la commission des remises pour obtenir un abattement justifié par l'intérêt de permettre à notre société la reprise de son activité commerciale. Nous avons bon espoir que notre requête sera accueillie favorablement.

Si vous le désirez, je suis maintenant à votre disposition, ainsi que M. l'administrateur délégué, pour répondre à vos questions […].

Demande de renseignements

En réponse à la question, d'un actionnaire, M. le président indique que la Société du Domaine de Kébao a été mise en liquidation il y a quatre ans. […]

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Le bureau reste constitué comme pour l'assemblée précédente.

1.210 actionnaires sont présents ou représentés, possédant 48.368 actions.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION […]

Nous vous rappelons, messieurs, que nous vous avions réunis en assemblée générale extraordinaire, le 13 novembre 1935, en conformité de l'article 37 de la loi du 24 juillet 1867, et que vous aviez décidé, notamment, de maintenir la vie sociale [suite à la perte de plus de la moitié du capital social] et de continuer l'existence de la société.

Aujourd'hui, nous vous réunissons, à nouveau, en assemblée générale extraordinaire, en conformité du même article de la loi ci-dessus, et en application de l'article 60 de nos propres statuts, pour vous demander de confirmer votre décision antérieure, et en vue d'approuver un projet de réorganisation financière de la Compagnie.

Le projet de réorganisation financière

Comme vous le savez, en effet, votre assemblée du 13 novembre 1935 avait décidé la cession de la branché exploitation de votre compagnie, qui concerne l'exportation de produits indochinois, ainsi que diverses représentations qu'elle comportait, à une société nouvelle à créer, contre remise à votre compagnie, en rémunération de son apport, de 2.000 actions entièrement libérées de cette société nouvelle.

Si nous avons proposé d'accepter cette solution, c'est parce que la situation de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, à cette époque, la mettait dans l'impossibilité de poursuivre elle-même l'exploitation de sa branche d'exportation, en raison de l'importance de son passif à l'égard, notamment des établissements bancaires. Ceux-ci n'étaient plus disposés, en effet, à accorder à votre société les crédits commerciaux nécessaires pour maintenir en rendement cette branche d'activité.

Depuis lors, la Compagnie de commerce et d'exportation d'Indochine, créée ainsi au capital de 3.000.000 de francs, pour exploiter ce département de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, a, non seulement maintenu, mais encore développé la position acquise par votre société dans le commerce d'exportation des produits indochinois, en s'adaptant à son évolution de ces dernières années.

Pour ce qui concerne la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, à la suite de la décision prise par votre assemblée du 15 novembre 1935, nous avons poursuivi, au mieux des circonstances, la réalisation progressive d'un certain nombre d'éléments de notre actif, en vue de procéder au remboursement de nos créanciers.

C'est ainsi qu'entre le 1er janvier 1935 et le 30 juin 1938, nos dettes à l'égard des banques a la métropole et à la colonie, ont pu être ramenées de 17.509.107 fr. 29 à 4.650.000 francs.

D'autre part, nous avons pu assister, durant la même période, à une revalorisation appréciable de certaines de nos participations agricoles, du fait de l'amélioration des cours du caoutchouc.

À l'heure actuelle, nous en sommes arrivés, toutefois, à un point où la réalisation des éléments restants de notre actif semble devoir être extrêmement lente, à moins de procéder à leur liquidation dans des conditions nettement désavantageuses.

Par ailleurs, la continuation de votre compagnie dans sa situation actuelle, entraînerait, inévitablement, certains frais qui, à notre avis, seraient exposés sans avantage aucun pour les actionnaires

Nous avons estimé, dans ces conditions, que la solution la plus avantageuse que nous puissions proposer à votre approbation, consisterait en une fusion d'intérêts, entre votre compagnie et la Compagnie de commerce et d'exportation d'Indochine, qui lui permettrait de conserver la plupart des éléments d'actif qu'elle possède encore et de bénéficier, à nouveau d'autre part, de l'activité commerciale rétablie et mieux adaptée aux conditions actuelles, par la Compagnie de commerce et d'exportation d'Indochine, d'un département qui a constitué, dans le passé, un élément important de notre activité.

Réduction du capital social

Après avoir procédé à un examen approfondi des comptes et bilan de votre compagnie, à la date du 31 décembre 1937, nous vous proposons, tout d'abord, de ramener le capital à un montant représentant la valeur actuelle de son actif net, c'est-à-dire 7.500.000 francs.

La réduction du capital social de son montant actuel de 36.000.000 de francs à 7.500.000 de francs se ferait au moyen de l'échange des 120.000 actions existantes, du nominal de 250 francs chacune, centre 30.000 actions de même nominal, soit à raison de quatre actions actuelles contre une action nouvelle.

Absorption de la Compagnie de commerce et d'exportation d'Indochine

Nous vous proposons, en second lieu, de porter, à nouveau, le capital à 10.000.000 de francs, par la création de 10.000 actions nouvelles entièrement libérées destinées à être réparties entre les actionnaires de la Compagnie de commerce et d'exportation d'Indochine, en rémunération de l'apport de leur société, par voie de fusion avec la vôtre. Les 2.000 actions d'apport qui vous ont été remises au moment de la création de cette société seraient, d'autre part, annulées par confusion.

Vous avez, à ce sujet, à nommer conformément à la loi, un ou plusieurs, commissaires chargés de présenter à une assemblée subséquente, un rapport sur la valeur de l'apport fait à titre de fusion, par la Compagnie de commerce et d'exportation d'Indochine, ainsi que sur les charges, attributions et avantages qui en forment la représentation. Nous vous proposons de nommer M. Mulquin et M. Gaudit, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, ou un seul à défaut de l'autre, et de leur conférer les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de leur mission.

Augmentation ultérieure de capital

En troisième lieu, nous vous demandons d'autoriser votre conseil d'administration à porter, ultérieurement, votre capital social, en une ou plusieurs fois, a 20.000.000 de fr. par l'émission d'actions de numéraire. Cette disposition est destinée à permettre en harmonie *[sic]* l'importance du capital avec le développement possible des affaires sans avoir à engager les frais onéreux qu'entraîne la convocation d'assemblées générales extraordinaires.

Transfert du siège à la colonie

Enfin, nous vous proposons de décider le transfert de votre siège social à Saïgon, étant donné que l'activité de votre compagnie, ainsi que celle de la Compagnie de commerce et d'exportation d'Indochine s'exercent entièrement à la colonie. D'ailleurs, cette dernière société, qui a actuellement son siège dans cette ville a fixé impérativement cette condition à l'aboutissement de la fusion envisagée.

Modifications à apporter aux statuts

Les opérations que nous venons de vous exposer comportent, comme conséquence un certain nombre de modifications statutaires, que nous vous proposons d'adopter. […]

Allocution du Président

Vous venez d'entendre, messieurs, le rapport que le conseil d'administration a présenté à l'assemblée extraordinaire. Les propositions que nous vous soumettons aujourd'hui auront pour effet, si vous les approuvez, de mettre le point final aux efforts qui ont été fournis depuis plusieurs années, d'abord pour réaliser le sauvetage de la compagnie, et ensuite pour lui permettre de se réorganiser sur des bases évidemment plus modestes mais assurément beaucoup plus saines. Ces efforts ont été difficiles ;

vous vous en rendrez certainement compte lorsque vous aurez fait un retour en arrière et que vous vous serez remis dans la situation où nous étions il y a quatre ans.

L'évolution de la situation des différentes participations

Les différentes affaires dans lesquelles la compagnie avait pris des participations étaient, à ce moment, dans une situation très difficile, particulièrement les sociétés de plantations.

Plantations

Ces sociétés de plantations ont pu, comme vous le savez, se réorganiser, se regrouper, profiter de l'amélioration des cours du caoutchouc qui a été la conséquence du plan de réglementation internationale. Comme créanciers et comme actionnaires de ces sociétés de caoutchouc, nous avons évidemment profité au premier chef de cette amélioration.

En dehors des sociétés de caoutchouc, nous avions d'autres participations ; nous avions notamment, et nous l'ayons toujours, une participation dans une entreprise rizicole, la Société de Thap-Muoi. Cette entreprise rizicole avait été très sévèrement touchée par la crise, où, pendant un moment, les prix du riz étaient tombés à des niveaux absolument dérisoires ; elle s'était endettée d'autre part pour pouvoir continuer son exploitation. Cette année, cette société rizicole a pu elle-même faire sa réorganisation ; nous avons, à l'occasion de cette réorganisation, accepté le remboursement de notre créance en actions, le capital de la société ayant été réduit dans la proportion des neuf dixièmes, ce qui fait qu'à l'heure actuelle, nous possédons plus de 40 % de capital de la Société de Thap-Muoi. Les perspectives de cette société, compte tenu de l'augmentation considérable des prix du riz, sont, à l'heure actuelle plus favorables que celles que nous avons connues dans le passé.

(suite)

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 12 novembre 1938)

Domaine immobilier

En ce qui concerne les immeubles également, la situation était, il y a quelques années, tout à fait désastreuse. Comme vous le savez sans doute, vers 1934, il était pratiquement impossible de vendre des immeubles à Saïgon autrement qu'à un prix tout à fait dérisoire ; à ce moment, on peut dire que presque tout Saïgon était à vendre. Il y a eu une amélioration du marché foncier dans la colonie. Cette amélioration, nous en profitons de deux façons ; d'abord, cela nous a permis de procéder à certaines cessions d'immeubles dans des conditions qui n'ont pas été trop désavantageuses ; en second lieu, nous assistons à une revalorisation assez sérieuse des immeubles que nous avons conservés et que nous avons l'intention de conserver.

Département commercial

Enfin, il y a la question de ce qui était autrefois notre département commercial. Comme nous vous l'expliquons dans notre rapport, nous avons été obligés, à la fin de 1935, de faire de cette branche de notre société une société nouvelle, parce que notre situation obérée ne nous permettait plus de l'exploiter nous-mêmes. Une société spéciale a été alors créée à cet effet, société à laquelle beaucoup d'actionnaires de la Compagnie de commerce et de Navigation ont souscrit, directement.

Elle a été appelée Compagnie de commerce et l'Exportation d'Indochine ; nous en sommes importants actionnaires.

Cette compagnie a fait, l'année dernière, pour son exercice 1937, de très intéressants bénéfices, puisqu'elle reporté a nouveau à son bilan environ

300.000 francs. On me signale, d'autre part, que les résultats du premier semestre 1938 sont également satisfaisants.

Dans le cas où vous accepteriez nos propositions de fusion avec cette société, il est bien entendu que cette fusion prendrait effet du 1er janvier 1938, et, que par conséquent, nous pourrions bénéficier, une fois la fusion faite, des résultats que je viens de vous énoncer.

Rétablissement d'une activité sociale rémunératrice

Dans la situation à laquelle nous sommes arrivés, il y avait, messieurs, deux solutions à vous proposer ; ou bien la liquidation pure et simple de la compagnie, ou bien prendre la décision de réabsorber notre département exportation qui a une activité commerciale, alors que nous n'avons plus, nous, aucune activité propre Nous faisons en effet de la gestion de titres ou des réalisations d'immeubles, mais nous n'avons aucune activité payante. Vous savez qu'une société, quelque réduite que soit son activité, a toujours des frais obligatoires, des frais fiscaux d'abord, des frais d'administration, qui sont inévitables ; il faut un siège social, il faut des locaux, si réduits soient-ils ; si ces dépenses sont faites en pure perte, il y a lieu évidemment de le regretter.

Il y avait donc, comme je vous le disais, deux solutions, ou bien décider la liquidation pure et simple, ou bien fusionner à nouveau avec notre ancien département commercial.

Nous ne vous proposons pas la liquidation pure et simple, pour la raison que nous ne croyons pas qu'à l'heure actuelle, elle puisse s'effectuer de façon totale avant de très longs délais et peut-être dans des conditions difficiles.

Pour pouvoir réaliser la totalité de notre actif (et les éléments restants ne sont peut-être pas d'une vente immédiate facile) à des prix qui ne seraient pas trop désavantageux, il faudrait de longs délais. Nous avons estimé, dans ces conditions, qu'il était de l'intérêt des actionnaires d'envisager de continuer les affaires sociales en fusionnant avec la Compagnie de commerce et d'exportation d'Indochine.

Ce que représentera la compagnie après la réorganisation

Dans le cas où vous accepteriez la proposition qui vous est soumise, le capital de la compagnie serait porté, après la fusion, à dix millions. En face de ce capital de dix millions, nous aurions d'abord un important portefeuille de valeurs caoutchoutières : il s'agit essentiellement de la Société indochinoise de plantations d'hévéas [SIPH]. Nous aurons la forte participation dont je vous ai parlé tout à l'heure dans la Société de Thap-Muoi, qui, à l'heure actuelle, se présente sous de bons auspices. Nous avons ensuite de très gros intérêts dans une entreprise industrielle, la Société des Garages Charner*, une des plus importantes affaires de garages de Saïgon, ayant l'exclusivité de la représentation d'une grande marque française d'automobiles.

Nous aurons aussi l'activité de la Compagnie de commerce et d'exportation d'Indochine, son département céréales, son département assurances, et son département de représentation de navigation maritime. Nous garderons enfin un certain nombre d'immeubles nécessaires à nos services. Nous pensons que tout cela constitue un faisceau qui se tient.

Il ne s'agit évidemment pas là d'une affaire aussi importante que la compagnie a pu l'être à certains moments dans le passé, mais cela, c'est le passé, c'est fini. Ce que nous devons faire aujourd'hui, si les circonstances extérieures le permettent, comme il faut le souhaiter, c'est espérer qu'il sera permis à la compagnie réorganisée, replacée sur des bases plus étroites mais plus saines, de reprendre son rôle dans l'économie indochinoise.

Avec nos collaborateurs, nous sommes décidés à faire tous les efforts possibles en faveur de la compagnie et nous avons le sentiment que nous pouvons, dans un avenir

plus ou moins éloigné, vous apporter de nouveau des résultats qui vous donneront satisfaction

En tout au cas, au nom de tous nos collaborateurs, nous pouvons prendre l'engagement que nous ne négligerons aucun effort pour cela.

Maintenant, messieurs, notre administrateur délégué et moi-même sommes a votre disposition pour répondre à toutes vos questions et recevoir les suggestions, que vous pourriez formuler. […]

Compagnie de commerce et navigation d'Extrême-Orient
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 10 décembre 1938)

L'assemblée extraordinaire, tenue le 28 novembre 1938, sous la présidence de M. Arnaud de Vogüé, a voté à l'unanimité les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 29 septembre 1928, à l'effet d'apprécier la valeur de l'apport à titre de fusion fait à la Société par la Compagnie de commerce et d'exportation d'Indochine suivant acte sous signature privée en date du 25 août 1938, ainsi que les attributions, charges et avantages particuliers qui en sont la rémunération et la contrepartie,

Et reconnaissant que ce rapport imprimé a été tenu à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais prévus par la loi,

Adopte les conclusions dudit rapport et approuve purement et simplement l'apport-fusion fait à la société par la Compagnie de commerce et d'exportation d'Indochine, dans les termes de l'acte du 25 août 1938 sus-énoncé, sans réserve.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, en raison de l'adoption de la première résolution qui précède, constate que la fusion de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient avec la Compagnie de commerce et d'exportation d'Indochine par voie d'absorption de cette dernière par la société est définitivement réalisée ;

Qu'en conséquence :

La réduction du capital social, avant cette fusion, de 30 millions de francs à 7.500.000 francs (assemblée extraordinaire du 29 septembre 1938 deuxième résolution) ;

L'augmentation dudit capital ainsi réduit de 7.500.000 à 10 millions de francs, par suite de la réalisation de cette fusion et les modifications en conséquence aux articles 7, 8 et 9 des statuts (assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 1938 cinquième et sixième résolutions) ;

Le transfert du siège social à Saïgon, boulevard Charner, n° 12, et la modification en conséquence à l'article 4 des statuts (même assemblée 3e résolution),

Et les modifications diverses aux articles premier, 10, 15, 23, 25, 27, 33, 34, 36, 39, 40, 41, 44, 48, 49, 53, 55 et 60 des statuts (même assemblée, 4e résolution),

Deviennent définitives.

Troisième résolution

Enfin, l'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, décide. de modifier de la manière suivante le premier alinéa de l'article 45 des statuts :

Art. 45. (Premier alinéa). L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou à son défaut par un administrateur désigné par le conseil et

en l'absence de tout administrateur, par un membre de l'assemblée spécialement mandaté à cet effet par le conseil.

Avis divers
(*Les Archives commerciales de la France*, 23 décembre 1938)

PARIS. — Modifications aux statuts. — Société *[sic : Cie]* de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, 12, rue Boissy-d'Anglas. — Siège transféré à Saïgon, 12, bd Charner. — *Gazette du Palais*.

COMPAGNIE DE
COMMERCE ET DE NAVIGATION
D'EXTRÊME-ORIENT
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE DIX MILLIONS DE FRANCS
Divisé en 40.000 Actions de 250 Francs chacune
Droit de Timbre acquitté par abonnement. Avis d'autorisation inséré au Journal Officiel de l'Indochine Française du 25 Janvier 1939
Statuts déposés en l'Etude de Me TASTEMAIN, Notaire à Marseille et de Me LESERVOISIER, Notaire à Saïgon
SIÈGE SOCIAL A SAIGON
ACTION DE DEUX CENT CINQUANTE FRANCS
AU PORTEUR — ENTIÈREMENT LIBÉRÉE
UN ADMINISTRATEUR,
N° 028.422
UN ADMINISTRATEUR,
ou un Délégué du Conseil d'Administration,
COMPAGNIE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME ORIENT
BREGER AÎNÉ PARIS

Coll. Olivier Galand
COMPAGNIE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION
D'EXTRÊME-ORIENT
Société anonyme
au capital de dix millions de francs.
divisé en 40.000 actions de 250 francs chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine française* du 25 janvier 1939.

Statuts déposés en l'étude de Me Tastemain, notaire à Marseille,
et de Me Leservoisier, notaire à Saïgon

Siège social à Saïgon

ACTION DE DEUX CENT CINQUANTE FRANCS
AU PORTEUR — ENTIÈREMENT LIBÉRÉE
Un administrateur : Arnaud de Vogüé
Un administrateur ou un délégué du conseil d'administration : ?
Bréger Aîné - Paris

Coll. Olivier Galand
Enveloppe 1939.

Compagnie de commerce et navigation d'Extrême-Orient
Assemblée ordinaire tenue à Saïgon le 25 août 1939
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 16 septembre 1939)

Rapport du conseil d'administration

[…] Nous vous rappelons que, par décision des assemblées générales extraordinaires des 29 septembre et 28 novembre 1938, votre société a procédé à sa réorganisation financière en réduisant son capital de 30 millions de francs à 7.500.000 francs et en le reportant à 10 millions de francs, par l'absorption de la Compagnie de commerce et d'exportation d'Indochine, qui avait été créée en 1936.

Nous avons obtenu, d'autre part, de vos créanciers, les abattements que nous espérions à la suite de cette fusion.

Ces abattements, la vente d'immeubles et de terrains situés en Indochine, ainsi que la réalisation de titres en portefeuille, ont permis, à fin décembre 1938, d'éteindre les anciennes dettes bancaires qui figuraient encore pour 5.156.369 fr. 80 au bilan au 31 décembre 1937.

Activité sociale

La fusion avec la Compagnie de commerce et d'exportation d'Indochine ayant pris effet à dater du 1er janvier 1938, nous avons à vous rendre compte des opérations diverses traitées au cours de l'exercice écoulé.

Les affaires commerciales ont eu à subir le contrecoup des graves événements politiques internationaux que vous connaissez.

Néanmoins, et malgré une augmentation sensible des taxes et frais de toutes sortes, les résultats sont satisfaisants.

Participations

En ce qui concerne les différentes sociétés dans lesquelles vous avez des intérêts, nous vous rendons compte :

Que la société Agricole et industrielle du Thap-Muoi* a réalisé sa réorganisation financière. À la suite de celle-ci, votre Compagnie en est devenue le principal actionnaire par transformation de sa créance en actions. Cette société, qui exploite un domaine rizicole, a pu, malgré des conditions climatiques défavorables, exécuter le programme prévu.

La Société des Garages Charner* a obtenu des résultats satisfaisants en 1938, permettant ainsi à votre Compagnie d'envisager la consolidation de sa créance dans de bonnes conditions.

Vous avez conservé d'importants intérêts dans la Société indochinoise de plantations d'hévéas [SIPH].

Présentation des comptes

Voici maintenant comment se présentent à fin 1938 le compte de Profits et pertes et le Bilan.

Dans un but de simplification, de légères modifications de détail ont été apportées dans la présentation du bilan : nous vous demandons de vouloir bien les ratifier. Nous vous indiquons que nous avons fait figurer les immeubles pour leur montant net qui s'entend après déduction de 3.376.704 fr. 45 d'amortissement.

(Voir bilan et compte de Profits et pertes ci-joints).

Affectation des bénéfices

En raison de la situation politique internationale, nous vous proposons l'affectation suivante, qui ne pourra que renforcer la situation financière de la Compagnie :

Bénéfice net	977.941 68
Affectation à la réserve légale, 5 % de 977.941 fr. 68	48.897 08
Constitution d'une réserve générale	750.000
Ensemble	798.897 08
et le report à nouveau du solde	179.044 60

Questions à l'ordre du jour

M. André Lis est arrivé à la fin de son mandat ; nous vous demandons de bien vouloir le lui renouveler.

D'autre part, et notamment par suite de l'absorption de la Compagnie de commerce et d'exportation d'Indochine, votre conseil a appelé a siéger comme administrateurs, MM. Louis Boyaval [Distill. de l'Indoch.], Henri Drouin, Henri Hoffet et Jean de Vogüé [32] Nous vous demandons de vouloir bien ratifier ces nominations et fixer la durée des mandats.

Vous avez, en outre, à donner *quitus* de leur gestion à MM. Abel Corbin de Mangoux, René Gigon-Papin, Lucien Launay, Frédéric Waespé.

Votre société, ayant repris son activité normale, nous vous proposons, conformément à l'article 30 des statuts, de reprendre le versement des jetons de présence au conseil et d'en fixer le montant annuel à 50.000 francs. […]

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1938

TOTAL 18.504.762 45 […]

Coll. Olivier Galand
Enveloppe du 15 décembre 1939.

[32] Jean de Vogüé (1898-1972) : fils de Robert (ci-dessus). Marié à Hélène Jaunez (Cérabati). Son fils Patrick a ouvert en 1968 au public le château familial de Vaux-le-Vicomte et tente de rétablir dans l'état où l'avait laissé l'intendant Fouquet.

FRAGILE SORTIE DE CRISE

COMPAGNIE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT
(*Le Temps*, 1er mai 1940)

Les comptes de l'exercice 1939 font ressortir un solde créditeur de 875.855 francs contre 979.941 francs pour 1938. Ce solde sera consacré aux fonds de prévoyance et au report à nouveau.

D'autre part, il sera proposé à l'assemblée extraordinaire, convoquée en même temps que l'ordinaire, d'affecter le montant du compte « réévaluation du portefeuille-titres », soit 4.581.267 francs à la réserve générale, déjà dotée de 1.168.732 francs, et ensuite, d'augmenter le capital de 10 à 15 millions par incorporation de réserves et répartition gratuite d'une action nouvelle pour deux anciennes.

DÉCÈS
Paul Blacconi
(*L'Écho annamite*, 24 août 1940)

Nous apprenons le décès de :

M. Paul Blacconi, ancien combattant, membre de Conseil du protectorat du Cambodge, membre du conseil municipal de Phnompenh, membre de la chambre mixte de commerce et d'agriculture du Cambodge, membre du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine, directeur de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient à Phnompenh, directeur de la Société des Garages Charner à Phnompenh, mort le 22 août à la clinique Saint-Paul à Saïgon, dans sa 50e année, muni des sacrements de l'Église.

MARIAGES
Maurice Loubière
Jeanne Robert
(*L'Écho annamite*, 10 octobre 1940)

Nous apprenons avec plaisir les prochains mariages de :

M. Maurice Loubière, agent de la Compagnie de commerce et navigation d'Extrême-Orient [CCNEO], avec Mlle Jeanne Robert, professeur au Lycée Yersin, à Dalat (Sud-Annam)

SAÏGON
Dîner au Gouvernement général
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 décembre 1940)

Saïgon, 20 décembre. (Arip). — L'Amiral et Madame Jean Decoux ont offert le 19 décembre au Gouvernement général un dîner auquel ils avaient convié… le Directeur

de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, et Madame de Ligondès…

Heures de joie
FIANÇAILLES
Georges Decouvelaere
Jocelyne Ferrier
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 19 janvier 1941)

On nous annonce les fiançailles de Mlle Jocelyne, fille aînée de Mme et M. Charles A. Ferrier, directeur à Saïgon de la Hongkong Shanghai Bank [HSBC], avec M. Georges Decouvelaere, de la C.C.N.E.O., actuellement mobilisé sur le front du Cambodge, avec le grade d'aspirant. […]

FÊTE NATIONALE DU TRAVAIL ET DE LA CONCORDE SOCIALE
Le 1er mai 1941 à Saïgon

Une cérémonie solennelle à la Chambre d'agriculture
(*L'Écho annamite*, 2 mai 1941)

……
Et la réunion prit fin par la remise de diverses décorations, dont nous donnons ci-dessous les noms des bénéficiaires, lesquels reçurent aussi, chacun, une photo du chef de l'État Français :

Ouvriers d'industrie
12° Nguyen van Thoi. 31 ans de service, chauffeur à la Compagnie de Commerce et de Navigation.

CIE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION D'EXTREME-ORIENT
(*Le Journal*, 9 novembre 1941)

Introduction à la Bourse des valeurs de Paris des 20.000 actions de 250 fr., représentant l'augmentation du capital de 10 à 15 millions effectuée en juin 1940, par incorporation de réserves.

1941 (déc.) : M. de Ligondès, administrateur des Comptoirs généraux de l'Indochine

---

COMPTOIR DU RIZ ET MAÏS
(*L'Écho annamite*, 16 janvier 1942)

Sont désignés pour faire partie en 1942 du Comptoir du riz et maïs :

En qualité d'exportateurs français :
M. de Ligondès, administrateur de la Cie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient ;
……

Nouveau conseil de la région de Saïgon-Cholon
[remplaçant le conseil municipal de Saïgon
et la commission municipale de Cholon]
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 25 janvier 1942)

Les membres français et indochinois du nouveau conseil de la région de Saïgon-Cholon réunis en séance inaugurale en l'hôtel de ville de Saïgon, affirment, en la présence du vice-amiral d'escadre Decoux, gouverneur général de l'Indochine, haut commissaire de la France dans le Pacifique et de M. le gouverneur de la Cochinchine, la foi ardente dans les destinées de l'Empire qui animera, ici en communion de pensée et de cœur avec la lointaine mère-patrie, leur collaboration tout acquise à l'œuvre de rénovation nationale dans le cadre de l'unité française.
Ils adressent au Maréchal, vivant symbole de la renaissance nationale, l'hommage de leur vénération admirative.

Les nouveaux conseillers
SUPPLÉANTS
LINGONDÈS *[sic : Ligondès]*(Henry de), inspecteur général de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient [CCNEO].

INDOCHINE
Les audiences du gouverneur général
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 8 février 1942)

SAÏGON, 7 fév. — L'amiral Decoux a reçu le 7 février … M. de Lingondès *[sic : Ligondès]*, administrateur de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient… (Arip)

Souscription pour la cité universitaire de Hanoï
(*L'Écho annamite*, 6 mars 1942)

Liste des personnalités et collectivités de Cochinchine qui ont souscrit des sommes égales ou supérieures à 50 p. :
Cie de commerce et de navigation d'E.-Orient 140 p.

Naissances
(*L'Écho annamite*, 23 mars 1942)

Nous apprenons avec plaisir les naissances de :
Charles-Georges, fils de Mme et M. Decouvelaere, commençant

COMMERCIALE ET NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT
(*Le Journal*, 13 avril 1942)

L'assemblée ordinaire, tenue le 26 mars à Saïgon, a approuvé les comptes de l'exercice 1940 faisant apparaître un bénéfice de 1.614.355 fr..contre 1.163.564 fr. en 1939. Le. dividende a été fixé à 15 fr. par action contre rien.

Commerce et navigation d'Extrême-Orient
(*Le Temps*, 28 avril 1942)

Les comptes de l'exercice 1940 qui ont été approuvés par l'assemblée tenue à Saïgon le 26 mars, se soldent par un bénéfice de 1.614.355 francs contre 1.163.564 pour l'exercice 1939. La répartition a été fixée à 15 francs par action (contre rien). Il a été affecté 500.000 francs à la réserve facultative qui est ainsi portée à 1 million

Bulletin de l'Association mutuelle
des employés de commerce et d'industrie de la Cochinchine (au 31 mai 1942)

M. Achard, Michel, Cie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient.
M. Bourguesdon, Jacques de, Cie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient.
M. Casalonga, François, Cie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient.

COMMERCE ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT
(*Le Temps*, 3 juillet 1942)

Un acompte de dividende de 20 fr. brut par action, à valoir sur les résultats de 1941, sera mis en paiement le 23 juin.

COMMERCE ET NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT
(*Le Journal*, 19 octobre 1942)

La répartition de l'exercice 1941 se limitera à l'acompte de 20 francs par action payé en juin dernier.

COMPAGNIE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT
Société anonyme fondée en 1909
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 1)

Objet : toutes opérations commerciales, financières, maritimes, industrielles, agricoles, mobilières et immobilières, dans toutes les parties du monde et notamment en Extrême-Orient.

Participations : Indochinoise de plantations d'hévéas [SIPH], Hauts plateaux indochinois, Société anonyme de constructions mécaniques [à Haïphong], Crédit foncier de l'Indochine, Compagnie agricole et industrielle du Thap-muoi, Société des garages Charner, Compagnie indochinoise de participations, Société civile d'étude pour la fabrication des sacs en Indochine, Société Indocarbo.

Siège social : Saïgon, 12, boulevard Charner.

Capital social : 15.000.000 fr., divisé en 60.000 actions de 250 fr.

À l'origine, 2.000.000 fr. en 8.000 actions de 250.

Porté en 1911 à 3.000.000 fr.

En 1913 à 4.000.000 fr.

En 1920 à 6.000.000 fr. par incorporation de réserves.

En 1922 à 8.000.000 fr.

En 1923 à 16.000.000 fr.

En 1926 à 20.000.000 fr. par création de 16.000 actions de 250 fr. émises à 1.000 fr.

En 1928 à 30.000.000 fr. par création de 40.000 actions de 250 fr. émises Ramené en 1938 à 7.500.000 fr. en 30.000 actions de 350 fr.

Porté simultanément à 10.000.000 fr. par création de 10.000 actions d'apports de 250 fr. remises à la compagnie de commerce et d'exportation d'Indochine à la suite de fusion.

Porté en 1940 à 15.000.000 fr. par incorporation de réserves et création de 20.000 actions de 250 fr. distribuées gratuitement.

Conseil d'administration : MM. A[rnaud] de VOGÜÉ, président ; A. LIS, administrateur délégué ; J. HOFFET, Ed. HOUÏTTE DE LACHESNAIS, H. de LIGONDÈS, H. DROUIN, administrateurs.

[N.B. : absence de David Jessula en vertu des lois antijuives.]

Année sociale : close le 31 décembre.

Assemblée générale : avant fin août — 1 voix par action, sans limitation.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions ; sur l'excédent : 10 % au conseil d'administration, le solde aux actions, sauf prélèvements pour réserves.

Inscription à la cote : marché en banque au comptant : actions.

Exercices	Bénéfice net	Dividende brut		Cours des actions	
		total	par action	plus haut	plus bas
	milliers de fr.	milliers de fr	fr.	fr.	fr.
1937	1.159	—	—	76	28
1938	978	—	—	65	28
1939	1.055	—	—	92	33
1940	1.614	900	15	—	—
1941	3.246	1.200	20	—	—

COMPAGNIE DE

COMMERCE ET DE NAVIGATION

D'EXTRÊME-ORIENT

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE DOUZE MILLIONS DE PIASTRES INDOCHINOISES

Divisé en 48.000 Actions de 250 Piastres chacune

Statuts déposés en l'Etude de Me TASTEMAIN, Notaire à Marseille

et de Me LESERVOISIER, Notaire à Saïgon

SIÈGE SOCIAL A SAIGON

ACTION

DE DEUX CENT CINQUANTE PIASTRES INDOCHINOISES

AU PORTEUR — ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

N° 009,651

COMPAGNIE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT

UN ADMINISTRATEUR,

UN ADMINISTRATEUR,

ou un Délégué du Conseil d'Administration,

DROIT DE TIMBRE ACQUITTÉ PAR ABONNEMENT

AVIS D'AUTORISATION INSÉRÉ AU JOURNAL OFFICIEL

DU VIETNAM DU 21 OCTOBRE 1950

BREGER AINE _ PARIS

Coll. Serge Volper

COMPAGNIE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION
D'EXTRÊME-ORIENT
Société anonyme
au capital de douze millions de piastres indochinoises.
divisé en 48.000 actions de 250 piastres chacune

Statuts déposés en l'étude de Me Tastemain, notaire à Marseille,
et de Me Leservoisier, notaire à Saïgon

Siège social à Saïgon

ACTION
DE DEUX CENT CINQUANTE PIASTRES INDOCHINOISES
AU PORTEUR — ENTIÈREMENT LIBÉRÉE
Un administrateur : Arnaud de Vogüé
Un administrateur ou un délégué du conseil d'administration : ?

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel du Vietnam* du 21 octobre 1950

Bréger Aîné - Paris

Annuaire Desfossés, 1945, p. 1.819 :
Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
Conseil : Arnaud de Vogüé, président ; A. Lis, adm.-dir. ; Houïtte de Lachesnais, H. de Ligondès, J. de Vogüé, L. Boyaval, H. Hoffet, D. Jessula, J.-L. Milne, adm.
Commissaires aux comptes : E. Lassalle et Rapp.

L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES
(*Climats*, 28 septembre 1946)

Compagnie de Commerce et de Navigation d'Extrême-Orient. — L'assemblée annuelle se tiendra le 9 octobre à Saïgon. Le bénéfice net de l'exercice 1944 s'est élevé à 1.826.687 fr. Toutefois, le conseil ayant estimé indispensable de consacrer 2 millions à la provision pour risques en cours, le bilan fait apparaître, en définitive, une perte de 173.313 francs.

Le conseil demandera aux actionnaires de convertir le capital en piastres indochinoises, et de le porter ensuite de 2 à 5 millions de piastres après unification des deux séries d'actions.

Annuaire Desfossés, 1948, p. ? :
Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
Conseil : Arnaud de Vogüé, président ; A. Lis, adm.-dir. ; Houïtte de Lachesnais, H. de Ligondès, J. de Vogüé, L. Boyaval, H. Hoffet, D. Jessula, J.-L. Milne, G. Michel, adm.
Commissaires aux comptes : E. Lassalle et Mignot.

Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 septembre 1950)

L'assemblée extraordinaire du 15 septembre a décidé d'incorporer au capital une somme de 3.600.000 $ I.C. prélevée sur la réserve spéciale de réévaluation et d élever la

valeur nominale des actions de 35 à 50 $ I.C. avec effet du 1er janvier 1950. En outre, le conseil a été autorisé à regrouper les actions de 50 $ i.. en titres au nominal de 250 $ I.C. par échange de 5 actions anciennes contre 1 nouvelle.

Le rapport présenté à l'assemblée ordinaire du 18 août signale que la Compagnie a pris part à l'augmentation du capital de la Société des Garages Charner et des Comptoirs généraux de l'Indochine. Poursuivant sa politique de développement de ses affaires en Afrique du Nord, inaugurée en 1948, la Compagnie a participé d'une façon prépondérante à l'augmentation du capital de la Société marocaine Sodex et à la création de sa filiale l'Ofima.

Le bénéfice net de l'exercice 1949 s'est élevé à 3.907.593 $ I.C. sur lequel une somme de 2.400.000 $ I.C. a été affectée à la réserve générale, après répartition de 3,50 $ I.C. par action.

AEC 1951/984 — Cie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient (C.C.N.E.O.), 12, boulevard Charner, SAIGON (Sud Viet-Nam).

Correspondant en Europe : Cie de commerce et de gérance pour les colonies, 12, rue Boissy-d'Anglas, PARIS (8e).

Capital. — Société anon., 1909. Capital actuel : 8.400.000 piastres I. C. en 210.000 act. de 35 piastres.

Dividendes. — 1947 : 2 p. 50 ; 1948 : 2 p. 50 ; 1949 : 3 p. 50.

Objet. — Commerce d'import. et d'export. en Indochine et Extrême-Orient. — Assurances. shipping (v. annonce p. 672).

Exp. — Riz et dérivés, maïs, caoutchouc, poivre, coprah, cannelle, graines, bois, kapok, peaux et tous produits d'Indochine.

Imp. — Pneumatiques, automobiles, pièces de rechange, prod. métall., prod. alimentaires, quincaillerie, outillage, machines, moteurs, produits chimiques, etc.

Agences en Indochine. — Saïgon-Cholon, Cantho, Pnom-Penh, Haïphong, Banméthuot, Nhatrang, Dalat.

Conseil. — MM. Arnaud de Vogüé, présid. ; André Lis, admin.-dél. ; Louis Boyaval [Distill. de l'Indoch.], David Jessula, Henri Hoffet, H[enri] de Ligondès, Ed. Houïtte de la Chesnais, Georges Michel, J.-L. Milne, Jean de Vogüé. — Secr. gén. : M. Daniel Charles.

Compagnie de Commerce et de Navigation d'Extrême-Orient
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 juillet 1951)

L'assemblée ordinaire, tenue à Saïgon le 9 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1950 (voir *L'Information* du 26 juin).

Dans son rapport, le conseil déclare : « Outre les opérations militaires qui se déroulent au Tonkin, l'insécurité continue de régner dans de vastes régions du Vietnam, notamment dans celles du Sud-Vietnam où se trouvent les plus importantes rizières. Il s'ensuit que la faiblesse du tonnage des exportations de céréales continue d'affecter la balance commerciale du pays, qui reste déficitaire. On doit noter toutefois que la hausse considérable du caoutchouc qui s'est produite dès le milieu de l'année 1950 a contribué à diminuer dans une large mesure le déficit de l'économie indochinoise.

Votre Compagnie a largement participé à l'activité du pays, tant à l'importation qu'à l'exportation, notamment en ce qui concerne le caoutchouc. Le département « Assurances » a enregistré des résultats satisfaisants et les opérations du département « Shipping », dont la reprise avait été constatée dès l'exercice 1949, se sont développées d'une manière favorable.

Les revenus du Portefeuille-titres figurent pour un montant substantiel au crédit du compte Profits et Pertes.

Vos filiales, la Société des Garages Charner et les Comptoirs généraux de l'Indochine ont distribué, au titre de l'exercice 1949, des dividendes supérieurs à celui de l'exercice précédent. Leur activité est toujours satisfaisante.

Il en est de même pour votre nouvelle filiale marocaine, la Sodex, dont les revenus distribués apparaissent également au compte de Profits et Pertes.

La Société indochinoise de plantations d'hévéas, dans laquelle vous avez conservé les mêmes intérêts, a distribué au titre de l'exercice 1949 un dividende très supérieur à celui de l'exercice précédent. Ses résultats d'exploitation en 1950 ont, en outre, été plus favorables encore que ceux enregistrés en 1949.

Dans le cadre du développement prévu de ses affaires en Afrique du Nord, votre Compagnie a participé à l'augmentation du capital de la Société Ofima, Société immobilière, filiale de la Société Sodex, entreprises dans lesquelles, nous vous le rappelons, elle a une participation prépondérante. »

Publicité
(*Tropiques*, mai et juin 1952)

COMPAGNIE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT
CAPITAL : 12.000.000 de piastres
Siège social : 12, boulevard Charner - SAIGON
Adresse télégraphique : ALACHITY+ ALLATINI
Adresse télégraphique : ALACHITY

AGENCES
VIETNAM

BANMETHUOT
HAIPHONG, 30, bd Henri-Rivière

CAMBODGE

PNOM-PENH, 169, rue Ohier

JAPON

7-1 Chome Honcho Nihonhashi Chuo-Ku - TOKIO
Adresse télégraphique : AUSTRASIA-TOKIO

SOCIÉTÉS AFFILIÉES

— SOCIÉTÉ DES GARAGES CHARNER : 131-133, boulevard Charner - SAIGON
— COMPTOIRS GÉNÉRAUX DE L INDOCHINE, 69, rue Catinat - SAIGON
— SOCIETE SODEN : 48, rue de Strasbourg - CASABLANCA (Maroc)

CORRESPONDANTS SUR TOUS LES MARCHES MONDIAUX

FRANCE :

— COMPAGNIE DE GÉRANCE ET DE COMMERCE POUR LA FRANCE ET LES PAYS D'OUTRE-MER,

12, rue Boissy-d'Anglas - PARIS (8e)
Adresse télégraphique : NIKNOT PARIS
« EXPORT — IMPORT — ASSURANCES — SHIPPING »

Compagnie de Commerce et de Navigation d'Extrême-Orient
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 juillet 1952)

L’assemblée ordinaire, tenue à Saïgon le 21 juillet, a approuvé les comptes de l’exercice 1951 (voir *L'Information* du 8 juillet).

Dans soin rapport, le conseil déclare :

« La situation générale en Indochine s’est, dans l'ensemble, indéniablement améliorée, au cours de l’année 1951. Le volume des exportations de céréales toutefois, bien qu'en augmentation sensible, reste encore très faible comparé aux chiffres d'avant guerre.

La balance commerciale du pays est demeurée déficitaire en dépit de l'appoint appréciable que la hausse du prix du caoutchouc lui a fourni pendant une grande partie de l’année.

Les différents départements ont enregistré des résultats satisfaisants, supérieurs à ceux réalisés l'an dernier. Le bénéfice commercial net apparaît cependant inférieur à celui de l’exercice 1950 en raison, notamment, de l’augmentation considérable, des frais de toute nature qui grèvent nos diverses branches d'activité et dont la situation présente de l'Indochine constitue la cause principale.

Les revenus du portefeuille-titres, par contre, sont en augmentation par suite principalement de l’importance du dividende distribué en 1951 par la Société Indochinoise de Plantations d’Hévéas.

L'activité de vos filiales, la Société des Garages Charner et les Comptoirs Généraux de l’Indochine, a marqué en 1951 un certain accroissement. Les dividendes distribués au titre de 1950 ont été supérieurs à ceux afférents l'exercice 1949.

Votre Compagnie a participé l'augmentation du capital de ses filiales marocaines, la Société Sodex la Société Immobilière Ofima.

Elle a participé, en outre, à l'augmentation de capital de la Compagnie de Gérance et de Commerce pour la France et les Pays d’Outre-Mer, qui assure la représentation de la Cie en Europe. »

L’assemblée extraordinaire qui devait se tenir ensuite a été reportée, faute de quorum, au 13 août.

Compagnie de Commerce et de Navigation d'Extrême-Orient
(*L’Information financière, économique et politique*, 22 août 1953)

L’assemblée ordinaire tenue à Saïgon, le 17 août, a approuvé les comptes de l'exercice 1952 (voir L’Information du 1er août).

Dans son rapport, le conseil déclare : « En dépit de conditions toujours difficiles, l’activité économique des États Associés d’Indochine s’est maintenue dans l’ensemble satisfaisante au cours de l’exercice 1952, la part de l’Union française dans leur commerce extérieur restant toujours prépondérante, tant à l’exportation qu’à l'importation. Toutefois, malgré des productions équivalentes à celles de la précédente campagne, l’exportation des céréales et produits divers a été en diminution sensible par rapport aux chiffres de l'année précédente. Les raisons de cette régression résident toujours dans les difficultés d'acheminement du paddy vers les centres commerciaux, qui sont toujours aussi grandes, et aussi dans l’augmentation de la consommation locale du riz.

Les importations ayant, de leur côté, fortement augmenté au cours de l’exercice considéré, il s’ensuit que le déficit de la balance commerciale de l’Indochine s’est encore aggravé.

Votre Compagnie a continué de participer largement à l’activité du pays. Les résultats bruts des différents départements commerciaux ont été du même ordre de grandeur que ceux enregistrés l’année précédente. Mais les charges et frais de toute

nature ayant subi une augmentation considérable, il s'ensuit que le bénéfice, net commercial est en diminution sur les chiffres de 1951.

Les revenus des participations financières et du portefeuille-titres sont, par contre, en forte augmentation, en raison principalement de l'importance des dividendes distribués par vos filiales et aussi de l'encaissement d'un deuxième acompte sur le dividende de l'exercice 1951 de la Société Indochinoise de Plantations d'Hévéas, société dans laquelle, vous avez toujours les mêmes intérêts

L'activité et les résultats de vos filiales indochinoises, la Société des Garages Charner et les Comptoirs Généraux de l'Indochine, ont marqué, une nouvelle progression et les répartitions faites au titre de 1951 ont été supérieures à celles afférentes à 1950.

La Compagnie de Gérance et de Commerce pour la France et les Pays d'Outre-mer a, elle aussi, distribué non l'exercice 1951 un dividende important.

Au Bilan, le poste « Immeubles » est en forte diminution par suite de l'apport fait par votre Compagnie à une de vos filiales indochinoises, la Compagnie Indochinoise de Participations, de la presque totalité des immeubles qu'elle possède au Sud et au Centre Vietnam. Ces immeubles ont été cédés pour leur valeur nette comptable, votre Compagnie recevant en représentation de cet apport 630.000 actions du nominal de 10 I.C.$.

Le poste « Participations financières et Portefeuille-titres » a enregistré, au cours de l'exercice, en outre de l'attribution d'actions d'apport indiquée plus haut, d'une part une souscription à une augmentation nouvelle du capital de la filiale marocaine immobilière de la Compagnie, la Société Omnium Foncier et Immobilier Africain, et, d'autre part, la création d'une nouvelle filiale marocaine, la Société Omnium de Participations Agricoles, Industrielles et Commerciales d'Outre-Mer, ces opérations entrant dans le cadre du développement prévu des affaires de la Compagnie en Afrique du Nord.

Au cours de votre assemblée générale extraordinaire du 13 août 1952, vous avez donné tous pouvoirs au conseil d'administration en vue d'assurer la liquidation des augmentations de capital réalisées en 1943, 1947 et 1948. La répartition entre les souscripteurs à titre réductible des actions non souscrites à titre irréductible lors des augmentations de capital considérées, a été menée à bonne fin et ces opérations se trouvent maintenant complètement terminées.

La dévaluation de la piastre aura sans aucun doute des répercussions profondes sur l'activité générale du pays, répercussions dont il n'est pas possible encore de mesurer toute l'étendue. Malgré les mesures prises par les gouvernements respectifs des pays où s'exerce notre activité, pour essayer de freiner le plus possible la hausse du coût de la vie, conséquence inévitable de l'ampleur de cette dévaluation, il faut s'attendre à une forte augmentation de tous nos frais généraux, augmentation dont on ne peut encore apprécier l'importance. »

DÉCÉS

(*Paris-Presse-L'Intransigeant*, 3 avril 1954)

Nous apprenons le décès de M. Édouard Houïtte de La Chesnais, survenu le 1er avril en son domicile, 42, rue de Lisbonne. La levée du corps aura lieu demain samedi à 10 heures. Les obsèques auront lieu lundi 5 avril, à 10 h. 30, en l'église de La Salle (Saône-et-Loire).

Compagnie de Commerce et de Navigation d'Extrême-Orient

(*L'Information financière, économique et politique*, 28 juillet 1954)

Sur le plan économique en Indochine, indique le rapport, la dévaluation de la piastre a eu pour conséquence directe un considérable fléchissement des importations pendant le deuxième semestre, fléchissement durement ressenti par les industries françaises de la métropole, qui figurent pour plus de 80 % dans ces importations.

L'exportation du riz a été gênée tout d'abord par le blocage des récoltes, puis par l'institution de surtaxes compensatrices de change. Il en en est résulté que, malgré l'augmentation sensible de ces récoltes, notamment au Cambodge, les tonnages exportés sont en notable diminution sur ceux de 1952, leur valeur en piastres étant, par contre, en augmentation, du fait surtout de la dépréciation de cette monnaie.

La production et l'exportation du caoutchouc ont marqué encore des progrès sensibles. Les cours mondiaux ont malheureusement accentué leur mouvement antérieur de baisse.

Dans l'ensemble, et malgré la diminution des importations, le déficit de la balance commerciale des États associés s'est sensiblement aggravé.

Les résultats commerciaux de la compagnie sont supérieurs à ceux enregistrés pour l'exercice précédent, grâce au premier semestre qui a été légèrement bénéficiaire. Par contre, au cours du deuxième semestre, le changement de la parité piastre-franc est venu sérieusement compromettre cette situation favorable.

Certaines filiales, ajoute le rapport, ayant diminué l'importance de leurs répartitions ou différé la mise en paiement de celles-ci, les revenus des participations et du portefeuille-titres sont en régression sur 1952.

Les filiales indochinoises Société des Garages Charner et les Comptoirs généraux de l'Indochine, sociétés uniquement importatrices, ont vu leur activité considérablement diminuée pour les raisons indiquées ci-dessus.

Quant aux filiales marocaines, elles ont eu à subir les effets de la dépression économique due à la situation défavorable du marché des céréales au Maroc.

L'assemblée tenue le 26 juillet à Saïgon, a approuvé les comptes de 1953 (voir *L'Information* du 16 juillet) et voté le dividende annoncé de $ I.C. 37.50. Elle a décidé l'affectation à la « Provision pour risques en cours », d'un montant global de $ I.C. 2 millions 500.000. prélevé sur les bénéfices de l'exercice 1953 et sur le report des exercices antérieurs.

Compagnie de Commerce et de Navigation d'Extrême-Orient
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 novembre 1955)

Le rapport présenté à l'assemblée 31 octobre, tenue à Saïgon, indique que le début de l'année 1954 a été marqué par une nette tendance à la reprise des importations, mais la situation confuse qui s'est établie au Sud-Vietnam après la conclusion des accords de Genève de juillet 1954, les difficultés de toutes sortes rencontrées alors par les négociants, européens notamment, pour assurer d'une manière normale le financement de leurs importations, n'ont pas permis de s'affirmer aux perspectives encourageantes initialement enregistrées.

L'exportation du riz par contre, s'est trouvée favorisée par la suppression des surtaxes compensatrices de change, les tonnages exportés étant notablement supérieurs à ceux de 1953 ; leur valeur toutefois est demeurée sensiblement la même par suite de la faiblesse des cours.

La production et l'exportation du caoutchouc ont marqué une certaine progression et une reprise des cours a été enregistrée dans la deuxième partie de l'année.

Malgré les conventions franco-vietnamiennes du 30 décembre 1954, qui ont prévu notamment un régime privilégié pour les échanges entre les deux pays, ajoute le rapport, la situation depuis la clôture de l'exercice ne s'est pas améliorée.

Les expéditions à destination de la zone franc restant, en effet, toujours assez limitées, l'État du Vietnam, par voie de conséquence, souffre d'une pénurie aiguë de francs qui a sa répercussion sur le volume des marchandises françaises importées. Une autre conséquence de cette situation défavorable est que les transferts de bénéfices sont, pour le moment, impossibles et que les transferts privés eux-mêmes sont pratiquement arrêtés. On doit enregistrer toutefois le facteur favorable que constitue l'aide économique américaine aux États associés dans le cadre de laquelle une certaine quantité de marchandises françaises ont pu être financées.

En fin d'année, une nouvelle filiale, la Compagnie de Commerce et de Navigation d'Extrême-Orient Khmère, dont le siège social est à Pnom-Penh, a été constituée, au capital de 2 millions 500.000 riels, en vue de continuer l'activité de la compagnie au Cambodge.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1954 (voir *L'Information* du 19 octobre). Le dividende net de 17.8 $ V.N. pour les titres au porteur sera mis en paiement à partir du 14 novembre.

Cie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
[Desfossés 1956/1726]

Vogüé (Arnaud de)[fils de Robert (St-Gobain)], 718 (Prod. chim. et raff. de Berre), 1449 (pdt St-Gobain), 1726 (pdt CCNEO), 1794 (Bien-Hoa), 1808 (Caout. de Kompong-Thom), 1813 (SIPH).

Lis (André)[00/x0], 1726 (adm.-dir. CCNEO), 1807 (Hts plateaux IC), 1813 (SIPH).

Drouin (Georges)[0 /0x], 712 (adg Mobil Oil fr.e), 722 (Mobil Oil nord-afr.), 1726 (CCNEO : succ. JL Milnie).

Jessula (David), 1726 (CCNEO), 1807 (Hts plateaux indoch.).

Ligondès (Henri de)(1894-), 1726 (CCNEO), 1807 (Hts plateaux indoch.).

Michel (Georges)[x /00][ép. Simone Ollivier. Adr. : Marseille], 1491 (Celluloïd), 1571 (Coloniale chaux et ciments Portland Marseille), 1726 (CCNEO).

Vogüé (Jean de)[fils de Robert (St-Gobain) et de Lucie Sommier. Ép. Hélène = Cérabati], 823 (Aciéries de Champagnole), 1639 (Faïenceries de Sarreguemines), 1726 (CCNEO), 1982 (COSUMA), 1985 (Lebaudy-Sommier).

Charles (Daniel), 1726. (secr. gén. CCNEO)

Lassalle (E.)[00/00][repr. Marseillaise de crédit, selon Coston, *R200F*], 975 (Decauville), 1726 (comm. cptes CCNEO), 1807 (comm. cptes Hts plateaux IC), 1808 (comm. cptes Kompong-Thom), 1813 (comm. cptes SIPH), 1942 (Agric. de la Crau)[+ Sté alim. Provence, selon Coston, *R200F*].

Orio (Ed.), 1726 (comm. cptes CCNEO), 1809 (comm. cptes Caoutch. Mékong), 1812 (comm. cptes Hévéas Tayninh), 1814 (comm. cptes suppl. Plant. réunies de Mimot).

Mandon (P.), 1726 (comm. cptes suppl. CCNEO), 1816 (comm. cptes suppl. Caout. Donaï)., 1818 (comm. cptes suppl. Hévéas Xuân-Lôc).

Participations : Sté indochinoise de plantations d'hévéas [SIPH], Sté des garages Charner, Comptoirs généraux de l'Indochine, Sté agricole et industrielle de Thap-Muoï, Sté Sodex-Casablanca.

CAPITAL SOCIAL : 12 millions de piastres indochinoises divisé en 48.000 act. de 250 piastres. À l'origine, 2 millions de fr., porté en 1911 à 3 millions, en 1914 à 4 millions, en 1920 à 6 millions, en 1922 à 8 millions, en 1924 à 16 millions, en 1926 à 20 millions, en 1928 à. 30 millions par la création de 40.000 actions nouvelles (1 nouvelle pour 2 anciennes, coupon 39). Réduit à 7.500.000 fr. en septembre 1938 par échange des 120.000 actions anciennes contre 30.000 du même nominal, puis porté à 10.000.000 de fr. par création de 10.000 actions de 250 fr. entièrement libérées, crées jouissance 1er janvier 1938 remises à la Compagnie de commerce et d'exportation d'Indochine, en rémunération de son apport-fusion. Porté en 1940 à 15 millions par l'incorporation au capital de 5 millions prélevés sur les réserves et la création de 20.000 actions de 250 fr. attribuées gratuitement aux actionnaires à raison

d'une nouvelle pour 2 anciennes. Porté en 1943 à 20 millions par l'émission à 270 fr. de 20.000 actions de 250 fr. réservées aux actionnaires à raison d'une nouvelle pour 3 anciennes, converti en 1946 en 2 millions de piastres indochinoises, puis porté à 3 millions par l'émission à 27 piastres de 40.000 actions nouvelles de 25 piastres (1 nouv. pour 2 anc.). Porté en 1947 à 4 millions par création de 40.000 actions nouv. de 25 piastres réparties gratuitement (1 pour 3). Porté en 1948 à 5 millions de piastres par l'émission à 30 piastres de 40.000 actions de 25 piastres (1 nouv. pour 5 anc.), puis à 6 millions par distribution gratuite de 40.000 actions nouvelles de 25 piastres (1 pour 5). Porté en 1949 et 1950 à 12 millions de piastres par élévation du nominal à 35 piastres et 50 piastres. Titres regroupés à partir du 7 mai 1951.

en milliers de $	Bénéfice nets	Bénéfices distribués
1946	1.000	222
1947	1.945	565
1948	3.839	935
1949	3.907	1.169
1950	4.266	1.545
1951	4.018	2.122
1952	3.472	2.070
1953	3.172	2.053
1954	2.366	1.136

COMPAGNIE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 janvier 1957)

Il n'a pas été proposé de distribution de dividende à l'assemblée ordinaire, qui s'est réunie le 22 janvier, à Abidjan.

Après amortissement de certaines participations financières et créances sur filiales, les comptes ont été équilibrés par un prélèvement sur les réserves.

COMPAGNIE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 février 1957)

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1955, établis en francs C.F.A. par suite du transfert du siège social de cette société de Saïgon à Abidjan, font apparaître un déficit de 6.636.876 francs C.F.A., alors que l'exercice clos au 31 décembre 1954 s'était soldé par un bénéfice de 2 millions 366.241 piastres V.N.

COMPAGNIE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT
(*L'Information financière, économique et politique*, 1er février 1958)

Les comptes de l'exercice 1956 qui ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire tenue à Abidjan le 27 janvier 1958 font apparaître un solde créditeur net de 1.750.239 francs C.F.A., qui a été reporté à nouveau.

COMPAGNIE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 août 1958)

Les comptes de l'exercice 1957 qui ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire, tenue à Abidjan le 27 août 1958, font apparaître un bénéfice net de Fr. C.F.A. 2 millions 350.846 qui a été reporté à nouveau.

L'assemblée générale extraordinaire n'a pu se tenir faute de quorum et a été reportée au 22 septembre 1968.

Cie de Commerce et de Navigation d'Extrême-Orient
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 novembre 1959)

Les comptes de l'exercice 1958 qui ont été approuvés par l'assemblée ordinaire tenue à Abidjan, le 23 novembre 1959, font apparaître un bénéfice de 1.107.597 francs C.F.A. qui a été reporté à nouveau.

Le total des sommes reportées à nouveau s'élève ainsi à 5.208.683 fr. C.F.A.

BM 1966+WWE 1967 :

LIGONDÈS Marie Paul Arthur *Henri* marquis de. Administrateur de sociétés e.r. Né à Saint-Urcisse, le 1.11.1894. F. de Louis, propriétaire, et de Gemaine de Martin de Viviès. M. : le 23.9.1920, à Saintry, avec Louise Nollet. Enf. : † Nicole (ép. B. Franchet, selon BM 1966) et François (en religion, selon BM 1966). Ét. : Saint-Caprais Agen. Carr. : insp. gén. Cie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, adm. C.C.N.E.O., des Hauts-Plateaux indochinois, garages Charner, Sté agricole et industrielle de Thap-Muoï. Décor. : ch. O. nat. Légion d'honneur, cr. de guerre G.M. 1, off. O. royal du Cambodge, Membre : anc. prés. Polo Club de Saïgon, membre Internat. sportive Club Monaco. Récr. : équitation, polo, golf, natation. A. : 24, bd d'Italie, Monte-Carlo, principauté de Monaco.